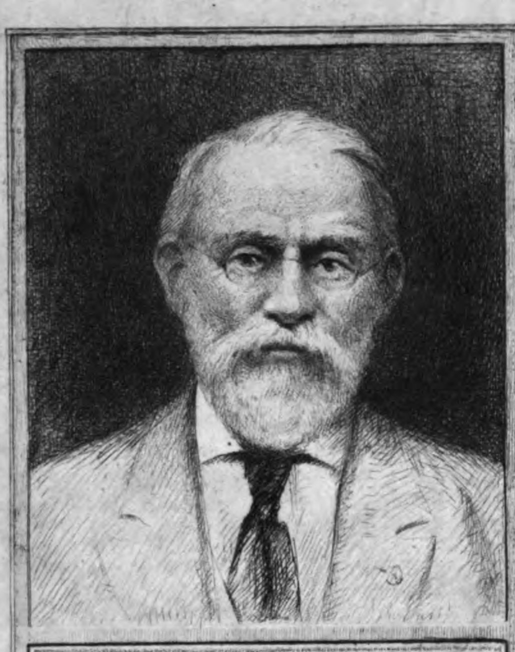






ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

TOME HUITIÈME.



ORLÉANS.

IMPRIMERIE DE DANICOURT-HUET.

1826.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

OBSERVATIONS SUR L'ACUPUNCTURE,

Par M. le docteur THION.

Séance du 17 juin 1825.

Ire OBSERVATION.

POULET, maçon, demeurant rue Saint-Flou, n° 1, âgé de 40 ans, sanguin, structure athlétique, mœurs régulières, fut atteint, le 8 mars 1825, d'une douleur vive qui embrassait la fesse gauche et la cuisse du même côté, en suivant la direction du sciatique externe. Il consulte un médecin qui lui conseille quelques sangsues; douze furent appliquées, mais sans succès.

Le 15 mars suivant, ce malade sollicite mes conseils et me raconte les précédens que je viens d'énumérer; il ajoute que sa douleur est plus forte et plus étendue que jamais, et qu'il ira à l'Hôtel-Dieu si je ne puis le soulager.

Tout à la crainte de ne pas réussir suivant mes désirs, je conseille d'abord d'entrer à l'Hôtel-Dieu ; mais réfléchissant que le nombre des sangsues n'a pas été proportionné à la constitution du sujet, je l'engage à se faire appliquer sur le siége même de la douleur soixante sangsues en trois jours, et à recouvrir les piqûres avec un cataplasme à la farine de graine de lin.

Le 17, à 4 heures de l'après-midi, la femme Poulet vint tout éplorée me dire que son mari n'a jamais souffert davantage, qu'il est dans son lit, désespéré de ses douleurs. Je me rends à 5 heures auprès du malade ; son état inspire la compassion et ne me semble point exagéré par son épouse, à en juger au moins par ses plaintes déchirantes et les prières qu'il m'adresse.

Le thermomètre est à o de Réaumur; le vent tient N. O. depuis deux jours. Le malade étant couché sur le ventre, je lui fais déterminer avec un doigt le siége exact de la douleur; c'est au bas et en dehors de l'épine postérieure et inférieure gauche. Trois aiguilles sont enfoncées d'un pouce et demi à deux pouces de profondeur, écartées l'une de l'autre de deux pouces à peu près, et dirigées de manière à ce que leur pointe se rapproche au fond des piqûres. Après cinq minutes d'application, c'est-à-dire à 5 heures

10 minutes, Poulet cesse de se plaindre, et comme un homme qui sort d'un rêve, il me dit avec étonnement : Je ne souffre plus. Je l'engage à se mettre sur les mains et sur les genoux ; il le fait avec une facilité et une absence de douleur qui augmentent sa surprise : cependant, j'exige qu'il se mette à plat ventre. A 15 minutes il se replace sur les poings et sur les genoux, et je le détermine à marcher dans sa chambre, lui qui ne le pouvait pas la veille et n'osait pas même hasarder le plus petit mouvement dans son lit ; mais la crainte de voir les aiguilles fracturées par la contraction des muscles traversés, me fit abréger cet exercice surprenant. Le malade se recouche, et j'enlève les aiguilles après 25 minutes d'application. La douleur et la gêne ont disparu ; mon étonnement égale celui des assistans ; j'insiste sur l'usage du lit ; je défends les cataplasmes, et je couvre modérément le malade.

J'ai remarqué qu'en se mettant à terre Poulet se plaignit d'un engourdissement vague, occupant toute la cuisse et seulement depuis quelques instans. J'allais encore y plonger une nouvelle aiguille, lorsque je me rappelai avoir lu que cet engourdissement accompagnait presque toujours l'acupuncture, surtout quand elle devait être profitable ; cette réminiscence me

reiint, et la suite m'a prouvé la justesse de l'observation.

Le 18, à sept heures du matin, Poulet m'apprend que les douleurs sont revenues dans la nuit, mais dans un autre point que la veille. Son doigt m'indique la partie moyenne et antérieure du grand fessier, du même côté. J'y plonge aussitôt trois aiguilles dans un rapport triangulaire, et telles que les pointes se regardent à deux pouces de profondeur à peu près. Je les laisse pendant un quart-d'heure, et dans le moment où je les ôte, Poulet éprouve un tressaillement profond dans les muscles de cette région, puis un engourdissement qui dure trois minutes, enfin un soulagement réel.

Je palpe la cuisse avec force afin de découvrir s'il existe un autre siége de douleur. Poulet m'indique le sommet musculaire du grand fessier, comme lui causant actuellement une douleur insupportable; j'y enfonce trois aiguilles avec les précautions déjà usitées; je les ôte au bout d'un quart-d'heure. La douleur a cessé, mais un engourdissement violent se déclare vers le jambier antérieur, et disparaît après quelques minutes.

Cependant, je laisse au malade un quart-d'heure de repos; il tousse dans cet intervalle et se plaint à chaque fois que la douleur qui

a réellement délaissé tous les points acuponcturés est atroce et nouvellement fixée vers l'épine iliaque antérieure et inférieure : j'y place trois aiguilles que je laisse un quart-d'heure ; une formication très-désagréable se fait sentir vers le jambier antérieur et surtout autour du genou ; elle dure quatre minutes avec une intensité telle que la marche est impossible, même avec un bâton ; le calme reparaît enfin, et ce n'est qu'alors que je retire les aiguilles.

Le 19, à sept heures du matin, Poulet me raconta qu'il avait pu passer la journée de la veille soit debout, soit assis, descendre dans sa cour, monter une vingtaine de fois dans son grenier, et travailler même la plus grande partie du jour ; qu'enfin la nuit avait été fort bonne, et qu'il ne souffrait plus.

En effet, il marche devant moi facilement, sans bâton, sans douleur ; mais il me fait observer qu'il éprouve un léger engourdissement dans la région postérieure du membre affecté.

Le ventre étant dur, tendu et comme atteint d'embarras intestinal, j'ordonne deux verrées purgatives (dont la manne et le sené sont la base) pour le lendemain matin.

Le 20, mieux persistant, ventre allégé, flexion facile du tronc sur le bassin, plus de douleur

et marche tellement libre que Poulet est rendu à son travail habituel.

Le 10 juin, la guérison ne s'était point démentie.

IIe Observation.

Madame Graffin, âgée de 48 ans, demeurant cloître St-Sulpice, d'une constitution sèche et nerveuse, souffrait depuis cinq ou six ans d'une douleur qui se fixait avec une violence et à des époques fort irrégulières, dans les tégumens craniens, le sourcil, la nuque et la région cervicale postérieure, mais du côté gauche seulement.

Cette hémicranie, dite rhumatismale, se joua des laines, taffetas gommés, frictions, linimens, etc., qui lui furent opposés.

Madame Graffin vint me consulter le 9 avril 1825, me disant que sa douleur était arrivée à un point insupportable : dans ce moment elle était fixée à la partie supérieure de la région cervicale.

Trois aiguilles introduites dans cette partie, et à un pouce de profondeur, causèrent, après cinq minutes, une formication sous-cutanée qui dégénéra bientôt en douleur. Celle-ci quitta le voisinage des aiguilles, et se propagea successivement vers l'odontoïde, la nuque et le

trou surcilier, puis enfin vers le sous-orbitaire, du côté gauche seulement. J'enlevai ces aiguilles après un quart-d'heure de séjour dans les parties molles, et j'en plaçai six autres dans les points où la douleur semblait se retrancher. A chaque introduction les phénomènes de l'acupuncture furent très-marqués : à des élancemens très-vifs succédaient des sensations en lignes irrégulières, que la malade comparait à la marche plus ou moins rapide d'une araignée sous la peau. L'emploi de ces neuf aiguilles exigea une heure et demie; madame Graffin sortit de mon cabinet contente et guérie de sa douleur, mais ayant dans la tête un engourdissement vague et très-supportable.

Le 12 suivant, madame Graffin vint m'annoncer qu'il lui était survenu une douleur assez vive dans l'épaisseur de la joue et de la paupière inférieure gauche. Deux aiguilles enfoncées dans ces parties, et laissées pendant vingt minutes, enlevèrent complètement la douleur, mais en causant des phénomènes moins marqués que ceux de la première séance.

La guérison n'a pas varié jusqu'à ce jour, 10 juin 1825.

3e Observation.

Madame Darbois, âgée de 41 ans, demeu-

rant rue du Tabourg, d'une constitution lymphatique, souffrait, depuis le 6 janvier 1825, de douleurs rhumatismales aiguës, qui furent compliquées d'une phlegmasie violente de la muqueuse gastro-intestinale, avec aphthes : la première inflammation, combattue, sans succès décisif, par les antiphlogistiques et les adoucissans, avait envahi successivement les articulations du tronc et celles des membres.

Au 20 avril suivant, madame Darbois n'avait pas cessé de souffrir de l'épaule droite, et depuis la veille elle se plaignait de la hanche gauche.

Deux aiguilles furent enfoncées à la hauteur de l'aisselle dans la direction de la fosse sous-épineuse, et dans la profondeur d'un pouce et demi. Après cinq minutes, douleurs au fond des piqûres, puis formication qui passe au coude, s'y fixe et se propage ensuite au bout des doigts. Après quinze minutes les douleurs se modèrent, l'épaule est libre de souffrances, au point que madame Darbois, qui depuis le 6 janvier ne pouvait s'habiller elle-même, porte maintenant sa main droite par-devant et par derrière l'épaule gauche, dans l'étendue la plus forcée : madame Darbois fit plus, car avec le membre opéré elle porta un seau rempli d'eau.

Trois heures après cette opération je trouve madame Darbois guérie de sa douleur d'épaule,

mais souffrant beaucoup vers le grand trochanter gauche et boitant très-bas. Trois aiguilles sont introduites à un pouce et demi de profondeur, et un peu en arrière de cette apophyse ; elles séjournent quinze minutes sans produire d'autres phénomènes qu'un peu de douleur au gros orteil et au genou du même côté : cependant la marche est devenue assez facile et la claudication est moindre.

Après un quart-d'heure de relâche, j'introduis deux aiguilles le long de la partie postérieure du grand trochanter, à la profondeur de deux pouces, et dans la direction de l'articulation cotyloïdienne. Il en résulte formication et chaleur au genou du même membre; je retire les aiguilles au bout de vingt minutes, la marche est facile, il n'y a plus de claudication. Pour éprouver sa guérison apparente, madame Darbois s'est rendue au faubourg Bannier, c'est-à-dire qu'elle a fait un quart de lieue en comptant le retour; mais c'est ici que commencent nos revers : cette course et trop longue et trop précipitée fut tout-à-fait fâcheuse, car elle renouvela les douleurs de la hanche et de la cuisse, au point qu'elle ne put gagner sa maison qu'avec une extrême difficulté, et pendant la nuit le mal fut plus violent qu'avant l'opération. Pour le bras, le mieux s'est main-

tenu jusqu'à deux heures du matin ; mais à partir de là la douleur est revenue, quoique un peu moins forte qu'avant l'acupuncture.

Dans la nuit le vent avait passé du nord à l'ouest ; une pluie fine avait adouci la température.

Le 21, la douleur du bras gauche est telle que la main ne peut être portée à la tête ni à l'épaule droite : elle est vague et profondément fixée vers le bord interne du deltoïde. J'introduis deux aiguilles à un pouce dans les chairs, et suivant un diamètre antéro-postérieur du bras ; elles restent un quart-d'heure, excitent une formication et un engourdissement marqués vers le pouce du même côté ; les mouvemens sont plus libres, cependant encore incomplets, surtout pour toucher l'omoplate gauche par-derrière le dos. Une troisième aiguille est introduite pendant vingt minutes, un peu plus haut et dans la même direction que les deux premières ; je les retire à dix heures du matin, la malade est mieux.

A deux heures après midi, redoublement dans les douleurs de la cuisse ; elle sont lancinantes avec chaleur et gonflement sur le grand trochanter.

Pour l'intelligence de ce fait, je dois déclarer que lors de l'introduction de la première

aiguille, madame Darbois s'est retirée avec force, que mon instrument, en partie arraché, a pénétré de nouveau dans le derme en le faufilant pour ainsi dire; et comme les accidens se développèrent précisément autour de cette piqûre mal faite, je ne doute pas qu'on ne doive les lui attribuer, et je conseille d'attacher une grande importance à l'introduction perpendiculaire des aiguilles.

Ce n'était plus le cas de l'acupuncture. J'ordonnai dix sangsues, une potion calmante avec l'opium et des cataplasmes. Le calme survint dans la nuit, et je pense qu'on pourrait l'attribuer à l'abondance de la saignée.

Le 22, bras lourd, incapable de mouvemens étendus. J'introduis une aiguille vers le point moyen du bord externe du deltoïde, à un pouce de profondeur, obliquement de bas en haut, et de dedans en dehors. Deux ou trois palpitations violentes et sensibles à l'œil suivent immédiatement cette piqûre; après cinq minutes, formication dans la main, surtout au pouce et au poignet; cette sensation court alternativement sous la peau dorsale du pouce, et vers la partie interne et supérieure de l'avant-bras jusqu'au coude seulement. Au bout d'un quart-d'heure, une seconde aiguille est portée dans la partie centrale du deltoïde, où je la laisse

une demi-heure : cette dernière piqûre développe une irradiation de chatouillement, qui passe successivement et comme un éclair du bord interne de l'avant-bras au pouce ; ce phénomène a lieu cinq ou six fois de suite : après huit minutes, il est remplacé par une formication vive qui occupe le dos de la main ; cette région est affectée d'une roideur qui se propage ensuite à l'indicateur ; enfin tout ce membre devient libre, la pulpe du pouce exceptée, laquelle conserve de l'engourdissement.

Madame Darbois, d'abord enthousiaste de l'acupuncture, s'est ensuite refroidie au point de ne plus vouloir s'y soumettre, et depuis cette époque jusqu'à ce jour, 10 juin 1825, elle a compté un grand nombre d'exacerbations rhumatismales qui ont tourmenté successivement la hanche, la cuisse et la jambe : le bras seul a continué à jouir du bénéfice de l'opération.

4ᵉ Observation.

Madame Lusset, âgée de 30 ans, demeurant rue Bannier, tempérament lymphatique, éprouvait depuis quinze ans engourdissement et parfois douleur aiguë dans l'épaule droite. Elle attribuait ces symptômes à certain effort rapide pour soulever un fardeau. Le 20 septembre 1824, elle accoucha heureusement, mais quelques jours

après les douleurs s'exaspérèrent; il y eut impuissance de ce membre; on ne manqua pas de dire que c'était le lait qui avait causé cet accident, attendu que la mère n'avait pas pu allaiter son enfant.

Beaucoup de moyens antiphlogistiques furent employés en vain.

Le 20 avril 1825, madame Lusset se plaignit vivement à moi de ce qu'elle endurait dans l'épaule; elle venait de dîner, et se trouvait au troisième jour de sa ménorrhagie, qui durait ordinairement huit jours. Malgré ces contre-indications apparentes, je plaçai trois aiguilles dans les fosses sus et sous épineuses, dans la profondeur d'un pouce à un pouce et demi; je les y laissai quinze minutes : à quatre minutes formication commençante, à dix minutes elle occupe tout le bras jusqu'à la pulpe digitale inclusivement. La douleur primitive a disparu; la malade soulève, avec le membre opéré, un fardeau de trente à quarante livres; c'est pour elle un jeu de mouvoir son épaule dans tous les sens.

Mais ce mieux ne dura, comme chez la dame Darbois, que jusqu'à deux heures du lendemain matin. Alors un engourdissement et une douleur vague avec gêne dans les mouvemens se font sentir dans la moitié inférieure du bras, dans l'avant-

bras, et surtout dans la main du côté droit; cependant la malade a pensé que l'exercice lui serait utile, et jusqu'à onze heures du matin son travail a été plus fort qu'à l'ordinaire.

Le 21, la douleur se maintenait à la partie moyenne du brachial antérieur; j'y place une aiguille et l'y laisse un quart-d'heure, mais sans succès; j'en introduis une seconde sur le dos de la main pendant une demi-heure, et sans développer davantage les phénomènes de l'acupuncture utile.

La malade en est restée là, et aujourd'hui 12 juin elle se plaint beaucoup de son épaule et de son bras, sans vouloir se soumettre à une nouvelle opération; cependant elle déclare qu'elle ne peut presque plus se servir de son bras.

5e Observation.

Madame P.... se plaignait d'une irritation rhumatismale qui, depuis deux mois, avait successivement entrepris tout le côté droit du thorax.

Le 20 avril 1825, madame P.... eut occasion de me parler de son mal; elle me dit qu'il était, depuis une quinzaine, opiniâtrément fixé sur l'oreille gauche; qu'elle éprouvait tous les inconvéniens de la surdité, et qu'un bourdonne-

ment continuel résonnait sans cesse au fond de son oreille : elle me proposa de l'acupuncturer.

Je lui maintins, pendant un quart-d'heure, deux aiguilles entre l'oreille externe et la portion mastoïdienne du temporal : ces aiguilles furent enfoncées à cinq ou six lignes de profondeur. Après quatre minutes, engourdissement qui semble partir de la sortie de la portion dure de la septième paire, et qui s'étend à la narine gauche en produisant la sécheresse d'un coryza commençant. Cet engourdissement passe ensuite aux tégumens crâniens du même côté, et les frappe d'insensibilité, puis aux deux bras; enfin il cause un étourdissement très-marqué, une forte envie de dormir, et finit par se modérer; mais il n'en dure pas moins une partie de la journée.

Le bourdonnement et la surdité n'ont éprouvé aucune variation dans leur mode ni dans leur intensité, et comme madame P.... m'a semblé d'un tempérament très-impressionnable, je n'ai pas voulu répéter cette opération, dans la crainte de nuire; d'ailleurs je comptais peu sur le succès, et les phénomènes alarmans de cette acupuncture m'ont semblé parfaitement en harmonie avec la susceptibilité nerveuse du sujet.

6e Observation.

M. J...., compagnon chez M. Peccantin,

armurier, demeurant rue Royale, éprouve, sans cause connue, au poignet droit, une douleur très-vive avec roideur de l'articulation radio-carpienne et gonflement des parties molles environnantes. Il consulte un pharmacien qui lui donne un liniment alcoolisé de sa façon : l'irritation s'accroît, et le malade vient me voir.

Le 15 mai 1825, le poignet était tendu, douloureux, injecté et tout-à-fait inflexible. Je conseille d'appliquer dix sangsues pour modérer la congestion sanguine.

Le 16, la douleur est un peu diminuée ainsi que la rougeur. Deux aiguilles sont enfoncées à travers l'espace inter-osseux, en sens contraires, et de manière à présenter la pointe sur la face opposée à leur entrée. Je les laisse en place pendant vingt-cinq minutes, et ce fut après six minutes que les phénomènes de l'acupuncture commencèrent à paraître : ils se propagèrent dans toute l'étendue du pouce et de l'index. La guérison fut complète à la fin de cette séance; plus de douleur, et surtout la flexibilité la plus grande de l'articulation rigide.

Je conseillai seulement le repos du membre, ainsi qu'un régime adoucissant et rafraîchissant.

Le 17, le malade ne put résister au désir de travailler, mais la douleur revint à la fin du jour, quoiqu'avec moins d'intensité.

Le 18, deux nouvelles aiguilles sont introduites avec les soins, la durée, les phénomènes, et surtout les heureux résultats de la surveille. M. J... prend un jour de vacance, et se remet à son travail le lendemain.

Le 12 juin 1825, la guérison durait encore.

7e Observation.

M. Bataille, horloger, rue d'Escures, âgé d'une quarantaine d'années, d'une bonne constitution, mais sèche et nerveuse, éprouvait depuis vingt ans, et à la suite d'une application trop prolongée sur des pièces d'horlogerie très-délicates, une douleur frontale, occipitale ou temporale, qui s'accroissait lentement.

Au mois de mars 1825, cette douleur était parvenue à un degré violent et s'était établie dans le globe oculaire, dans la direction de l'axe visuel. Depuis cette époque jusqu'au 25 mai 1825, que M. Bataille me fit appeler, il éprouva des accès opiniâtres et fréquens. Il me donna les renseignemens précédens, et ajouta qu'on lui avait conseillé l'usage d'un cautère, afin de préserver l'œil d'une perte qui pouvait être imminente : en ce moment, la douleur occupait la région pariétale gauche; elle était atroce, il y avait insomnie depuis la veille qu'elle s'était

manifestée ; la sécrétion lacrymale de ce côté était abondante et coulait sur la joue.

J'enfonçai du côté gauche, et sur des points très-rapprochés du vertex, trois aiguilles dirigées obliquement sous les tégumens et dans la profondeur de six à quinze lignes. Après six ou sept minutes d'introduction, elles développèrent la formication accoutumée ; celle-ci remplaça la douleur primitive et la fit disparaître entièrement ; les aiguilles furent retirées au bout d'une demi-heure ; il ne fut plus question que d'un engourdissement insolite qui causa au malade beaucoup d'étonnement, mais peu d'inquiétude.

Un jet de sang très-rouge et très-chaud s'élança à la suite d'une de ces aiguilles que je retirais ; il ne donna que pendant quelques secondes et s'arrêta de lui-même. Cette hémorrhagie fut d'une demi-once à peu près. Les deux autres piqûres furent marquées par une goutte de sang seulement.

L'engourdissement résultant de l'acupuncture pratiquée sur la tête disparut dans la soirée. M. Bataille passa quelques jours sans souffrir ; cependant, dans la nuit du 1er juin, il fut tourmenté assez vivement.

Le 9 juin suivant, M. Bataille fut pris d'une douleur insupportable qui semblait traverser le

diamètre antéro-postérieur de l'œil gauche; cette douleur parut dans la matinée; le malade la comparait à une violente compression dans l'intérieur du globe; il y résista courageusement jusqu'à quatre heures de l'après-midi, qu'il me pria de venir le soulager. Cette douleur s'étendait encore vers le trou sous-orbitaire du même côté.

Je poussai profondément une aiguille dans la fosse canine, mais dans une direction oblique de bas en haut, et d'avant en arrière. Après dix minutes la douleur du globe disparut comme par enchantement; mais un engourdissement assez fort parut à l'occiput, puis se propagea au centre de la région pariétale gauche, où il se fixa. Comme la partie piquée restait insensible, j'en retirai mon aiguille pour en placer une autre sur le point douloureux, un peu obliquement et dans l'étendue d'un pouce. La douleur s'accrut subitement et fut portée à un degré tellement atroce, que le larmoiement morbide qui avait cessé depuis l'opération du 25 mai reparut avec violence, mais ne dura, comme la douleur, que deux ou trois minutes. Enfin, l'œil étant rendu à l'état de santé le plus parfaite, je retirai cette seconde aiguille après vingt minutes de séjour dans le vif. Sa piqûre donna deux gouttes de sang, mais celle de la joue demeura imperceptible.

Aujourd'hui 23 juin, les fonctions de l'œil sont parfaites, et la douleur n'a point reparu.

8e Observation.

Madame V..., demeurant rue Bannier, âgée de vingt-cinq à trente ans, éprouvait depuis quelques jours tous les indices d'une forte congestion cérébrale. Par suite de cet état, elle fut frappée, le 27 mai 1825, d'une attaque de nerfs terrible, avec spasme clonique des membres et tonique du cou, de la face et de la langue; cette dernière était gonflée au point de remplir la bouche; il y avait trois quarts-d'heure que durait cet état fâcheux quand j'arrivai; la bouche était tournée, et le col raccourci du côté gauche; on avait employé inutilement l'action des sels et des alcools aromatisés. Je fis sur la face des aspersions froides qui firent entr'ouvrir les yeux; ce fut alors que je soupçonnai l'état de la langue, que j'ai constaté ensuite tel que je l'annonce plus haut. Le pouls était petit, sec et précipité, la face violette; les muscles frontal et surcilier gauche contractés à l'extrême. On me rapporta que depuis dix jours madame V.... avait éprouvé des céphalalgies quotidiennes qui commençaient à son lever, quelle qu'en fût l'heure, et se prolongeaient plus ou moins dans la journée. On me dit que

depuis deux jours ces accès augmentaient d'intensité, et que toujours ils étaient plus violens sur la moitié gauche du front et de la face.

D'après ces renseignemens, j'introduis deux aiguilles dans la direction du trou surcillier, et une troisième vers le trou sous-orbitaire. La malade fut dirigée plutôt que contenue dans les mouvemens désordonnés des mains, et après quatre minutes la langue commença à se délier. Alors madame V.... me fit entendre en bégayant qu'un engourdissement inexplicable pour elle remplaçait une affreuse douleur qui jusque-là lui serrait la tête comme dans un étau, et qu'elle sentait sa langue se désenfler. Au fait, la tension prodigieuse des muscles et le gonflement de la langue disparurent complètement, et en moins de dix minutes la parole devint libre; les aiguilles furent enlevées après un quart-d'heure d'application; la journée s'est très-bien passée; madame V.... n'a pas eu le lendemain l'accès céphalalgique qui la tourmentait depuis dix jours, et aujourd'hui, 12 juin 1825, j'apprends de la bouche de madame V.... que sa santé n'a pas cessé d'être parfaite depuis l'opération du 27 mai.

RÉCAPITULATION DES PIQURES.

NUMÉROS D'ORDRE des observations.	NOMS des opérés.	NOMBRE des piqûres.
1	M. Poulet.	12
2	Mme Graffin.	11
3	Mme Darbois.	12
4	Mme Lusset.	5
5	Mme P.	2
6	M. J...	4
7	M. Bataille.	4
8	Mme V...	3
	TOTAL....	53

ÉTAT analytique des phénomènes attribuables aux 53 acupunctures relatées dans ce mémoire.

L'engourdissement a été observé.............	12 fois.
La formication..............................	12
Le tressaillement...........................	4
Le chatouillement...........................	6
La chaleur..................................	2
La douleur..................................	2
La roideur..................................	1
L'étourdissement............................	1
L'insensibilité.............................	1
L'envie de dormir...........................	1
L'effusion de sang par jet (1)..............	1
L'effusion de sang par gouttes..............	3
L'absence de l'hémorragie...................	49
Les effets nuls.............................	2

(1) J'attribue la sortie du sang au volume des aiguilles dont je me sers.

L'attention des praticiens se dirigeant maintenant vers l'étude de l'acupuncture, qu'on a déjà abandonnée et reprise plusieurs fois en Europe, j'ai mis au nombre de mes devoirs de ne pas rester neutre dans cette grande question de thérapeutique humaine, et ce n'est qu'après avoir médité les meilleurs auteurs de l'époque, que je me suis permis de pratiquer cette opération, en usage dans la Chine, au Japon, etc., etc.

Je n'ai pas voulu surcharger ce travail d'un plus grand nombre d'observations, et j'estime que les huit faits extraits de mon journal suffisent pour donner la proportion réelle des succès et des revers. Les guérisons s'y trouvent dans le rapport de cinq à trois, et encore ces trois insuccès accusent-ils plutôt la constance des malades que l'opération.

L'observation n° 3 m'autoriserait à penser qu'il y a beaucoup d'inconvéniens, sinon de dangers, à fixer les aiguilles parallèlement au centre d'épaisseur du tissu dermoïde, surtout dans une certaine étendue; et je crois qu'il est préférable de traverser perpendiculairement ce système irritable, sauf à incliner ensuite l'instrument en pénétrant les autres parties.

En général, il est mieux de ne pas solliciter le consentement des malades, parce qu'ils refu-

..., ou sont travaillés pendant l'opération par une anxiété très-nuisible au succès ; j'aime mieux la faire à l'improviste et comme une partie de l'exploration. Le patient se récrie quelquefois, si la région piquée est placée à la portée de sa vue ; il se plaint à peine, s'il en est autrement ; d'ailleurs, il n'est pas difficile de l'apaiser, car l'introduction de l'aiguille est presque toujours sans douleur.

Le cadre analytique précédent me dispense de revenir sur les phénomènes de l'acupuncture ; je l'ai dressé pour faciliter les conclusions des médecins dépouillés de préventions, et pour les exciter à répéter par eux-mêmes les expériences nombreuses que j'ai déjà faites à ma grande satisfaction et à celle de la généralité de mes malades.

Je fais des vœux pour que l'on accorde les honneurs d'un examen contradictoire à cette médication presque absolue des peuples les plus anciens de la terre. On pourrait, pour donner de l'harmonie à ce travail important, se partager l'expérimentation par régions, et même adopter provisoirement les lignes du *Tsoë-Bosi*, sauf à en construire un autre plus en rapport avec les progrès de l'anatomie, et à lui donner pour base la direction des principaux troncs nerveux et vasculaires sanguins.

Cette entreprise thérapeutique et physiologique serait, dans tous les cas, très-riche en résultats; elle avancerait l'étude des sympathies et permettrait de résoudre une foule de questions fort embarrassantes pour l'homme qui ne croit qu'à bon droit.

Je n'ai rien dit de l'oxidation des aiguilles, ni de ces espèces d'effluves qui sillonnent les tissus avec la rapidité de l'éclair et à la manière du fluide électrique. Ces questions de physique sont trop controversées encore pour chercher à les résoudre, et j'ai trouvé plus convenable de ne présenter que des faits physiologiques et thérapeutiques.



OBSERVATIONS

SUR L'AGRICULTURE EN FRANCE, ET SUR LES CAPITAUX ET LES BRAS QU'ELLE RÉCLAME.

Par M. BERTHEREAU DE LA GIRAUDIÈRE.

Séance du 17 février 1826.

C'EST toujours avec timidité, Messieurs, que je viens parler d'agriculture dans cette enceinte. Peu de personnes de notre société se livrent à cette branche de nos connaissances pratiques, beaucoup dédaignent assez probablement les détails fastidieux et quelquefois rebutans que cet art force ceux qui s'y adonnent à étudier et à suivre. Vous entretenir de cet objet présente donc peu de chances de succès.

Comment, en effet, espérer que des littérateurs distingués, qui dans leurs écrits éviteraient avec soin les mots de fumier, d'engrais, de charrettes, de vaches, etc., puissent écouter patiemment des mémoires agricoles dans lesquels ces mots obligés ou d'analogues se trouvent répétés à chaque instant. Comment espérer intéresser de savans amateurs des arts au grossier mécanisme d'une herse ou d'une charrue, quand

ils perfectionnent chaque jour les instrumens les plus délicats et les plus propres à faire admirer l'intelligence humaine. Comment, enfin, capter l'attention des hommes supérieurs qui emploient leurs talens à soulager les maux de l'humanité, en leur parlant d'un oiseau de basse-cour, d'une plante fourrageuse ou d'un faible vermisseau.

Néanmoins, je crois devoir rompre le silence. Depuis quelque temps on se plaint que nous nous ralentissons dans nos travaux, on accuse même la Section d'Agriculture de fournir peu à nos Annales. Au risque donc d'échouer, je vais faire des tentatives pour vous intéresser un instant.

Labourer, herser, bêcher, battre en grange, mener des voitures chargées de grains ou de fumier, sont les actions ordinaires des hommes voués par état à la culture des terres, et celles qui se présentent le plus fréquemment à la vue des citadins qui parcourent les campagnes. Certainement toutes ces opérations demandent plutôt un physique vigoureux qu'une portion d'intelligence très-recherchée; mais quand, pénétrant plus avant dans l'intérieur des ménages ruraux, on examine de près les différens travaux des habitans des champs, on est souvent étonné du bon sens, des connaissances, des observations judicieuses qui se font remarquer dans des

hommes auxquels, au premier abord, on serait très-éloigné de supposer de pareils avantages. Et en effet, croit-on qu'il faille être sans talens administratifs pour diriger ces fortes exploitations où vingt valets des deux sexes, trente ouvriers, des chevaux, des bœufs, des vaches, des moutons, demandent à chaque instant l'œil du maître et ses soins les plus assidus? Croit-on qu'on puisse être sans connaissances botaniques et vétérinaires quand on est entouré d'animaux de toute espèce, de tout âge et de tous tempéramens, et qu'une épizootie, une erreur de régime peut entraîner la perte d'un troupeau entier, et souvent la ruine de son possesseur? Croit-on encore qu'il ne faille pas de l'intelligence, un esprit juste et observateur, pour connaître le temps propre aux différentes semailles, afin de s'assurer de bonnes récoltes? Quiconque nierait ces vérités, et se persuaderait que l'art du laboureur ne consiste qu'à conduire une charrue et à récolter ses grains, pourrait croire que l'on possède l'art militaire quand on sait tirer un coup de fusil et marcher au son du tambour. Mais, dira-t-on, à quoi bon cette explication, personne ne cherche à dénigrer l'art agricole? Je veux le croire; mais il ne suffit pas, il me semble, d'avoir une froide condescendance pour cet art si

important; je voudrais voir les Français parler avec enthousiasme d'une ressource qui leur est offerte dans ce moment pour occuper, pour utiliser la nombreuse population qui source de toutes parts. Je voudrais qu'à l'exemple des Anglais et de quelques autres peuples on employât d'importans capitaux non-seulement à l'achat des propriétés rurales, mais surtout à leur exploitation (1); car c'est sur ce point que nous restons en arrière.

Nous bâtissons, certes, très-suffisamment dans les villes; nous y créons de riches établissemens de tous genres; les populations de nos campagnes s'y portent avec affluence pour alimenter la grande masse d'ouvriers dont le besoin s'y est fait ressentir. Assurément il en est résulté un bien momentané, des hommes laborieux et industrieux gagnent de l'argent, augmentent leur aisance et la font partager à leur famille; mais enfin, en ouvrant un peu les yeux sur l'avenir, ne doit-on pas redouter que l'équilibre qui existait entre les habitans des villes et ceux des campagnes ne se trouve tout-à-fait

---

(1) En Angleterre, le capital nécessaire pour une ferme en terre arable, varie, selon les circonstances, de 5 à 15 livres sterling par acre (de 300 à 900 fr. par hectare). (*Agriculture pratique et raisonnée*, par sir John Sinclair, tom. 1er, page 129.)

rompu (1)? Nous sommes en paix avec l'univers entier, nos objets de luxe circulent à l'extérieur, les denrées de première nécessité nous reviennent en échange, et nous nageons dans l'abondance; mais un coup de canon ne pourrait-il pas détruire ce prestige? ne pourrions-nous pas rester avec des chars brillans, des bâtimens somptueux, des mécaniques de tous les genres, et manquer du grain nécessaire à une immense population, des bois de marine et de construction, des chanvres, des laines indispensables pour les vêtemens, et des chevaux si utiles dans les opérations militaires? Je n'ai pas sous les yeux les états de nos importations en grains, en bois et en chevaux; ainsi je ne puis parler aujourd'hui de ces articles; mais je vois dans le cahier des *Annales de l'Agriculture française*, de novembre 1825, page 200, que M. de Vaublanc a prouvé que

(1) A la date du vendredi 20 janvier, le journal de Paris annonce que beaucoup d'ouvriers attirés à Paris par les constructions nouvelles y ont passé l'hiver au lieu de retourner dans leurs provinces, et que l'on a cru devoir les employer à nettoyer les rues encombrées de glaces et de neige, afin de leur fournir des moyens temporaires d'existence; mais que ce but n'a pas été atteint sans de grands sacrifices pécuniaires.

nos importations en chanvres et lins non ouvrés surpassent nos exportations d'une valeur de trente-deux millions; que de plus l'importation de toiles écrues excède notre exportation de toiles de toute espèce, d'une valeur de vingt millions; je vois encore, page 213, mêmes Annales, que nous avons importé en 1820 des huiles pour quarante millions de francs.

De pareilles notes, il faut l'avouer, doivent inquiéter un peu ceux qui cherchent à lire dans l'avenir et qui se rappellent les leçons du passé. Que deviendrions-nous dans un moment de crise, dans un moment de guerre, si la plupart de nos denrées de première nécessité devaient nous venir de l'étranger? Retomberions-nous dans ces années désastreuses de famine, de misère, de révoltes ? Oui, sans aucun doute, si nous négligeons les ressources de notre agriculture pour ne nous occuper que d'objets de luxe et de perfectionnemens superflus.

C'est donc en faveur de l'agriculture pratique que j'ai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui, messieurs; c'est avec le désir d'en faire naître le goût, de démontrer aux jeunes gens qui ont reçu de l'éducation, si cet écrit va jusqu'à eux, que cette mine est riche à exploiter et n'est pas indigne de leurs observations et de leurs travaux; c'est enfin pour tâcher de prou-

ver que cet art mérite, autant que beaucoup d'autres, d'obtenir la protection philanthropique des puissans de la terre, et d'occuper les veilles des hommes studieux (1).

Des livres du plus grand intérêt sur ce sujet viennent de paraître depuis peu d'années; de ce nombre sont le *Cours complet d'Agriculture*, par une des classes de l'Institut; les *Principes raisonnés d'Agriculture*, de Thaër; *la Chimie appliquée à l'Agriculture*, par sir Humphry Davy; un ouvrage du même titre par M. Chaptal; plusieurs Opuscules de M. Mathieu Dombasle; *l'Essai sur les moyens d'améliorer l'Agriculture en France*, par un de vos collègues; l'*Agriculture en Europe et en Amérique*, par

(1) Autrefois un gentilhomme anglais qui dirigeait son attention vers des expériences d'agriculture, était considéré par ses nobles égaux comme dégradant son rang dans le monde; mais aujourd'hui quel changement! Partout on rencontre des propriétaires qui, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, par l'exemple d'une culture perfectionnée, par des publications ou par des prix, combattent les préjugés de leurs fermiers ignorans et méritent les bénédictions de tout leur voisinage. Parmi eux on peut citer le duc de Bedford, le lord Somerville, sir Joseph Banks, M. Coke, M. Wertem, M. Curwen, sir Wine et sir Robert Wanghan, etc. (*Agriculture pratique et raisonnée* de sir John Sinclair, 1er vol., pages 95 et 96.)

M. Deby; et enfin un *Traité de l'Agriculture anglaise*, par sir John Sinclair. Dans ces ouvrages, messieurs, l'art de cultiver la terre se développe, s'agrandit. L'agriculteur n'est plus un homme de peine ployant sous le faix des travaux grossiers, parcourant son sillon avec la même impassibilité, la même insouciance que l'on suppose au bœuf le traçant devant lui; c'est un savant, un administrateur, un manufacturier, un mécanicien, un excellent comptable.

La chimie lui prête ses fourneaux, lui apprend à composer et à décomposer les sols, lui enseigne à tirer parti des matières premières, qui quelquefois le ruinent par leur abondance non utilisée. L'administration lui montre comment on dirige des finances, comment on conduit des subordonnés; il doit au mécanicien de diminuer les frais de main-d'œuvre, de simplifier ses opérations; enfin, l'art de la comptabilité, par lui mis à profit, lui fait voir s'il ne s'est pas égaré dans ses spéculations et dans ses travaux, s'il ne s'est pas laissé aller à ce penchant si séduisant de faire une brillante agriculture avec beaucoup d'argent, plutôt que d'obtenir de l'argent par le moyen d'une agriculture profitable qui puisse servir de modèle à la grande classe des laboureurs fermiers.

Voilà, certes, de quoi occuper les hommes

instruits, de quoi employer des capitaux avec profit, de quoi satisfaire ces cœurs généreux avides de travailler au bonheur de leurs semblables en les dirigeant vers le bien et en leur donnant de bons exemples. Mais probablement je parle en vain, l'impulsion irrésistible de la mode est donnée en sens contraire; les hommes, les capitaux, les talens doivent se diriger vers la capitale du royaume, et si cette accumulation de richesses déborde enfin en-dehors d'un lieu qui ne peut plus la contenir, elle reflue dans les capitales des provinces, et les campagnes restent misérables et inhabitées. On le sait, un arpent de terrain situé dans la banlieue de Paris se vend plus cher que le territoire entier d'une paroisse de campagne (1)? Cette proportion est-elle bien celle qui doit régner dans les valeurs territoriales et dans l'emploi des capitaux?

---

(1) Je prie les personnes qui liront cet écrit de ne pas croire que je veuille dépeupler les villes pour rejeter leur population dans les campagnes, que je voie même d'un œil chagrin l'agrandissement et l'embellissement de Paris et de nos cités principales. Je suis très-loin d'avoir de pareilles idées; je sais que le luxe est aussi une des sources nourricières de l'État, et c'est précisément à cause de cette opinion que je demande aux administrateurs comme aux particuliers

Je livre ce sujet à vos méditations, messieurs, quoique bien convaincu que déjà plusieurs fois il s'est présenté à votre esprit.

Au surplus, espérons que les conséquences de cet entraînement dangereux par son excès ont été aperçues par l'auguste souverain qui nous gouverne. La réponse que S. M. vient de faire aux membres de la Société d'agriculture de la Seine, lors du renouvellement de l'année, doit rendre le courage à tous ceux qui ont consacré leur existence aux occupations et aux travaux champêtres (1).

---

de porter un peu de ce moteur vivifiant sur les exploitations rurales, sur les semis de bois, sur les défrichemens, sur les expériences agricoles, sur les institutions et établissemens des petites communes, sur les chemins vicinaux; enfin, d'effacer une inscription qui me semble tracée sur les murs extérieurs et intérieurs de beaucoup d'édifices publics et privés : Prodigalité pour les villes, parcimonie pour les campagnes.

(1) Réponse du Roi au discours de M. Sirieys de Merinhac, prononcé au nom de la Société d'Agriculture de la Seine, à l'occasion du premier jour de l'année 1826 :

« Je reçois avec plaisir l'expression de vos senti-
« mens; soyez sûrs que personne n'a plus à cœur que
« moi de faire fleurir l'agriculture en France. Je saurai
« bien bon gré à tous ceux qui seconderont mes in-
« tentions à cet égard. Redoublez de zèle, messieurs,

Espérons que S. M. sera puissamment secondée par les princes et princesses de sa famille. Le nom de notre Dauphin, placé en tête des actionnaires de la ferme modèle de Roville (1), les encouragemens et les exemples donnés aux agriculteurs par nos princesses, doivent nous en convaincre (2). Sans aucun doute,

---

« afin que cette partie de l'administration publique, si « importante à la prospérité de mon royaume, soit « dirigée avec tout l'intérêt qu'elle mérite, et que vous « avez montré jusqu'à présent. »

(1) Roville, village du département de la Meurthe, est situé dans le vallon qu'arrose la Moselle, sur la grande route de Metz à Besançon, entre Nancy et Epinal. C'est dans ce lieu que M. Mathieu Dombasle, célèbre agriculteur, a établi une ferme expérimentale sur un très-grand plan. Il avait proposé une souscription pour obtenir les capitaux nécessaires à une pareille entreprise; chaque action était de 500 francs. S. A. R. Mgr. le Dauphin en a pris plusieurs. Le nombre d'actions remplies jusqu'à ce jour est déjà de quatre-vingt-dix.

(2) On s'occupe en ce moment d'introduire et de faire prospérer en France une race de moutons dont la laine est fort longue, et par conséquent plus propre à être peignée qu'à être cardée. Cette race vient d'Angleterre, du comté de Leicester, et s'appelle *long-wool*. Il n'y en a encore que fort peu de troupeaux en

les paroles si expressives de S. M., et les nobles exemples que nous venons de citer, engageront les administrateurs comme les particuliers à s'occuper plus spécialement d'un art qui, suivant l'expression énergique de l'immortel Sully, est une des mamelles de l'Etat.

OBSERVATION

SUR UN CROUP SUIVI D'EMPHYSÈME.

Par M. LANOIX fils.

Séance du 3 février 1826.

JE fus appelé, le 17 septembre dernier, aux Aydes, pour donner des soins à un enfant âgé de dix-huit mois, atteint d'une affection de la gorge qui présentait les caractères suivans : voix rauque, respiration difficile, expectoration nulle, sentiment de douleur à la partie antérieure du cou, où le petit malade portait souvent la main,

---

France. LL. AA. RR. Mme la Dauphine et Madame, duchesse de Berri, en ont néanmoins placé plusieurs dans leurs terres de Villeneuve-l'Etang et de Rosni, espérant encourager par ce moyen la propagation d'une espèce de laine dont l'industrie et le commerce se plaignaient de manquer.

pouls petit et concentré, quelquefois intermittent; agitation continuelle, anxiétés et assoupissement alternatifs; tête fortement portée en arrière.

Je reconnus dans ces divers symptômes l'existence du croup, et je proposai le traitement suivant, qui fut adopté : huit sangsues à la partie antérieure du cou, deux emplâtres de taffetas vésicant aux jambes, et une cuillerée, toutes les heures, d'une potion composée avec :

Eau de bourrache.	℥ IV
Tartre stibié.	g^r I
Sirop d'ipécacuanha	℥ß
Sirop de guimauve	℥j

Cette potion, qu'on eut de la peine à faire prendre à l'enfant, produisit des selles copieuses, mais aucun vomissement.

Je revis le malade après l'effet de la potion et douze heures après l'application des sangsues; les accidens étaient à peu près les mêmes; l'air, en entrant dans la trachée-artère, faisait entendre le râle sibilant, aucune espèce d'expectoration, à l'exception de mucosités limpides qui sortaient de temps en temps de la bouche du malade, pouls fréquent et fort; l'enfant étant sanguin et vigoureux, je conseillai l'application de dix sangsues aux jugulaires.

Le lendemain je trouvai l'état de la respiration un peu amélioré; mais la voix était presque éteinte; la toux, toujours sèche et déchirante, n'amenait que des mucosités transparentes, et il était difficile de s'assurer s'il y avait quelques débris de fausse membrane, le malade avalant une partie des crachats sortis de la trachée-artère.

La faiblesse de ce petit malade, son âge, m'empêchèrent d'avoir recours à une troisième application de sangsues; mais j'ordonnai un large vésicatoire à la nuque, et je conseillai des fumigations d'eau chaude imprégnée d'éther sulfurique.

Le quatrième jour les accidens s'étaient améliorés, le son de la voix était moins rauque, l'expectoration donnait des mucosités d'un blanc plus opaque, les mouvemens de la respiration étaient moins précipités, les quintes de toux étaient cependant plus rapprochées.

Je conseillai la continuité des boissons adoucissantes, des fumigations émollientes, et la conservation de l'exutoire.

On m'engagea à discontinuer mes visites, l'état du malade étant amélioré, et on m'ajouta qu'on me ferait appeler s'il survenait quelque accident nouveau.

Au bout de trois jours on revint me chercher en toute hâte, pour me faire voir l'enfant,

qui avait, me disait-on, la figure *bouffe*. Je fus très-étonné en effet de trouver la partie inférieure de la figure du côté gauche boursoufflée, sans changement de couleur à la peau; le cou et la partie antérieure et supérieure de poitrine participaient à ce gonflement.

En appliquant la main sur cette tumeur, on sentait une crépitation qui était produite par l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire.

D'après les informations que je pris sur l'endroit du cou où la tumeur avait d'abord paru, je ne doutai pas que les quintes violentes de la toux n'eussent produit un déchirement de la membrane muqueuse qui tapisse la trachée-artère, probablement à l'union de la trachée avec le larynx, endroit où le tissu cellulaire est plus lâche, et où par conséquent la distension devait être plus considérable. Je fis appliquer sur-le-champ des compresses trempées dans l'oxycrat froid, et je proposai de faire des scarifications à la peau pour empêcher les progrès de l'emphysème.

Les parens ne voulurent point consentir à ce dernier moyen, et on voulut attendre au lendemain pour se décider.

Les progrès de l'infiltration de l'air étaient énormes, la tête était d'un volume excessif, ainsi que la face et toutes les parties antérieures

et supérieures de la poitrine; les mouvemens des muscles qui servent à la respiration étaient tellement gênés que ce petit malade était menacé de suffocation.

J'annonçai qu'il allait périr si on ne remédiait promptement à cet accident. La position fâcheuse de cet enfant ramena les parens à mon avis.

Quatre scarifications profondes d'un demi-pouce furent faites sur les points de la peau les plus engorgés; à l'instant même il sortit par ces ouvertures une quantité considérable d'air infiltré, ce qui soulagea le malade d'une manière très-prompte et au-delà même de mes espérances.

Les plaies furent pansées comme des plaies simples, et on couvrit toutes les parties emphysémateuses avec une décoction de quinquina à froid animée d'alcool camphré.

Au bout de quelques jours de cette application continuée, la peau reprit sa tonicité ordinaire, le peu d'emphysème qui restait disparut, la membrane muqueuse se cicatrisa, la toux devint de moins en moins violente, la voix reprit son rithme ordinaire, et la convalescence se prononça d'une manière non équivoque. Depuis ce moment l'enfant a joui d'une très-bonne santé.

RÉFLEXION.

Les auteurs qui ont écrit sur le croup citent peu de faits semblables à celui que j'expose en ce moment. M. D. Latour (dans son Manuel sur le croup) rapporte un fait analogue et pour lequel il voulait qu'on pratiquât la laryngotomie; les parens s'y étant opposés, le malade mourut suffoqué. A l'ouverture du cadavre on trouva une déchirure de la membrane muqueuse qui tapisse la trachée-artère, et une oblitération presque complète du larynx, par la présence de la fausse membrane, qui dans ce cas ne s'étendait point au-delà de la partie supérieure de ce conduit.

Dans le fait que je présente, l'enfant n'éprouvait, au moment où l'emphysème se manifesta, que des quintes de toux sans suffocation bien marquée; à cette époque même la toux était devenue plus faible. L'érosion de la membrane muqueuse peut donc seule expliquer l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire. Peut-on admettre un emphysème spontané? Je n'en connais qu'un seul exemple, celui rapporté par Dessault en réduisant une luxation de l'humérus.

En réfléchissant sur cette complication je puis jusqu'à un certain point la rapprocher de celle qui arrive chez certains enfans atteints de

phthisie pulmonaire. Chez ces malades, comme je l'ai cité dans ma thèse, les glandes inter-bronchiques s'engorgent sympathiquement, elles s'enflamment et produisent de dehors en dedans la perforation des cerceaux cartilagineux et de la membrane muqueuse trachéale, de là l'emphysème qui précède de quelques jours seulement la mort de ces petits malades.

Le pronostic, d'après ce que je viens de dire, ne pouvait être que fâcheux; heureusement il ne l'a point été, et c'est sous ce rapport que ce fait m'a paru digne d'être présenté à la Société.

***Rapport** fait au nom de la Section de Médecine, sur l'Observation précédente*; (1)

Par M. le docteur Latour neveu.

Séance du 17 février 1826.

L'OBSERVATION de M. le docteur Lanoix fils présente trois objets à considérer: la maladie principale ou le croup proprement dit, l'emphysème qui est venu le compliquer, et la cause prochaine de ce dernier.

---

(1) Quelques raisons engagent l'auteur à déclarer que ce rapport est imprimé tel qu'il a été lu en séance générale.

1° Examinée en elle-même, l'angine laryngée n'a rien offert de remarquable chez le petit malade qui fait le sujet de cette observation. Je dirai plus, sa marche n'a pas montré le caractère de gravité qu'elle ne prend que trop souvent. Qui de nous, en effet, n'a eu à soigner des affections de ce genre, accompagnées de symptômes beaucoup plus alarmans? Ce n'est donc pas sous ce point de vue que se recommande l'histoire recueillie par notre confrère. Aussi me bornerai-je à quelques réflexions sur les effets des agens thérapeutiques mis en usage. Il a simultanément employé les sangsues, les vomitifs et les dérivatifs externes. Dans l'état actuel de la science, le traitement d'une maladie doit être, autant que possible, basé sur ses caractères anatomiques. Ceux du croup sont parfaitement connus. Les altérations pathologiques démontrées par l'autopsie sont un aspect rougeâtre et enflammé de la muqueuse laryngo-trachéale, et une couche albumineuse plus ou moins épaisse et concrète, qui tapisse, rétrécit, obstrue les voies aériennes, et devient, quelquefois très-rapidement, la principale cause de la suffocation qui menace l'existence des malades. Combattre la phlegmasie par des moyens énergiques et prompts, afin d'empêcher la formation de la fausse membrane, ou si elle existe

déjà, tâcher de la faire rejeter, telles sont les indications les plus importantes. *Les saignées locales* sont, sans contredit, de tous les antiphlogistiques, le plus recommandable. Cependant il faut se garder de les exagérer. On enleverait au malade les forces qui lui sont nécessaires pour l'expuition des concrétions, qu'on ne peut jamais prévenir, s'il faut en croire plusieurs auteurs, dans le véritable croup. *Les révulsifs externes*, tels que les applications vésicantes faites sur la peau, etc., concourent au même but en rompant, pour ainsi dire, le mouvement fluxionnaire établi vers l'organe malade, et en déplaçant l'irritation au moyen d'une autre plus forte. *Les vomitifs*, par leur action dérivative sur l'estomac et le canal intestinal, ainsi que par la vertu incontestable qu'ils ont de porter à la peau, secondent puissamment les précédentes médications. Un autre avantage non moins réel consiste dans les secousses réitérées qu'ils impriment à l'appareil respiratoire, parce qu'ils facilitent ainsi le décollement de la fausse membrane et provoquent son expulsion. Il est des cas, sans doute, où il convient de se montrer réservé sur leur emploi; et il n'est pas indifférent de s'en servir, non plus que des autres moyens, sans égard à l'époque de la maladie, à ses variétés, à ses complications et à bien d'autres

circonstances. Mais les bornes d'un rapport ne me permettent pas d'entrer dans de plus longs détails à ce sujet. J'ai voulu seulement faire ressortir la conduite prudente et éclairée de M. Lanoix fils, et vous faire voir qu'à son début dans la pratique il sait mettre à profit les conseils de l'expérience qu'il est à portée de recevoir journellement.

2° Les médecins qui ont écrit sur le croup, M. Latour fils excepté, ne font aucune mention de l'emphysème parmi les complications de cette maladie. Un oubli aussi général est la preuve évidente de la rareté de cet accident, et impose aux praticiens l'obligation de rendre publics les faits à leur connaissance. Lorsqu'on n'ignore pas l'état pathologique du larynx affecté d'angine couenneuse intense, on peut s'étonner que l'air ne se fasse pas jour plus souvent par des routes détournées. Cependant l'infiltration gazeuse survenue au jeune enfant des Aydes s'est effectuée au moment où le tube aérien paraissait beaucoup moins embarrassé. C'est au septième jour de la maladie qu'elle a commencé, lorsqu'il était permis de n'avoir plus de craintes sur les suites du croup. Il ne restait à l'enfant que de fortes quintes de toux, très-rapprochées, mais le son n'avait plus rien de suspect. Fréquemment, après le croup, les malades conservent

pendant plusieurs jours une toux fatigante, revenant par accès comme celle de la coqueluche. Le malade de M. Lanoix fils me semble avoir été dans ce cas. Je puis donc rapprocher de son observation un fait que j'ai entendu citer par mon oncle, et que je demande la permission de rapporter succinctement. Le fils aîné de M. de Tristan, notre vice-président, était atteint d'une coqueluche qui durait depuis quelque temps. A la suite d'efforts déterminés par une violente quinte de toux, on s'aperçut tout-à-coup que la partie antérieure du cou et le visage se tuméfiaient considérablement. Bientôt après le gonflement avait gagné la tête et la poitrine; il envahit successivement les parois du ventre, le scrotum, et s'étendit le long des membres jusqu'aux mains et aux pieds. La peau n'avait subi aucun changement dans sa couleur; elle ne conservait point l'empreinte du doigt qui la pressait. La main appuyée sur cette bouffissure produisait une sorte de crépitation comparable au bruit qu'on obtient en froissant un parchemin. A ces signes, et en réfléchissant à la rapidité avec laquelle cette complication s'était développée, mon oncle reconnut une accumulation d'air dans le tissu cellulaire sous-cutané. L'oppression n'étant pas sensiblement augmentée, ne voyant rien d'ail-

leurs de prochainement inquiétant pour la vie du malade, il se contenta de faire couvrir le corps de compresses trempées dans une forte décoction froide de quinquina aiguisée d'acide acétique. Il essaya en même temps une compression méthodique sur l'endroit du cou où la tumeur commença à se montrer, et où il avait des raisons de penser que le gaz pénétrait des voies aériennes dans le tissu cellulaire. Il s'attacha surtout et parvint à calmer la toux avec des boissons adoucissantes et sédatives. Dès lors, les progrès de l'infiltration cessèrent; peu à peu la résorption de l'air s'opéra, et le gonflement disparut sans qu'il fût nécessaire de recourir aux scarifications. On trouve dans le grand Dictionnaire des sciences médicales un autre cas presque semblable à celui-ci, qui prouve encore qu'on peut tenter avec succès la résolution de l'emphysème. Il a été fourni au docteur Breschet par le professeur Marjolin. L'enfant était tourmenté d'une forte toux convulsive quand la tuméfaction parut. On la combattit, d'après l'avis du célèbre professeur Dubois, par des fomentations excitantes et aromatiques, et la toux avec des narcotiques. Le malade guérit parfaitement.

5° Par rapport à la cause prochaine, M. Lanoix se demande si l'on peut admettre un emphysème spontané. Outre l'exemple qu'il a puisé

dans la pratique de Dessault, on en peut citer un d'une analogie frappante, observé, dans les mêmes circonstances, par le docteur *Murat*, chirurgien en chef de Bicêtre. Ce confrère estimable en rapporte plusieurs autres dans son article *Emphysème*, du Dictionnaire de médecine. *Morgagni*, dans sa XXXVIII[e] lettre sur l'hydropisie et la tympanite, nous a transmis l'observation d'une femme qui fut atteinte d'un emphysème de tout le corps, par suite d'une suppression brusque et inconsidérée de la gale. *Schulze* en a conservé une autre tout aussi curieuse d'une semblable affection survenue à une jeune fille, sans autre cause que l'habitation d'une chambre basse dans une maison située au voisinage d'une eau stagnante, puisqu'il suffit de la monter au premier étage pour la guérir. Les docteurs *Rullier* et *Delaroche* ont vu un paril dégagement d'air dans deux cas d'empoisonnement. Il n'est donc pas permis de mettre en doute l'existence de l'emphysème spontané. Mais celui dont il s'agit dans l'observation de M. Lanoix ne doit certainement pas être rangé dans cette classe. Ainsi que lui, je pense qu'il faut l'attribuer à une solution de continuité dans un des intervalles membraneux qui séparent les cerceaux cartilagineux de la trachée-artère. Sa formation et les circonstances qui

l'ont accompagné le prouvent. D'ailleurs notre présomption est changée en certitude par l'observation intéressante consignée dans le Manuel de M. *Latour* fils. Le jeune Tr. . . ., parvenu au sixième jour du croup, montra tous les symptômes d'une suffocation imminente, au point qu'on avait jugé qu'il ne restait plus d'espoir de salut que dans la laryngotomie. Les parens s'opposèrent à l'opération. Bientôt tout le tissu cellulaire s'infiltra d'air. On lui pratiqua une issue par une légère incision qu'on obtint de faire sur le péricrâne; mais le malade succomba six heures après, victime bien moins de l'emphysème que de la maladie qui l'avait occasionné. A l'ouverture du cadavre on trouva un engorgement des bords de la glotte et une *déchirure* entre les deux premiers anneaux de la trachée. Voilà ce qui est incontestablement arrivé et chez M. *de Tristan*, et au malade de M. *Lanoix*, qui croit que l'ouverture accidentelle devrait se faire plus facilement entre la trachée et le larynx.

Quel que soit l'endroit de la rupture, l'air introduit dans les poumons pendant l'inspiration pénètre en partie, durant l'expiration, par la plaie dans le tissu cellulaire, où il s'accumule et s'étend de plus en plus à chaque mouvement respiratoire. L'entrée s'en fera d'autant plus aisément que la glotte et le larynx seront plus

obstrués par la fausse membrane, ou rétrécis par quelque engorgement, ou bien encore par l'état spasmodique des muscles pendant les quintes de toux. La citation suivante, par laquelle je terminerai mon rapport, rendra cette explication plus sensible et plus claire. « J'ai « eu occasion, dit M. *Murat*, d'observer un « certain nombre de fois un emphysème vo« lontaire sur les détenus de la prison de Bicêtre. « Ils se piquent l'intérieur d'une des joues avec « une épingle ; ils font ensuite de fortes et fré« quentes expirations, mais en prenant l'essen« tielle précaution de fermer le nez et la bouche; « bientôt l'air s'insinue dans le tissu cellulaire « de la face et du cou, et on voit se dessiner « une tumeur plus ou moins étendue, qui est « pâle, luisante et crépitante. » Ils ont recours à cet expédient pour se faire transférer du cachot à l'infirmerie.

Je crois en avoir dit assez pour prouver que l'observation de M. *Lanoix* mérite d'être conservée. J'en propose donc, au nom de votre section de Médecine, l'insertion dans les Annales de la Société.

PRIX

PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE,

Pour la fabrication des briques, tuiles et carreaux, par machines.

La Société d'encouragement décernera, dans sa séance générale du mois de juillet 1827, un prix de *deux mille francs* à celui qui, dans une fabrique de tuiles et de carreaux en pleine activité, aura introduit l'usage de machines et de moyens mécaniques qui permettent de livrer les tuiles et les carreaux de bonne qualité à des prix inférieurs aux prix ordinaires.

Les concurrens adresseront à la Société, avant le 1er mai 1827 : 1° un mémoire descriptif de leurs procédés, accompagné des dessins des machines qu'ils emploient; 2° des échantillons de leurs produits ; 3° des certificats des autorités locales, constatant que la fabrique est en pleine activité, et indiquant les prix et les quantités des produits fabriqués.

Le prix sera décerné à celui qui aura le mieux satisfait aux vues de la Société, sous les rapports du prix, de la qualité et de la quantité des produits livrés au commerce.

RAPPORT

Fait au nom de la section de Littérature, sur l'ouvrage de M. Colas de la Noue, *intitulé* Introduction à la Jurisprudence de la Cour royale d'Orléans ;

Par M. Sevin.

Séance du 17 mars 1826.

Messieurs,

Chargée de l'examen de l'ouvrage que vous a offert M. De la Noue, ayant pour titre *Introduction à la jurisprudence de la Cour royale d'Orléans*, votre section des Belles-Lettres s'est d'abord demandé s'il ne convenait pas d'ajourner son rapport jusqu'à la publication de l'ouvrage principal ; elle a pensé qu'un ouvrage tel que celui qui vous est annoncé, se composant de décisions judiciaires isolées, le rapport que vous pouviez désirer devait surtout porter sur le plan et la conception que dès à présent l'introduction vous faisait suffisamment connaître ; d'ailleurs la brochure dont il s'agit, et qui est la préface d'une œuvre plus considérable, renferme l'histoire du

droit français, offre le tableau de notre organisation judiciaire depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours ; sous ce rapport on peut considérer cette introduction comme formant elle-même un ouvrage qu'il est bon de signaler à votre attention.

La *Jurisprudence de la Cour royale d'Orléans* se recommandera par son utilité.

A côté des excellens traités qui développent les principes de notre droit, se placent naturellement les recueils des arrêts rendus par nos cours de justice.

Le mérite du jurisconsulte qui expose avec clarté et méthode l'esprit de nos lois, en fixe le sens et l'application, est sans doute supérieur à celui de l'arrétiste ; mais tel est l'avantage des travaux qui ont un but d'utilité réelle, ils peuvent avec honneur occuper le second rang.

Les recueils d'arrêts offrent même de nos jours un intérêt qu'ils n'avaient point dans l'ancienne jurisprudence.

La maxime que la loi doit commander et non persuader avait passé du législateur qui statue sur le sort de tous, aux magistrats dont les décisions sont les lois particulières de ceux qu'ils jugent ; les sentences et les arrêts étaient des ordres qui ne portaient point avec eux la preuve de l'esprit de justice qui les avait fait rendre. Notre

nouvelle législation a introduit une autre forme. Aujourd'hui les arrêts et les jugemens doivent être motivés; depuis cette salutaire innovation, garantie des justiciables, nos recueils d'arrêts ne sont plus un simple assemblage de décisions judiciaires, on y trouve encore la proclamation faite par les premiers corps de l'Etat, de tous les principes protecteurs de la fortune et de la liberté des citoyens, et comme tels, fondement de l'édifice social.

La Cour royale d'Orléans a été appelée à prononcer sur un grand nombre d'affaires importantes, où elle a fait l'application de toutes les grandes maximes de l'ordre public; l'ouvrage de M. De la Noue, qui fait connaître ses décisions, ne peut donc manquer d'intérêt.

La brochure que nous avons à examiner sous le titre *d'Introduction*, ainsi que nous l'avons déjà dit, en est la préface.

L'auteur commence par y tracer toutes les grandes divisions du droit, en droit divin, droit humain, droit naturel et droit civil, droit public et droit des gens.

Il expose ensuite sommairement l'histoire du droit français, en parcourt toutes les principales époques, montre les premiers Francs gouvernés par des coutumes barbares ou des usages incertains, s'arrête à la découverte faite à Amalfi d'une

édition des Pandectes romaines. La renaissance de l'étude du droit romain, qui en est la suite, commence à tirer l'Europe de la barbarie où l'avait jetée l'invasion des peuples du Nord.

En France, plus tard, les Capitulaires de Charlemagne introduisent l'ordre et la régularité dans l'administration des affaires de l'Etat.

Les établissemens de saint Louis, en limitant la puissance seigneuriale, affermissent le pouvoir monarchique, fixent les bornes qui doivent séparer la puissance ecclésiastique de l'autorité séculière.

Sous Charles VII commence la rédaction solennelle des coutumes, qui ne fut terminée qu'un siècle après. Par là l'administration de la justice devient plus facile et plus prompte ; il ne fut plus nécessaire, à l'occasion de chaque affaire, de recourir à une enquête pour constater des usages qui furent reconnus et fixés par la coutume.

L'auteur s'étend ensuite sur les ordonnances de nos rois, la plupart empreintes du génie des Lhôpital et des d'Aguesseau, ainsi que de la majesté du grand siècle de Louis XIV.

Il arrive à la révolution, qui renverse les anciennes institutions, engendre cette multiplicité de lois où celles de la veille sont révoquées ou modifiées par celles du lendemain, variations qui

font un véritable chaos de cette législation intermédiaire.

Vient enfin la rédaction du Code civil ; elle est, dit M. De la Noue, confiée à des hommes placés depuis long-temps à la tête des jurisconsultes. Leur travail est envoyé à tous les tribunaux d'appel, pour avoir leurs observations ; discuté au conseil d'Etat, leur projet est ensuite soumis à l'examen du corps législatif et du Tribunat.

En parlant des observations du tribunal d'appel d'Orléans, dues aux laborieuses et savantes méditations de MM. Petit-Lafosse, Moreau et Martin, M. De la Noue se plaît à rappeler la lettre que le grand juge écrivit à ces magistrats, « que « l'ordre qui règne dans leur travail, les réflexions « judicieuses qu'il contient, leur assuraient des « droits à la reconnaissance publique. »

Cette opinion du ministre n'était point une phrase de politesse, mais l'expression de la conviction et d'une justice rendue au mérite et au zèle. Tous les jurisconsultes qui recherchent le sens et l'esprit de nos lois, dans les discussion qui les ont préparées, reconnaissent que les observations du tribunal d'Orléans tiennent une place honorable dans le recueil des observations diverses des tribunaux.

Après le Code civil parurent les Codes de pro-

cédure, de commerce, d'instruction criminelle, enfin le Code pénal.

Entre ces grandes et diverses époques de notre droit français, qu'il nous soit permis d'en rapprocher et comparer deux qui ont été animées du même esprit, quoique en apparence, et pour les hommes qui n'ont point étudié l'histoire et les progrès de notre législation, les résultats aient été différens et opposés.

Aujourd'hui que toute la France est soumise à la même loi, on traite d'absurde l'existence de plus de deux cents coutumes pour un pays gouverné par le même monarque; et pourtant la rédaction de toutes ces coutumes fut un premier et un grand pas fait vers cette uniformité de législation, si long-temps désirée et si heureusement exécutée de nos jours.

Dumoulin, l'oracle du droit coutumier, celui de tous nos jurisconsultes qui en a le mieux connu l'esprit et l'histoire, nous apprend que la rédaction de ces coutumes n'était que provisoire; qu'elles devaient être ensuite fondues dans une seule coutume qui serait applicable à tout le royaume. Des obstacles se sont opposés à l'exécution d'un projet dont la conception seule doit être admirée au siècle où nous nous reportons. Dans les temps qui suivent, on voit tous les plus grands hommes dont s'honora notre magistrature

appeler de leurs vœux cette unité de législation, mais reculer devant les difficultés de son exécution.

Si l'on considère qu'avant la rédaction des coutumes, chaque juge du plus petit seigneur avait ses usages qu'il suivait comme des lois, que plusieurs même affectaient de s'éloigner des règles admises dans les siéges voisins, on trouvera déjà une grande amélioration dans la rédaction d'une coutume, pour toutes les justices d'un grand bailliage ou d'une province, et peut-être fut-il aussi difficile alors de faire adopter par les baillis de Patay et de Jargeau les dispositions de la coutume d'Orléans, que de soumettre de nos jours les Bretons et les Normands aux dispositions uniformes de nos Codes.

Quel sujet de réflexions! Un projet conçu au treizième siècle, qui depuis, et presque à toutes les époques, a eu pour lui l'assentiment des plus célèbres jurisconsultes et des plus grands magistrats, n'a pu recevoir son exécution qu'au 19e siècle, et après une révolution qui a changé tous les droits et renversé toutes les institutions. N'est-ce pas une leçon pour ces esprits ardens, animés sans doute par des intentions aussi pures que généreuses, mais qui, à tort, s'irritent de tout obstacle ou du moindre retard apporté à leurs idées de réforme. Ils ne doivent pourtant pas ignorer

qu'une jouissance prématurée compromet l'avenir ; qu'il est sage de confier au temps le bien qui ne peut s'opérer sur-le-champ, et qu'on perdrait pour toujours en voulant l'obtenir à l'aide de violentes secousses. C'est également un avertissement pour ces hommes à système retrograde, qui ne rêvent et n'admirent que ce qui n'est plus ; qu'ils sachent au moins que des opinions, nouvelles en apparence, peuvent être vieilles en réalité ; que ce qu'ils regrettent dans le passé, souvent et même autrefois fut considéré comme un mal, et qu'en rappelant d'anciennes institutions on ne fait quelquefois que ressusciter d'anciens abus.

Après avoir donné l'histoire abrégée de la législation, M. De la Noue présente le tableau de l'ordre judiciaire en France ; il nous montre les juges d'épée assistés, puis suppléés et remplacés enfin par leurs lieutenans, qui deviennent les seuls et véritables juges, et acquièrent l'ascendant qu'ont toujours les lumières à côté de l'ignorance.

Le parlement, institué sous saint Louis, devient sédentaire sous Philippe-le-Bel, permanent sous Philippe-le-Long ; à l'autorité judiciaire il joint l'usage des remontrances ; il participe à la puissance législative par l'enregistrement des édits, et c'est à cet égard que M. De la Noue fait observer que

« l'esprit d'indépendance une fois introduit dans « un corps aussi puissant, l'a entraîné au-delà des « bornes de ses véritables devoirs. »

L'auteur trace ensuite l'origine, l'histoire et les attributions des anciens bailliages et présidiaux, et particulièrement du présidial d'Orléans, illustre à toutes les époques par les vertus et le savoir de ses membres.

La loi du 24 août 1790 renverse les anciennes institutions et change tous les élémens de l'ordre judiciaire.

On établit d'abord un tribunal pour chaque district, puis un tribunal par département. Ces tribunaux remplissaient les fonctions de juges en premier ressort à l'égard de leur département, et de juges d'appel pour les départemens circonvoisins. Les membres qui les composaient étaient élus par les justiciables et pour cinq ans seulement : c'était là une idée qui avait pu séduire à une époque où l'esprit de réforme était dominant; mais bientôt on en reconnut le danger : il n'y a que l'inamovibilité qui puisse assurer au magistrat son indépendance et sa considération ; l'inconvénient est le même qu'il soit sous l'influence du pouvoir, ou de justiciables dont il attend sa réélection, et peut-être même est-ce dans ce dernier cas que le danger est le plus grand.

Le gouvernement s'empresse bientôt de ressaisir le droit de nomination ; la loi du 27 ventôse an 8 institue un tribunal civil par arrondissement, une cour criminelle par chaque département, et un tribunal d'appel pour trois ou un plus grand nombre de départemens.

L'année 1811 fut l'époque d'une nouvelle organisation judiciaire, sur des bases plus larges ; l'attribution des tribunaux de première instance resta la même, les cours criminelles furent réunies aux tribunaux d'appel ; on en forma les cours impériales, remplacées depuis par les Cours royales.

Ce fut seulement dans cette organisation de 1811 qu'il fut question de l'inamovibilité des juges ; mais elle n'était annoncée que pour l'avenir, pour cinq années plus tard ; le principe était seulement posé, il était réservé au monarque, immortel auteur de la Charte, de le mettre à exécution, et d'assurer par cette inamovibilité l'indépendance et la considération de la magistrature.

M. De la Noue accompagne cet exposé de l'organisation de nos cours et tribunaux de plusieurs réflexions judicieuses. Il en est une surtout que nous croyons devoir présenter à votre attention.

L'auteur fait observer que la multiplicité des

affaires, l'importance des intérêts qui s'agitent devant les tribunaux de la capitale, en font le centre et le pays de la jurisprudence; et pourtant il ajoute : « Tous les grands et bons ouvrages sur la jurisprudence comme sur le nouveau droit sont émanés de jurisconsultes qui ont vécu dans nos provinces ou habitent nos départemens. » M. De la Noue justifie cette opinion par des faits qui la rendent incontestable. Veuillez, Messieurs, nous accorder un moment votre attention pour en rechercher et indiquer les causes.

Ce serait un travail qui, à notre avis, ne serait pas sans intérêt, qu'un parallèle entre les orateurs et les jurisconsultes qui ont fait la gloire du barreau de la capitale, et ceux qui ont fondé leur réputation dans nos anciennes provinces ou dans nos départemens.

La doctrine est le fruit de profondes méditations. Les grands ouvrages sur le droit demandent des réflexions long-temps mûries, et pour l'exécution, un travail opiniâtre et persévérant, incompatible souvent avec le tourbillon des affaires d'une grande capitale. Aussi, comme le remarque très-bien M. De la Noue, nos plus célèbres jurisconsultes, Dumoulin, Cujas, d'Argentré, Furgole, enfin Domat et Pothier, habitèrent nos provinces.

Le séjour de la capitale offre d'autres avan-

tages. Le grand nombre des affaires qui se présentent devant ses tribunaux rend ses jurisconsultes plus habiles dans la pratique, leur donne un tact rare et admirable pour juger la direction qui convient à une cause, pour la présenter sous le jour le plus favorable. La grandeur des intérêts qui s'y agitent ouvre aussi à l'éloquence une carrière plus étendue. C'est là que souvent a été mise en question et s'est décidée la fortune et l'état des plus illustres familles du royaume; et par cette raison, c'est aussi là (pour ne citer que les morts) que se firent entendre les Talon, les Séguier, les Lamoignon, Patru, Cochin, Aubry, Lenormand, et dans le dernier siècle Target et Gerbier, Gerbier qui eut la gloire, bien rare au barreau, d'exciter, lorsqu'il parlait dans la Grand'Chambre, l'enthousiasme des gens de lettres comme des habitués du palais.

Nous ne comprenons point dans ce parallèle l'immortel d'Aguesseau; il a droit à la première palme comme savant et comme orateur, et sa gloire, bien plus encore que l'éminente dignité dont il fut revêtu, le place au-dessus de toute comparaison.

Toutefois encore il faut dire que ce sont moins les talens que les occasions qui ont manqué à la réputation des orateurs de nos provinces ou de nos départemens; car ceux qui par cir-

constance se sont trouvés en présence des hommes les plus renommés du barreau de la capitale ont souvent soutenu la comparaison avec avantage ; si les uns ont montré généralement plus d'art et plus de dextérité, les autres quelquefois ont fait preuve de vues plus élevées, d'une plus grande masse de ces connaissances en quelque sorte universelles que Cicéron exige de quiconque veut exceller dans l'art de bien dire ; les uns enfin ont presque toujours paru meilleurs et plus habiles avocats, les autres parfois plus grands et plus véritables orateurs ; et c'est sans doute par cette raison que la supériorité est généralement restée à ces derniers toutes les fois que l'arène a changé, que les luttes et les combats ont été transportés de la barre à la tribune. Si cette assertion avait besoin de preuves on les trouverait dans l'histoire de nos assemblées délibérantes.

Revenons à l'ouvrage de M. De la Noue, dont cette digression nous a peut-être trop écarté.

Après avoir ainsi tracé l'histoire de notre législation et de notre organisation judiciaire, il indique le plan de son ouvrage principal, auquel celui que nous examinons doit servir de préface.

La plupart de nos recueils de jurisprudence présentent les arrêts des Cours à peu près dans l'ordre des dates où ils ont été rendus; cette

méthode est naturelle et obligée pour les recueils qui se forment par des cahiers périodiques ; mais M. De la Noue publiant en même temps la jurisprudence de la Cour d'Orléans et les arrêts qu'elle a rendus pendant un espace d'environ quinze années, devait adopter une autre marche. Avec raison il a classé les matières par article, en suivant l'ordre alphabétique ; il a rapporté sur chacun de ces articles les arrêts qui s'y réfèrent.

L'auteur annonce qu'il a fait précéder l'analyse et la citation des arrêts d'un exposé des principes de chaque matière, qu'il présentera l'état de la législation en comparant le droit ancien, ce qu'on appelle le droit intermédiaire, enfin le droit nouveau.

Votre section a pensé que cette méthode adoptée par M. De la Noue doit donner en quelque sorte à son ouvrage les avantages réunis d'un traité de droit et d'un recueil d'arrêts, puisqu'il doit présenter un exposé de doctrine confirmé par des exemples et de graves autorités. Cet ouvrage, si l'exécution en est telle qu'on a lieu de l'attendre du mérite de l'auteur, sera donc essentiellement utile à tous ceux qui se livrent à l'étude et s'occupent de l'application des lois.

L'entreprise de M. De la Noue mérite encore d'être louée sous un autre rapport ; chargé de décider chaque jour de la fortune et de la liberté

des citoyens, on voit qu'il sent toute l'importance et toutes les difficultés de ses nobles fonctions, et c'est pour s'en rendre digne qu'il a fait de sa demeure un temple ouvert à la science, qui reçoit de lui un culte journalier et pour ainsi dire perpétuel. La Cour d'Orléans doit se féliciter de cette entreprise. Elle était du petit nombre des Cours souveraines dont les décisions n'avaient point de recueil spécial. Ce vide sera rempli par l'ouvrage que publie l'un de ses membres. C'est un monument que M. De la Noue élève à la sagesse et à la gloire de sa compagnie.

DISCOURS

Prononcé à l'ouverture du nouveau Cours de Géométrie et de Mécanique appliquées aux arts et métiers;

Par M. Lacave (1).

Séance du 17 mars 1826.

Messieurs,

Ce n'est pas devant le concours de magistrats et de citoyens éclairés ou animés du dessin de s'instruire, qui honorent cette réunion de leur

(1) La Société a ordonné que ce discours d'un de ses membres serait inséré dans ses Annales.

présence, que j'entreprendrai l'éloge de l'industrie. Il n'est pas un de vous qui ne pût m'interrompre pour me dire, comme cet ancien à un fastidieux discoureur qui commençait le panégyrique d'une des principales divinités de la Grèce : « Et qui donc songe ici à en médire? » Qui de vous en effet, Messieurs, ne rend hommage à cette puissance qui, dans le monde civilisé, commande même à la force aveugle qui décidait jadis du destin des empires ; à cette puissance sous la sauve-garde de laquelle nous pouvons placer nos arts, notre civilisation et nos mœurs? Qui pourrait contester ses merveilles en contemplant la prospérité de cette île fameuse que l'étendue de son territoire classerait à peine parmi les puissances du second ordre, et qui pourtant pèse d'un si grand poids dans la balance de la politique européenne? En vous rappelant par un exemple aussi frappant à quel haut degré de puissance et de fortune le développement des facultés industrielles peut élever une nation, je n'ai pas à craindre que la justice que je rendrais à un peuple si long-temps notre rival puisse m'attirer ici le reproche de manquer d'esprit national. Non, Messieurs, l'amour de la patrie ne consiste pas à s'aveugler sur la force et le mérite des étrangers, ou même de ses ennemis, et à leur refuser les éloges dus à leurs travaux et à leurs découvertes ;

mais à rechercher les causes de leur prospérité, à étudier les institutions sur lesquelles ils l'ont fondée, et à propager, parmi ses concitoyens, par ses conseils, ses écrits ou ses exemples, toutes celles qui peuvent contribuer à l'accroissement de leurs facultés intellectuelles et aux progrès de leurs connaissances. C'est ainsi que le savant illustre dont nous devons ici prononcer le nom avec toute la reconnaissance due à son dévouement et à son zèle pour l'instruction de la classe industrieuse, M. Charles Dupin, s'est attaché, par des écrits auxquels les Anglais eux-mêmes rendent la plus éclatante justice, à nous révéler le secret de leur force et de leur succès, et à répandre parmi nous les procédés et les établissemens qui ont le plus favorisé les progrès de leur industrie. La véritable émulation s'allie à tous les sentimens nobles et généreux. La France, déjà riche de tant de genres de gloire, ne peut douter des nouveaux succès qui l'attendent dans cette lutte pacifique, qui du moins ne coûtera ni sang ni larmes à l'humanité; et déjà plusieurs expositions de ses richesses industrielles ont annoncé à l'Europe que dans cette carrière, comme dans toutes les autres, on la trouverait toujours sur les premiers rangs. Fière de ses savans et de ses artistes comme de ses guerriers et de ses littérateurs, il n'est pas une science, un art, une profession

pour laquelle elle ne puisse opposer des noms à jamais fameux aux plus beaux noms dont les autres contrées pourraient se glorifier. A ne considérer que l'état actuel des sciences et des arts en Europe, et la part pour laquelle chaque nation contribue à leurs progrès, il n'est pas un pays auquel celui des Laplace, des Legendre, des Cuvier, des Chaptal, des Gay-Lussac, des Girodet et des Gérard, doive porter envie.

Mais ce n'est pas seulement la gloire dont la culture des sciences, des arts et des lettres peut couvrir une nation, ce sont surtout les fruits qu'elle en peut tirer pour son bien-être et sa prospérité, qui doivent attirer l'attention des amis de leur pays et de l'humanité, et il n'est pas douteux que ces avantages soient encore plutôt proportionnés à la propagation des lumières dans toutes les classes de la société, qu'au degré d'avancement où les ont portées un petit nombre de génies privilégiés auxquels seuls il appartient d'en atteindre les sommités les plus élevées.

C'est ici, Messieurs, que nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître la supériorité de nos voisins d'outre-mer en ce qui regarde l'instruction des classes laborieuses, et les ressources offertes aux professions industrielles pour le perfectionnement de leur intelligence ; et il faut convenir qu'ils doivent en grande partie à cette

cause les avantages qu'ils obtiennent, sinon dans la beauté et la perfection des produits pour lesquels nous soutenons la lutte avec succès, du moins dans la simplification des procédés et la rapidité de la production, qui seuls peuvent alimenter tous les débouchés de leur immense commerce. Mais, Messieurs, reconnaître une supériorité étrangère, c'est faire un appel à tous les hommes éclairés, à tous les bons citoyens, de réunir tous leurs efforts pour la combattre et en faire cesser les causes.

Cette vue généreuse animait le monarque éclairé qui ordonna à Paris, il y a plusieurs années, au Conservatoire des arts et métiers, centre et dépôt de toutes les découvertes industrielles, l'ouverture d'un cours pareil à celui que nous ouvrons aujourd'hui. Frappé des heureux résultats de ce cours, confié à ses soins, M. Charles Dupin, avec un zèle et un dévouement qui ne l'honorent pas moins que ses plus beaux travaux scientifiques, et qui lui a mérité près du trône l'appui d'une auguste protection, sollicita l'établissement d'une semblable institution dans les principales villes du royaume. Les rapports qu'il a présentés à l'Académie des sciences et à la Société d'encouragement, et qui sont connus de plusieurs d'entre vous, offrent le tableau le plus encourageant des succès déjà obtenus et du concours généreux qu'il

a trouvé parmi des magistrats et des citoyens de toutes les classes, pour la propagation de ces utiles établissemens; et déjà on annonce que quatre-vingts villes du royaume jouissent du bienfait de cette instruction élémentaire, qu'elles ont reçue avec empressement.

Dans ce mouvement général d'amélioration et de perfectionnement qui entraîne les esprits, la ville d'Orléans ne pourrait rester en arrière. Elle ne voudra point renoncer au rang que sa renommée historique, dont les titres brillent de tant d'éclat dans nos annales, son opulence et son heureuse position, lui assignent parmi les cités du royaume. Si plusieurs causes que l'administration la plus éclairée ne pouvait prévenir semblent depuis plusieurs années la faire décheoir de son importance commerciale, les autorités qui veillent aux intérêts et aux besoins du département et de la ville, et qui ont d'avance recommandé leur mémoire à leurs concitoyens par la création de tant de monumens utiles élevés en si peu d'années, n'ont trouvé dans ces symptômes facheux de décroissance qu'un nouveau motif de redoubler de zèle et d'efforts pour les combattre et pour ranimer les sources de la prospérité publique. Ces magistrats ont reconnu qu'un des moyens les plus puissans d'encourager l'industrie consistait à répandre parmi les citoyens

qui s'y consacrent ceux des élémens des sciences exactes qui sont susceptibles des applications les plus fécondes, et à leur rendre accessibles les théories qui peuvent offrir un guide sûr et infaillible à leurs conceptions, fortifier leur jugement par l'habitude de l'exercer, et les former surtout à la précision rigoureuse qui seule peut servir aujourd'hui de base aux progrès des arts mécaniques. Ils ont senti également que si une pareille institution était couronnée du succès qu'il est permis d'en espérer, elle n'atteindrait pas seulement le but important que nous venons de signaler, mais qu'elle exercerait la plus salutaire influence sur le perfectionnement moral de la classe intéressante à laquelle elle est consacrée, en y répandant avec une noble émulation, le goût de l'étude et l'amour du travail, qui sont inséparables de l'ordre, de l'économie, de la soumission aux lois et d'un juste sentiment de reconnaissance pour l'autorité à qui elle devra un tel bienfait.

Pour moi, Messieurs, quelque sensible que je dusse être au témoignage de confiance qu'on m'a donné en m'offrant une tâche aussi honorable, j'ai sans doute, en l'acceptant, consulté beaucoup plus mon zèle que mes forces. Il n'est personne en effet qui ne doive être frappé des difficultés de ce nouvel enseignement. Ce sont, il est

vrai, les principes les plus connus et les plus usuels des sciences exactes, à la démonstration desquels le professeur doit s'attacher ; mais n'arrive-t-il pas souvent que cette démonstration repose sur des considérations très-délicates et très-compliquées, auxquelles il est difficile de se livrer sans s'écarter de la clarté et de la simplicité des méthodes, première condition d'un cours de cette nature? Quel soin surtout ne doit-on pas apporter dans l'ordre et l'enchaînement des idées, pour que les esprits les moins cultivés puissent, sans le secours de connaissances préliminaires qu'ils n'ont pu acquérir, en saisir l'ensemble et concevoir facilement les théories qui en découlent? N'est-il pas nécessaire de savoir restreindre dans des limites très-resserrées l'examen de celles des propriétés des nombres ou des figures qui n'offrent à l'esprit qu'un exercice de curiosité, pour insister davantage sur la démonstration et le développement de celles dont l'industrie fait le plus fréquent usage ? Si l'on passe ensuite aux applications de ces principes théoriques aux arts et métiers, ne faudrait-il pas, pour faire sentir à des auditeurs de différentes professions le prix du nouvel enseignement, entrer dans des détails qui exigeraient sur la pratique de tous les arts mécaniques des notions approfondies et appuyées sur de nombreuses observations ? Une si grande

variété de connaissances suppose sans doute des études spéciales, des vues élevées et un esprit très-étendu ; et l'on peut, sans rougir, avouer qu'on est loin de posséder d'aussi rares facultés.

Aussi, Messieurs, ces difficultés m'auraient-elles arrêté à l'entrée d'une carrière si nouvelle pour moi, si je n'avais trouvé pour y assurer mes premiers pas un guide aussi sûr que le cours normal publié dans ce moment par M. Charles Dupin, à l'usage de l'enseignement élémentaire à la fondation duquel il a si puissamment contribué, et si je n'avais été soutenu par les encouragemens de quelques personnes éclairées de cette ville, aussi recommandables par leur zèle pour le bien public que par leur amour pour les sciences et les arts, qu'elles cultivent avec succès ? je dois leur déclarer que l'espérance d'être assisté de leurs conseils et de leurs lumières a pu seule me décider à vaincre la trop juste défiance que je devais avoir de moi-même.

Il peut au premier coup-d'œil paraître fastidieux à des hommes initiés dans les hautes sciences de revenir sur les principes les plus communs et les plus élémentaires, pour en simplifier et en éclairer l'enseignement ; mais le but de ce travail suffit pour l'ennoblir, et je suis sûr d'être entendu de tous les amis de l'étude et de leur pays, en les invitant ici à m'éclairer de leurs

remarques et même de leurs critiques, et à m'indiquer les procédés simples ou les démonstrations nouvelles qui leur paraîtraient plus à la portée de nos auditeurs que ceux que j'aurais employés.

Mais je dois aussi fonder mes espérances sur vous, Messieurs, qu'un noble désir d'agrandir vos facultés et d'acquérir des connaissances attire dans cette enceinte. Certes, je n'ai pas trop présumé de vous en comptant d'avance sur votre zèle, votre attention soutenue, votre ardeur pour l'étude, et surtout sur votre empressement à chercher vous-mêmes les applications des théories dont je m'efforcerai de vous bien pénétrer aux procédés de vos diverses professions, et à suppléer ainsi aux généralités dans lesquelles je serai souvent forcé de me renfermer. Il sera bien doux pour moi de recevoir de vous la communication d'idées ingénieuses ou de simplifications que ces principes vous auront suggérées. Dans cette première année du cours, qui doit être considérée comme un essai (qui pourtant, je l'espère, ne sera pas sans fruit), je m'attacherai moins à vous faire passer beaucoup d'objets sous les yeux, qu'à vous donner une connaissance approfondie de ceux qui vous auront été exposés, et je ne craindrai pas de ralentir la marche de l'enseignement toutes les fois que cette précaution

me paraîtra nécessaire pour la mieux affermir.

Une des deux séances de la semaine sera souvent consacrée à ces communications du professeur avec son auditoire, sans lesquelles il ne pourrait lui-même apprécier les effets de ses leçons. J'ose espérer que plusieurs d'entre vous surmonteront la timidité qui les empêcherait de répondre en public sur les matières qui font l'objet de cet enseignement. Ce seront d'ailleurs plutôt des conférences que des examens que j'aurai à vous demander. Vous n'oublierez pas que l'amour de l'étude, en donnant le sentiment de ses difficultés, dispose à l'indulgence, et que vous êtes ici au milieu de citoyens tous avides d'instruction, de la part desquels vous n'aurez jamais à craindre cette critique offensive et railleuse qui est trop souvent le partage de la médiocrité et de l'ignorance : vous ne craindrez pas surtout de m'exposer les difficultés qui vous auront frappés dans les démonstrations que vous aurez entendues. Ces difficultés seront peut-être quelquefois assez sérieuses pour embarrasser le professeur lui-même ; mais il invoquera alors l'assistance de lumières supérieures aux siennes, et ces recherches, ces discussions elles-mêmes ne seront pas sans fruit pour votre instruction.

Puissions-nous, Messieurs, trouver la récompense de tous ces efforts réunis dans les succès de

l'établissement que nous inaugurons aujourd'hui; puissions-nous le voir parvenir à un degré de prospérité et de perfection qui réponde aux intentions généreuses de ses fondateurs!

RAPPORT

Fait au nom de la section d'histoire naturelle, sur l'ouvrage de M. le comte DE TRISTAN, *intitulé* Recherches sur quelques effluves terrestres;

PAR M. LOCKHART.

Séance du 5 mai 1826.

MESSIEURS,

VOTRE Section d'Agriculture et d'Histoire naturelle a pris connaissance de l'ouvrage dont un de ses membres, M. le comte de Tristan, a fait hommage à votre Société; elle s'est assurée qu'il mérite votre intérêt, qu'il est digne de l'attention des savans et de tous les hommes qui se sont occupés particulièrement de la physique.

Les recherches qui font l'objet de cet ouvrage ont été, il est vrai, considérées jusqu'à ces derniers temps comme le résultat des rêveries d'une classe d'hommes qui, par l'appât du merveilleux,

ont exploité à leur profit la crédulité publique; mais n'avons-nous pas plusieurs exemples que les découvertes les plus utiles sont restées long-temps dans l'oubli, et ont été rejetées avec obstination, même par des hommes éclairés? De fortes préventions vont donc s'élever contre cet ouvrage. N'ont-elles pas déjà dans vos esprits, Messieurs, un commencement d'atténuation, en voyant un corps célèbre (l'Académie royale de médecine) prendre en considération le magnétisme animal, qui a depuis si long-temps ses incrédules, ses détracteurs et ses partisans.

Votre section, dont je suis ici l'organe, a déjà écarté ces préventions; elle n'hésite pas à prononcer que l'auteur de cet ouvrage a totalement ramené la matière qu'il a traitée dans le légitime domaine des sciences, et l'a dégagée même de toutes les apparences qui auraient pu rapprocher son sujet des annonces pompeuses des visionnaires et des enthousiastes qui ont jusqu'à ce jour excité la curiosité au nom et par le moyen de la prétendue baguette divinatoire.

L'auteur a eu soin dans cet écrit de se servir, pour ses définitions, de termes étrangers à notre langue; cet usage est reçu dans les sciences, c'est une précaution utile dans les inventions et les découvertes nouvelles, pour éviter les rapprochemens et la confusion.

L'ouvrage de M. le comte de Tristan se compose entièrement d'une immense série d'expériences et d'observations basées sur ce premier fait, « que des effluves terrestres, qu'il nomme bacillogires (1), peuvent, dans certains cas, et transmis par certains individus, causer un mouvement de rotation à une baguette de bois (2) construite et tenue d'une manière indiquée. »

Vous n'attendez pas, Messieurs, le détail de ces expériences; cette analyse serait un ouvrage entier, et sortirait des limites d'un simple rapport; l'auteur tend à prouver que les effluves dont il s'est occupé ont de nombreux rapports avec les fluides électriques et magnétiques; qu'ils se décomposent et se comportent d'une manière analogue. Ses expériences l'amènent enfin à reconnaître l'identité des trois fluides bacillogire, électrique et magnétique. L'auteur a donc considéré ces fluides dans des circonstances nouvelles, il en a déduit des propriétés encore inconnues, et il est arrivé en quelque sorte, par une voie détournée que le hasard lui

---

(1) Expression tirée du grec, qui veut dire *propre à faire tourner*.

(2) Elle est désignée dans l'ouvrage par le nom de furcelle.

a offerte, à des découvertes qui viennent naturellement se classer avec celles faites dans les derniers temps par les savans O'Erstedt, Ampère, Poisson, Arago, Biot, Davy, etc., desquelles résulte aussi l'identité des fluides électrique et magnétique.

L'auteur termine son ouvrage par quelques applications faites avec la plus grande circonspection à la physiologie végétale et à la physiologie animale. La médecine aura à prendre en considération cette dernière partie de l'ouvrage ; les hommes habiles qui la pratiquent, étant presque tous maintenant versés dans les sciences, au courant de leurs progrès, et guidés par les observations physiologiques et pathologiques, il serait à désirer qu'oubliant les premiers essais tentés inhabilement sur l'électricité appliquée à la médecine, ils essayassent de nouveau, dans la guérison de certaines maladies, l'emploi de cet agent si puissant sur nos organes, et si universellement répandu dans la nature.

M. le comte de Tristan ne rejette pas entièrement les applications utiles aux arts qu'on pourrait faire des expériences bacillogires, en les employant à la découverte des courans d'eau, des masses minérales, etc. ; mais il se refuse en ce moment aux inductions trop pré-

si décrié. Votre rapporteur pourrait encore ajouter, s'il en était besoin, qu'il a été témoin oculaire de plusieurs des expériences citées dans cet ouvrage; mais c'est trop s'arrêter à prouver la bonne foi de l'auteur, la conviction en existe déjà dans vos esprits.

Enfin, Messieurs, cet écrit se recommande autant par un style simple, correct et précis, que par l'importance de son objet. Votre section pense qu'il sera accueilli par vous avec l'intérêt qu'il mérite; elle engage M. le comte de Tristan à continuer ses expériences, afin de jeter toute la lumière possible sur les découvertes qu'il n'a fait encore que signaler, et souvent avec doute, à l'attention des savans.



RAPPORT

Fait au nom de la Section de littérature, sur un manuscrit de la fin du seizième et du commencement du dix-septième siècle.

Par M. le Président Boscheron-Desportes.

Séance du 7 juillet 1826.

Messieurs,

Aucune époque de notre histoire n'est plus chère à nos souvenirs que celle où l'on vit déjà un prince de la maison de Bourbon monter au trône de ses ancêtres, pour consoler la France des longues calamités d'une désastreuse révolution. Vous savez, Messieurs, mieux que nous ne pourrions vous le redire ici, comment l'immortel Henri se montra constamment digne des droits de sa naissance, du triomphe de ses armes, de l'admiration de l'Europe et de l'amour de ses peuples. Plus de deux siècles écoulés depuis l'exécrable attentat qui trancha les jours d'un héros, d'un grand Roi, du meilleur de tous les hommes, n'ont pu éteindre, rien n'éteindra jamais l'avide curiosité qui nous ramène sans cesse aux événemens, hélas! trop courts, d'un si glorieux règne, aux moindres particularités

d'une si belle vie. Un sentiment indéfinissable n'est pas satisfait par tous les moyens multipliés pour les reproduire à notre mémoire. L'image d'Henri IV est partout sous nos yeux ; des hommages de respect, des transports d'amour l'environnent dans l'enceinte de nos villes ; elle orne les palais des sciences, des lettres et des arts ; elle charme, elle attendrit nos regards dans nos foyers domestiques ; mais, ce qui est encore bien plus profondément gravé dans nos cœurs, ce que tous les efforts, tous les prestiges de l'industrie humaine ne peuvent reproduire au gré de nos désirs, ce sont ces traits d'héroïsme et de sensibilité qui jaillissaient sans cesse de cette âme toute royale ; ce sont ces paroles pleines de noblesse et de franchise, ces reparties vives et spirituelles qui rendaient Henri si attachant, si aimable, surtout dans les épanchemens de l'amitié, dont aucun monarque ne connut jamais mieux tout le prix. Beaucoup d'écrivains contemporains ont pris soin de nous révéler la plupart de ces communications si précieuses à nos souvenirs. Mais tout n'est pas épuisé. Un fidèle dépositaire des secrets les plus intimes d'un maître adoré, trop peu connu jusqu'ici sous ces rapports honorables, Groulard, premier président du parlement de Rouen, n'a pas négligé non plus de nous transmettre des particu-

larités neuves et piquantes, que nous nous proposons de vous faire connaître, après vous avoir donné sur l'auteur et sur l'ouvrage des notions préliminaires, indispensables pour justifier notre travail et mériter votre confiance.

Claude Groulard, né en 1551, destiné de bonne heure à la magistrature, conseiller au grand-conseil en 1578, était devenu premier président du parlement de Normandie en 1585. Issu d'une famille honorable et très-opulente, il joignait à ces avantages les fruits d'une sage et savante éducation, une érudition profonde, un esprit juste, un travail clair et méthodique, une élocution facile et des connaissances scientifiques et littéraires qui distinguaient dès lors la haute magistrature (1). Groulard resta constamment attaché à la cause

---

(1) On doit au président Groulard une traduction très-estimée des harangues de Lysias, célèbre orateur athénien, imprimée par H. Etienne. Il travailla à la réformation de la coutume de Normandie. Il fonda l'hôpital général de la ville de Rouen. Plusieurs de nos premiers écrivains ont parlé de lui avec éloge, entre autres de Thou, Huet, Farin, historien de Rouen, Moréri, et enfin Vigneul de Marville, auteur pseudonyme, dont on sait aujourd'hui que le véritable nom était don Bonaventure d'Argonnes, religieux de la Chartreuse de Gaillon.

d'Henri IV. Une grande partie de sa compagnie suivit son exemple, et ce fut à Caen qu'il alla avec elle exercer ses fonctions pendant les fureurs de la ligue. Habile, généreux et fidèle, il contribua par ses conseils, par sa fortune, par son zèle, à faire rentrer sous l'obéissance du Roi la capitale de la Normandie. Henri n'oublia point de tels services. Il continua de consulter le premier président sur toutes ses affaires, et l'admit dans ses communications les plus secrètes. Voilà ce qui est attesté par l'ouvrage dont nous nous occupons en ce moment, et ce qui occasionna ces fréquens voyages en Cour, dont le premier président rend un compte exact, et souvent très-curieux. Groulard assista aux actes les plus mémorables du commencement de ce règne, tels que l'abjuration du Roi, et la fameuse assemblée des notables. Il reçut les premières confidences du mariage de Henri avec Marie de Médicis, et sur l'édit de Nantes. Groulard mourut en 1607, honoré des larmes de sa famille, de ses amis, de tous ses collègues, de tous ses compatriotes, et n'eut pas du moins la douleur de survivre au généreux prince dont l'amitié et la gloire lui furent toujours plus chères que sa faveur et ses bienfaits.

Nous n'en dirons pas davantage, Messieurs, sur la personne du premier président Groulard.

Une notice bien plus étendue et bien plus satisfaisante à tous égards vous apprendra, bien mieux que nous, tout ce que vous pourrez désirer à ce sujet. Elle paraîtra bientôt à la tête du manuscrit qui sera imprimé à la suite des Mémoires sur l'Histoire de France. Cette notice est due à la plume élégante de M. de Monmerqué, conseiller à la Cour royale de Paris. Ce n'est pas le seul service que ce savant magistrat nous ait rendu en cette occasion, et nous pensons que vous en entendrez le récit avec quelque intérêt.

Les auteurs qui ont parlé de Groulard comme littérateur et comme magistrat ont bien dit aussi qu'il avait vécu dans la familiarité d'Henri IV; mais ils paraissent avoir ignoré qu'il eût composé des mémoires à ce sujet. Cependant un de nos respectables collègues, M. Barbot-Duplessis, possédait dans sa bibliothèque, comme héritage de ses pères, un manuscrit portant le nom de Groulard, et qui paraissait mériter la plus sérieuse attention. L'écriture, le style, l'orthographe sont bien évidemment du commencement du règne de Louis XIII. Le récit des événemens publics est bien conforme à celui des histoires contemporaines; mais malgré tout l'intérêt qui s'attache à des anecdotes particulières, rien ne prouvait suffisamment que Groulard en

fût l'auteur. La délicatesse de M. Duplessis lui inspirait des doutes qu'il était empressé d'éclaircir. Il y a trois ans qu'il me fit l'honneur de me consulter, et je partageai entièrement son avis. Nous convînmes néanmoins qu'il fallait se livrer sans délai aux recherches les plus exactes, pour obtenir, s'il était possible, des renseignemens positifs sur un ouvrage qui ne manquerait pas d'être bien accueilli, si l'on pouvait en constater l'origine et l'authenticité. Nous associâmes à nos desseins M. le président De la Place, dont l'érudition, le goût, et le zèle pour tout ce qui tient à la haute littérature, vous sont assez connus par les services dont nous lui sommes journellement redevables, sans que nous ayons besoin de vous les rappeler ici. Nos recherches furent d'abord infructueuses dans la bibliothèque du Roi, où nous savions cependant qu'avaient passé la plupart des livres et manuscrits du président Bigot, l'un des descendans de Groulard. Nous ne fûmes pas plus heureux à Rouen, où nous espérions trouver un autre rejeton de la famille, qui pût nous fournir quelques documens utiles. Nous eûmes recours à M. Petitot, inspecteur des études de l'Université, et principal éditeur de la suite des Mémoires sur l'histoire de France. La circonstance était d'autant plus urgente que l'édition tou-

chait à l'époque même du manuscrit. M. Petitot se disposait à seconder nos efforts, lorsque la mort nous l'enleva, et nous perdîmes l'espoir de réussir par ce moyen. Enfin, son digne successeur, M. de Monmerqué, est venu à notre secours. Personne ne connaissait mieux les sources dont nous avions besoin, et où il a souvent puisé lui-même les élémens de ses propres succès; c'est dans les archives judiciaires du royaume, dont le dépôt est à Paris dans un ordre admirable, qu'il a trouvé un double du manuscrit appartenant à notre collègue. Cette copie est conforme à la nôtre, mais un peu moins étendue, en ce qu'il y manque le procès-verbal de l'assemblée des notables. D'ailleurs, les noms propres y sont moins altérés, quelques passages y sont moins obscurs, et ont servi à des rectifications importantes. Cette nouvelle découverte a été une double conquête. On ne peut plus douter aujourd'hui que les mémoires de Groulard n'aient existé en original écrits de sa propre main; que plusieurs copies n'en aient été faites, attendu qu'elles sont un extrait des comptes que Groulard rendait à sa compagnie des différentes missions dont elle le chargeait personnellement auprès du Roi. Le président y mêlait ses notes particulières, qu'on a eu soin de séparer dans les copies. Mais la liaison, la corrélation entre

la partie officielle et la partie anecdotique sont encore surabondamment prouvées par les registres de l'ancien parlement de Rouen, que M. de Monmerqué s'est donné également la peine de compulser lui-même, ainsi que vous le verrez dans la notice que nous avons déjà eu l'honneur de vous annoncer.

C'est ainsi, Messieurs, que la vérité nous est parvenue, dégagée enfin de tous les nuages qui pouvaient encore la rendre douteuse.

Après avoir constaté l'authenticité du manuscrit que nous possédons, et qui va faire partie des mémoires imprimés sur l'histoire, il ne nous reste plus qu'à justifier à vos yeux notre opinion personnelle sur le fond même de l'ouvrage, par quelque citation qui puisse mériter l'honneur de vos suffrages.

Le style du président Groulard tient un peu à celui des vieilles chroniques, dans un siècle où la langue française n'avait pas encore acquis cette clarté, cette élégance, qui devaient la rendre si célèbre sous le règne du petit-fils d'Henri IV. L'écrit du président Groulard n'est d'ailleurs qu'une espèce de journal, rédigé à la hâte, presque dans les momens où il quittait le Roi, afin de transcrire avec une religieuse exactitude ses paroles qu'il venait d'entendre. Ce n'est donc pas l'éclat des ornemens, mais la fidélité des récits

qu'il faut y rechercher; et c'est là, Messieurs, à notre avis, ce que vous reconnaîtrez dans le fragment que nous allons mettre sous vos yeux.

Il se rapporte à l'année 1699. Gabrielle d'Estrées venait de mourir, le 10 avril, d'une manière inopinée et funeste. Marguerite de Valois, étrangère à cet événement, mais satisfaite d'être débarrassée d'une rivale odieuse, consentait enfin à la dissolution de son mariage. Le président Groulard vient, le dimanche 2 mai, à Saint-Germain-en-Laye, pour *marque de son devoir*, comme il le dit lui-même, *saluer son maître, qui lui fait une réception fort amiable.* Il trouve la Cour en grand deuil. Il assiste à la cérémonie de la *barrette*, donnée au cardinal de Sourdis, et puis il continue en ces termes :

EXTRAIT *du manuscrit intitulé :* Voyages faicts en cour par messire Claude GROULARD, premier président en Normandie, tirez de ses memoires.

« ..... Cela faict et chascun estant retiré, le Roy me retint dans sa gallerie, où il commença par des regrets infinis de la perte de sa maistresse, qui tesmoignoit une douleur si grande qu'elle ne se pourroit exprimer, et le mal rengrégeoit par la vue des enfants, surtout de monsieur de Vendosme, qui n'avoit que cinq ans, lequel, à la vérité, a un esprit plus qu'ordinaire et qui se faict admirer par un chacun.

Je lui remonstrai ce que je pus et comme il falloit se conformer à la volonté de Dieu, et m'enhardis de le supplier, comme avoient faict Messieurs de Paris, qu'il ne nous privast plus longuement du bien que nous espérions recevoir de son mariage, s'il lui plaisoit y entendre; qu'en vain il auroit tant travaillé pour mettre la France en repos, s'il ne laissoit après lui un successeur qui pust faire jouir nos enfants de la félicité que chacun s'en promettoit; que cela mesme l'asseureroit davantage, qu'il y avoit beaucoup de reliques de ligue et de personnes qui s'estudioient à nouveaultés, voyant qu'il leur fauldroit doresnavant vivre avec regle; que l'on sçavoit que beaucoup faisoient des menées secretes qui se dissiperoient en un moment; qu'un successeur d'un grand prince rend sa memoire plus admirable et ses subjets en plus de repos, recognoissants avec qui et soubz qui ils doibvent passer le reste de leur aage et nourrir leurs enfants de la même devotion et affection qu'ils auroient de leurs jours portée au pere. Il me dist que c'estoit son désir, mais qu'en matiere de mariage de princes il y avoit beaucoup de considérations, d'autant que leur grandeur ne leur permettoit point qu'ils pussent s'allier qu'à princes souverains; qu'aujourd'hui en la chrestienté il y avoit l'infante d'Espagne, mais qu'elle sembloit estre destinée ailleurs, et que le roy d'Espagne ne voudroit le permettre pour les grandes prétentions que l'on pourroit avoir; qu'en Allemagne il y en avoit une ou deux, mais que c'estoit à faire à 100 mille thalers qui se consommeroient en voyage; mais qu'à Florence il y avoit une vertueuse princesse de bonne habitude avec laquelle il espéroit avoir bientôt des enfants; qu'il

ne se pouvoit faire que son mariage ne fust grand, d'autant qu'elle avoit des demandes beaucoup à faire à son oncle, non pour l'Estat, car c'est fief masculin, mais pour les meubles du pere, que le duc de Florence ne pouvoit honnestement retenir ; qu'il debvoit déjà plus de cinq cent mille écus, qu'il s'en acquitteroit par ce moyen, et oustre qu'il auroit très-bonnes sommes de deniers pour employer à ses affaires et nestoyer son royaume des debtes excessives qu'il portoit, et voyoit n'y pouvoir austrement remedier, qu'il feroit chose agréable au Pape et regagneroit plus de crédit que jamais dans le consistoire, qui enfin est la clef du bien ou du mal de l'Europe, et qu'il feroit d'autant diminuer la créance et faveur que le roy d'Espagne y avoit de trop longue main. Je lui fis response qu'en quelque lieu qu'il s'alliast je croyois que Dieu, qui l'avoit assisté toujours, ne l'abandonneroit point, encore que les grands princes s'allient plus tôt pour avoir lignée que pour advantages qu'ils reçoivent de leurs femmes. Toutes fois en riant j'adjoutai que s'il se marioit avec l'infante de Florence, il en prendroit comme de la lance d'Achilles, qui guérit et blessa Théléphus, et que d'où le mal seroit venu en France, de là la guérison viendroit (1). « Quelques-uns m'ont déjà dit cela, » me répondit-il. Il ajouta (ce que j'admirai) : « Mais je vous prie, dict-il, qu'eust « pu faire une pauvre femme, ayant par la mort de « son mari cinq petits enfants sur les bras, et deux « familles en France qui pensoient d'envahir la cou-

(1) Il est évident que Groulard veut parler ici de Catherine de Médicis. C'est ce que va expliquer la réponse du Roi.

« ronne, la nostre et celle des Guises? Falloit-il qu'elle « jouast d'estranges personnages pour tromper les uns « et les autres, et cependant, comme elle a fait, « garder ses enfants qui ont successivement régné par « la sage conduite d'une femme si advisée; je m'es- « tonne qu'elle n'a encore fait pis. » Cela dit par lui, *dedi manus*, et adjoutai seulement: « Quoi qu'il en « soit, il faut confesser qu'elle ne vous aymoit pas, « et qu'enfin elle s'estoit du tout laissé emporter par « messieurs de Guise pour la hayne qu'elle vous « portoit. — Il est vrai, dict-il; mais en cela elle « a esté trompée; car, au lieu de me nuire, elle m'a « mis la couronne sur la teste, que j'eusse eu beau- « coup de peine à conquérir sans les ligueurs, qui, « pensant me ruiner, sont demeurés soubz le faix et « ne servent que pour tesmoigner de ma valeur et « de ma clémence, ayant oublié si facilement les « mauvais tours qu'ils m'avoient faicts. » Là dessus, de propos en autres, je le remis sur un discours que M. le maréchal de Retz me fit l'an 1588, après les barricades de Paris, le feu roy estant à Rouen; c'est qu'estant allé avec la reyne-mère et feu monsieur de Nevers vers Sa Majesté, qui lors estoit seulement roy de Navarre, on lui auroit faict des propositions pour le bien de la paix, jusqu'à lui offrir qu'on renfermeroit sa femme dans un monastère, ou plus tôt qu'on la feroit mourir, et qu'il espouseroit la fille du duc de Lorraine; Sa Majesté respondit qu'il ne le vouloit point, et que jamais il ne consentiroit à une si exécrable meschanceté. La reyne lui respondit: « Vous serez donc cause de grandes tragédies. » Il respondit: « Une chose me console, c'est qu'estant vieille comme vous estes,

vous n'en verrez point la fin ; » et que cela fut cause que la reyne s'en retourna sans rien faire. Sa Majesté me dit que tout cela estoit vrai ; et après m'avoir tenu encore plusieurs propos, me licentia, et partis le lendemain avec monsieur l'Archevêque de Rouen, et dans son carrosse, nous mena coucher à Gaillon, d'où le lendemain nous partismes pour me rendre à Rouen..... »

Nous n'hésiterons pas à vous le dire, Messieurs ; si les recherches auxquelles nous nous sommes livrés ne nous avaient pas conduits à la preuve irrécusable que nous avons désirée, ce que vous venez d'entendre aurait suffi pour nous convaincre intimement que cette production ne pouvait appartenir qu'à un des *familiers* de l'incomparable monarque. C'est toujours Henri, dont les paroles portent une empreinte que le temps ne saurait user, et qui ne pourra jamais être méconnue. Il cause ici avec Groulard, comme il l'a fait avec Sully, avec d'Aubigné, avec Duplessis-Mornay, avec tous ceux qu'il estimait dignes de sa confiance. Ses affections les plus tendres, les détails de sa vie intérieure, les vastes projets de sa politique, se lient toujours dans sa pensée au bonheur de ses peuples, par un sentiment qui déborde de toutes parts dans son âme, et qu'il éprouve à tout moment le besoin d'épancher. C'est ainsi qu'après avoir donné un soupir à l'ombre d'une

maîtresse, trop aimée sans doute, mais dont la perte récente et cruelle peut bien faire excuser un léger mouvement de faiblesse, vous le voyez s'occuper avec une admirable prévoyance d'une autre union plus digne de son rang. Il en calcule les avantages pécuniaires pour *nettoyer* son royaume des *dettes excessives qu'il portoit*; il en calcule les avantages politiques pour humilier l'Espagne, cette orgueilleuse et fatale ennemie de son trône et de la France entière.

Qui ne reconnaîtrait ensuite Henri IV à cette candeur si franche avec laquelle il parle de sa clémence et de sa valeur? C'était sa manière habituelle. Il s'était exprimé ainsi devant les notables de Rouen (1). Cette jactance béarnaise ne serait aux yeux du vulgaire qu'un mouvement de vanité personnelle; c'était dans l'âme de Henri un souvenir glorieux pour les compagnons de sa fortune. Chacun y retrouvait

---

(1) « Je vous ai fait assembler, leur disait-il, pour « recevoir vos conseils, pour les croire, en un mot « pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une « envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, « *aux victorieux*; mais l'amour que je porte à mes « sujets, et l'extrême désir que j'ai de conserver mon « Etat, me font trouver tout facile et tout honorable.» (V. Péréfixe et tous les autres écrivains du temps.)

la part qu'il avait prise à ses belles, à ses grandes actions. Si l'on se rappelait avec attendrissement des vainqueurs généreux arrachant aux horreurs de la famine des ingrats révoltés; on voyait aussi avec un véritable orgueil national flotter encore le panache d'Ivry, qui servait à la fois de *ralliement* dans le combat, de guide au *chemin de l'honneur*, et de présage assuré de la victoire.

Vous admirerez aussi, avec Groulard, cette généreuse franchise avec laquelle il loue l'habile politique de Catherine, malgré les injures qu'il en a reçues, et cette ingénieuse indulgence qui lui fait trouver dans ces mêmes torts la cause de ses succès.

Mais ce qui vous frappera surtout, ce que Groulard nous atteste ici, d'après le témoignage de son maître, tandis que les historiens du temps ont à peine osé en parler (1), c'est *l'exécrable meschanceté* de cette même femme, reine artificieuse, mère dénaturée, qui propose une paix équivoque et déshonorante au prix du sang de sa

---

(1) Dans la dernière histoire de Henri-le-Grand, imprimée en 1815, il n'est pas même question du voyage de la cour à Rouen, qui est cependant attesté par tous les autres écrivains.

propre fille, et le refus d'un prince magnanime, qui ne veut pas de la plus belle couronne de l'univers achetée par un forfait.

Nous persistons à penser, Messieurs, que l'ouvrage du président Groulard mérite toute votre attention, et par les nouvelles révélations dont il abonde, et par des rapprochemens que vous aimerez à faire avec les circonstances qui le virent naître. La France, fatiguée de ses tyrans domestiques et d'un joug étranger à ses mœurs, respire sous l'autorité de ses princes légitimes; l'honneur est remonté sur le trône, et la nation régénérée va se couronner à son tour d'un siècle de gloire.

Nous nous sommes empressés, Messieurs, de vous offrir les prémices d'un ouvrage dont la découverte était sortie de votre propre sein, et dont la légitimation était un de nos principaux devoirs envers vous. Nous nous estimerons heureux s'il peut recevoir votre approbation, et prendre, sous cette honorable égide, un rang distingué parmi nos monumens historiques.

NOTICE

Sur les ossemens fossiles d'Avarai;

Par M. Lockhart.

Séance du 23 juin 1826.

Dans un précédent mémoire j'ai donné quelques détails sur le dépôt d'animaux fossiles qui se rencontre non loin du village d'Avarai, département de Loir-et-Cher. J'ai fait connaître le gisement des débris qui y sont enfouis, la nature du terrain qui les recèle, et son rang de superposition dans l'ordre général des couches de l'Orléanais. J'ai établi aussi d'une manière positive l'existence dans ce lieu de deux genres de grands quadrupèdes, savoir : les mastodontes à dents étroites, et les rhinocéros. J'ai parlé d'une manière plus douteuse de quelques autres genres.

Depuis cette époque j'ai fait faire de nouvelles fouilles qui m'ont procuré un plus grand nombre d'ossemens; leur examen et leur comparaison avec les dessins du grand ouvrage de M. Cuvier m'ont prouvé d'une manière certaine

l'existence dans ce lieu de nouvelles espèces d'animaux dont les caractères diffèrent encore essentiellement de ceux de leurs analogues vivans, ce qui en fait des espèces perdues.

Je vais compléter l'histoire de cet assemblage étonnant de restes d'animaux divers que le hasard et des causes inconnues ont réunis dans le même lieu d'une manière si singulière et si difficile à expliquer (1).

En revenant sur les mastodontes et les rhinocéros, dont j'ai déjà donné la description dans mon premier mémoire, je vais successivement signaler, sous une série de numéros, les débris qui m'ont servi à reconnaître les espèces que je n'avais pas encore observées à Avarai.

N° 1. Molaires et fragmens de molaires du mastodonte à dents étroites : elles sont

(1) On trouve à Chevilly, département du Loiret, un dépôt de fossiles semblable à celui d'Avarai par sa nature et par les animaux qu'il recèle. On trouve également à Montabuzard, commune d'Ingré, département du Loiret, un dépôt de débris fossiles d'animaux ; mais dans ce dernier lieu les ossemens se trouvent enveloppés dans des couches calcaires, solides et régulières. Ils paraissent avoir appartenu à des espèces qui diffèrent davantage des espèces actuelles, que ceux des dépôts d'Avarai et de Chevilly ; ils ont dû faire partie d'un ordre de choses encore plus ancien.

parfaitement conservées et ne présentent aucun doute; la plus grande de ces molaires est entière, sa base a 0,170 de longueur sur 0,075 de largeur.

N° 2. Une racine de grand mastodonte : la confrontation de cette racine avec celles des molaires entières qui sont conservées au Muséum d'histoire naturelle du Jardin du Roi, donne une similitude complète. Cependant, n'ayant que ce morceau, l'existence du grand mastodonte à Avarai peut encore rester douteuse.

N° 3. Des fragmens de défenses qui ont dû appartenir au grand mastodonte, au mastodonte à dents étroites, ou à l'éléphant fossile.

N° 4. Une incisive inférieure latérale entière d'hippopotame (1). Elle a avec sa racine 0,140 de longueur; elle sortait en dehors de 0,070. Elle est striée longitudinalement, arquée légèrement, et usée en biseau du côté concave; l'émail est très-mince; son diamètre est de 0,030; d'après ces dimensions elle a dû appartenir à l'espèce du grand hippopotame fossile décrite par M. Cuvier, t. I., pag. 326.

(1) On ne reconnaît qu'une seule espèce d'hippopotame vivant. M. Cuvier, dans son grand ouvrage, en décrit quatre espèces fossiles, qui diffèrent plus ou moins entre elles et avec l'espèce vivante. (Cuvier, *Ossemens fossiles*, t. I., p. 304.)

N° 4 *bis*. Un fragment d'une autre incisive inférieure d'hippopotame ; son diamètre est de 0,032.

N° 5. Une canine supérieure d'hippopotame ; elle est très-courbée en arc, offre un large sillon longitudinal à la face convexe ; son extrémité est usée obliquement sur la même face ; elle a 0,050 de longueur dans la partie usée, et autant dans le reste ; son diamètre est de 0,030. Ces dimensions sont celles du sanglier commun ; elle a dû par conséquent appartenir à une espèce d'hippopotame moitié de la taille ordinaire ; on peut la rapporter à celle décrite par M. Cuvier, pages 304, 327, t. I.

N° 6. Plusieurs molaires supérieures de rhinocéros (1), de la grandeur de celles des espèces vivantes ; elles sont parfaitement caractérisées et ne présentent aucune incertitude ; le grand côté de la base de la couronne, qui est quadrangulaire, a 0,073 ; ces molaires doivent se rapporter par leurs dimensions à l'une des trois

---

(1) M. Cuvier reconnaît quatre espèces fossiles de rhinocéros ; trois ont les dimensions des espèces vivantes, la quatrième n'a que les deux tiers de la grandeur des autres ; il l'a nommée rhinocéros *minutus*, t. II, 1re partie, pag. 91, 93 et 56 ; planches, 2, 6, 13, 15, 18. (Même ouvrage.)

grandes espèces fossiles décrites par M. Cuvier, et alors à celle qui a des incisives, peut-être à toutes les trois.

Nº 7. Plusieurs autres molaires supérieures de rhinocéros de moindre grandeur. Les collines tranchantes de leur couronne, qui est quadrangulaire, sont plus ou moins usées par la détrition; le côté de la base a environ 0,030. Ces molaires, par leur dimension, peuvent se rapporter à la quatrième espèce fossile décrite par M. Cuvier sous le nom de rhinocéros *minutus*, dont les dents ont les deux tiers de celles de l'espèce vivante.

Nº 8. Une molaire supérieure de rhinocéros, plus petite encore que les précédentes; les collines tranchantes sont usées, le côté de la base a 0,020. Sa dimension n'étant que moitié ou tiers de celles des espèces vivantes, elle ne peut se rapporter à aucune des quatre espèces fossiles décrites par M. Cuvier; elle pourrait avoir appartenu à une cinquième espèce fossile, beaucoup plus petite et non décrite encore. On pourrait lui donner le nom de rhinocéros *minutulus*.

Nº 9. Plusieurs molaires inférieures de rhinocéros de diverses grandeurs: elles sont très-bien conservées et plus ou moins usées par la détrition. Elles présentent, par l'usure de leurs

collines tranchantes, la figure bien prononcée des doubles croissans qui caractérisent les molaires inférieures du rhinocéros (1).

N° 10. Plusieurs incisives de rhinocéros de la grandeur de l'espèce décrite par M. Cuvier sous le nom de rhinocéros *incisivus* (2).

N° 11. Plusieurs molaires entières, et fragmens de molaires d'un tapir plus grand que la tapir vivant, et que M. Cuvier a nommé tapir gigantesque; elles sont à peu près de même grandeur que celles de Chevilly, décrites page 165, t. II, 1re partie. Les collines des dents entières sont intactes, les collines des fragmens annoncent un commencement de détrition. L'une de ces dents entières a à sa base 0,055 de longeur sur 0,050 de largeur.

Une autre a 0,040 sur 0,048.

Deux des fragmens ont 0,060 sur *x*.

Un autre fragment a 0,050 sur *x*.

Deux de ces molaires ont le bord des collines plissé; les autres ont le bord uni.

N° 12. Une molaire du genre *canis* : la base de la couronne a 0,028 de longueur sur 0,020

(1) Les molaires inférieures du rhinocéros sont décrites dans l'ouvrage cité, pag. 13, t. II, 1re partie.

(2) Tome II, 1re partie, planche 5, fig. 1; planche 18, fig. 2; planche 2, fig. 4, pag. 93. (Même ouvrage.)



de largeur ; elle a dû appartenir à une espèce un peu plus grande que le loup ordinaire (1).

N° 13. Une seconde mâchelière d'un animal du même genre, mais beaucoup plus grande que la première ; la base de sa couronne a 0,035 de longueur sur 0,025 de largeur ; ses racines ont 0,022 de longueur sous la base de la couronne. Elle a dû appartenir à un animal beaucoup plus grand que le loup ordinaire.

N° 14. Une troisième mâchelière d'un animal du genre *canis*, encore plus grande que la précédente ; la base de sa couronne a 0,048 sur 0,032. Les dimensions de cette dent sont doubles de celles du loup commun. Elle a donc dû appartenir à un *canis* d'une dimension gigantesque, et de plus de cinq pieds de haut.

N° 15. Une très-grande canine d'un animal du même genre ; elle a 0,040 de diamètre ; elle est plus du double de celles du loup commun ; elle a donc appartenu à un *canis* gigantesque plus grand encore que le précédent (2).

---

(1) La base de la couronne des molaires du loup commun a 0,020 sur 0,015. Les canines ont 0,015 de diamètre.

(2) Les deux dernières dents, d'un grand intérêt pour la géologie, sont décrites t. IV, pag. 466, planche 31, fig. 2, 20. (Même ouvrage.)

N° 16. Plusieurs petites dents qui paraissent être de rongeurs.

N° 17. Une dent molaire de ruminant très-bien conservée ; elle présente les deux doubles croissans qui caractérisent les molaires de ce genre ; elle a dû appartenir à un animal de la taille du mouton ou du chevreuil.

N° 18. Plusieurs fragmens de côtes de trionix, sous-genre des tortues. Leurs analogues vivent encore dans les rivières des pays très-chauds. Ces fragmens présentent à leur surface les ondulations vermiculaires qui forment le caractère distinctif de ce sous-genre des tortues d'eau douce (1).

Aucun ossement humain ne s'est rencontré dans le dépôt d'Avarai ; la même observation a été faite dans tous les dépôts connus, et analogues à celui-ci.

Aucuns débris marins ne se trouvent non plus mêlés avec les ossemens d'Avarai ; la couche meuble qui les recèle est au contraire immédiatement placée sur un lit de calcaire à coquilles lacustres.

Tous ces débris présentent l'aspect d'une

---

(1) Pages 202 et 223, t. V, 2me partie. (Même ouvrage.)

grande ancienneté; ils ne sont point pétrifiés, mais fossiles; ils noircissent légèrement au feu, ce qui est dû à la portion de gélatine qu'ils contiennent encore (1).

En récapitulant les espèces que me fournissent les différens débris que je viens de signaler, je crois reconnaître dans le dépôt d'Avarai au moins quinze espèces différentes d'animaux dont les congénères ne se retrouvent plus à la surface actuelle de nos continens, savoir :

Le mastodonte à dents étroites, peut-être le grand mastodonte.

Deux espèces d'hippopotames.

Peut-être cinq espèces de rhinocéros, mais au moins trois espèces : le rhinocéros *incisivus*, le rhinocéros *minutus*, et celui que j'ai nommé rhinocéros *minutulus*.

Peut-être deux espèces de tapirs, mais sûrement une, le tapir gigantesque.

Quatre espèces de carnassiers du genre *canis*.

Une espèce de ruminant.

Une espèce de tortue.

---

(1) Cette précieuse collection de fossiles sera déposée dans les galeries d'histoire naturelle du Muséum d'Orléans, auquel j'en ai fait don. Les géologues pourront les y étudier, et modifier ou étendre les conclusions que j'ai tirées de leur examen.

Deux rongeurs de genre indéterminé (1).

Je n'entreprendrai point d'expliquer ici (2) les causes qui ont pu rassembler ainsi les restes d'un si grand nombre d'animaux différens dans le même lieu; je rappellerai seulement l'opinion (3) du célèbre Cuvier, qui est la plus imposante autorité en géologie. Il pense que dans les dépôts semblables à celui d'Avarai, ces animaux ont vécu sur les lieux ou non loin des lieux où l'on retrouve maintenant leurs débris; que la catastrophe qui les a détruits a été subite, générale, antérieure aux temps historiques, et la dernière de celles qui, d'après les observations géognostiques, ont dû précéder l'ordre actuel des choses sur notre globe.

---

(1) Je ne parle pas ici d'une grande quantité d'ossemens que j'ai trouvés avec les dents, et dont la plupart sont déterminables.

(2) Je reviendrai sur cet article dans des considérations plus générales sur la géologie de l'Orléanais.

(3) Tome II, 1re partie, pag. 223. (Même ouvrage.)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Sur M. L. G. Mérat, *curé de Chitry-le-Fort, membre correspondant ;*

Par M. Benoist-Latour.

Séance du 23 juin 1826.

L'amour de l'étude et le goût des sciences ont souvent décidé du sort des hommes, et beaucoup d'entre eux ont renoncé à la fortune et à la célébrité, pour se livrer au culte paisible des muses. Tel fut M. L. G. Mérat, doyen de vos correspondans, dont nous déplorons ici la perte. Issu d'une des plus anciennes familles d'Auxerre, il naquit en cette ville en 1742 ; il fit de brillantes humanités, et acquit, sous la direction de son père, des connaissances étendues en botanique, en physique et en chimie. Le jeune Mérat comprit ensuite que, pour se livrer à son penchant pour l'étude avec toute l'ardeur dont il se sentait animé, il fallait faire choix d'une profession paisible, qui lui permît de vivre loin du tumulte du monde; il se dévoua donc à la carrière ecclésiastique, et se promit de se contenter toute sa vie du poste le plus humble.

Après avoir occupé une chaire d'éloquence au collége de Clamecy, il fut nommé curé de

Chitry-le-Fort. En vain M. de Cicé, évêque d'Auxerre, qui avait apprécié son mérite, essaya-t-il de se l'attacher en qualité de grand-vicaire, rien ne put le détourner de sa résolution, et il préféra se consacrer au troupeau qui lui était confié, dont il fut pendant soixante ans le consolateur et l'appui.

La Société royale d'Orléans admit M. L. G. Mérat au nombre de ses correspondans pendant un voyage qu'il fit dans cette ville en 1780, pour y visiter une partie de sa famille.

M. Mérat a beaucoup écrit. Outre plusieurs manuscrits qui restent, et divers Mémoires sur l'histoire naturelle et physique, envoyés à des sociétés savantes, il a fait imprimer : *deux volumes de sermons*, *un volume de poésies religieuses*, *un Manuel de botanique fondé sur la concordance du système de Tournefort avec celui de Linné.*

Malgré la faiblesse de sa constitution, M. Mérat dut à la douceur de ses mœurs une longue suite d'années; il succomba en 1825, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, avec le calme de la sagesse et la résignation la plus absolue dans les décrets de la Providence.

Savant ignoré, il a eu des jouissances plus pures et a été plus véritablement heureux que s'il eût recherché le luxe des richesses et l'éclat de la renommée.

RAPPORT

Fait au nom de la section des Arts, sur l'ouvrage de M. Vergnaud, intitulé : Notices historiques sur les cimetières de la ville d'Orléans ;

Par M. Pagot.

Séance du 21 juillet 1826.

Messieurs,

M. Vergnaud, en publiant ses *Notices sur les cimetières d'Orléans*, a recueilli, indépendamment de la partie historique de leur construction, tout ce qu'ils pouvaient rappeler aux familles orléanaises de souvenirs intéressans.

Son ouvrage pourra être utilement consulté par ceux qui désireront écrire l'histoire de notre cité, et encore par les archéologues, pour lesquels il importe tant d'examiner les inscriptions, sous le rapport de l'art et des caractères dont elles sont formées.

Il en est un grand nombre qu'on pourrait citer comme modèles de simplicité et de cet abandon touchant de la douleur, bien préférable aux expressions recherchées ou fastueuses, trop communément prodiguées de nos jours.

Les stances de M. Bourlabé à ses enfans, qui lui avaient été ravis par un triple assassinat, en fournissent un exemple :

Vous deviez, mès enfans, par l'ordre de nature,
De votre père vieil bâtir la sépulture ;
Mais Dieu, qui peut de nous à son gré disposer,
Après vous m'a laissé pour la vôtre poser.
Ah ! que j'aimerois mieux vous rendre une autre vie !
Mais puisque l'Eternel ce pouvoir me dénie,
J'élève en votre nom ce marbre et dur et fort,
Qui long-temps après vous publiera votre mort.
Adieu.

Aux mêmes.

Chers enfans, qu'une tombe ici dessous enserre,
Ames qui maintenant habitez dans les cieux,
Corps qui jadis si beaux n'êtes plus rien que terre,
Avec mille soupirs je vous dis mille adieux.

Outre diverses inscriptions en lettres gothiques, tourneuves, etc., celle de Jean Christianisati, écrite en caractères runiques, qui avait échappé à la sagacité du petit nombre de vos concitoyens qui se sont occupés de réunir des inscriptions, ou qui l'avaient regardée comme illisible et mutilée à dessein.

Cette épitaphe, dont le sens n'offre que l'indication d'une donation à l'abbaye de Bonneval mérite d'être remarquée, par la forme des caractères qui la composent, parce qu'elle est peut-

être la seule en France écrite avec ces caractères, et parce qu'elle conserve aussi le souvenir de l'ancienne célébrité de notre université ; c'est dans la même intention de perpétuer l'illustration de notre ville que l'auteur a conservé avec soin les épitaphes de plusieurs Allemands, dont l'affluence était alors très-grande à Orléans, en raison de l'instruction complète qu'ils y venaient chercher.

Plusieurs épitaphes modernes, dictées par le cœur et la reconnaissance, font naître de profondes réflexions sur le désir qui porte l'homme à se distinguer dans les différentes carrières qu'il est appelé à parcourir. On voit qu'il ne lui suffit pas de recevoir de son vivant des marques d'honneur et d'estime, il désire encore que ces honneurs rejaillissent après lui sur sa famille, et ajoutent à la célébrité des lieux qui l'ont vu naître. Mais il est souvent trompé dans son espoir ; le temps et les révolutions effacent bien des noms pour ne conserver le souvenir que de ceux dont les travaux ont été utiles à leur pays. Le temps fait tomber dans un profond oubli ceux mêmes dont les titres ne sont souvent connus par leurs contemporains qu'au moment de leur décès.

Dans un précis historique sur les catacombes de l'ancien et du nouveau continent, M. le

vicomte Héricart de Thury, par un récit du plus vif intérêt, établit la preuve que partout l'homme a révéré les cendres de ses auteurs ; que dans les premiers temps historiques on les déposait dans les cavernes naturelles ; que cet usage, long-temps conservé, a déterminé l'établissement de ces vastes catacombes, dont on retrouve des exemples si remarquables en Egypte, aux Canaries, en Syrie, à Rome, à Naples, etc., etc.

Parmi les faits recueillis par ce savant distingué, je ne citerai que les deux suivans, qui prouvent à quel point cet amour et ce respect religieux étaient portés chez les différens peuples.

Lorsque les Espagnols pénétrèrent dans les catacombes de la famille des Incas pour y enlever l'or qui s'y trouvait, les naturels, trop faibles pour leur résister, les supplièrent de ne point disperser les ossemens de leurs ancêtres.

Ce même savant rapporte encore que les fiers Américains périssaient sur les tombes de leurs aïeux pour ne pas les abandonner ; on les entendait s'écrier avec le plus saint enthousiasme : « Dirons-nous aux ossemens de nos pères : Levez-vous et suivez-nous dans des régions étrangères ? »

Je ne puis résister au désir de citer encore ce qu'un poète moderne a si bien exprimé sur ce

sentiment aussi impérieux que plein de charme, qui porte l'homme vertueux à revenir achever sa carrière aux lieux où il a reçu le jour.

L'homme, actif, inquiet, au matin de ses jours,
Veut chercher le bonheur jusqu'aux bornes du monde ;
Mais le soir, détrompé d'une erreur vagabonde,
Il sent d'autres besoins, regagne son hameau,
Et vient marquer sa tombe auprès de son berceau.

M. Vergnaud a donc été bien inspiré de nous conserver des souvenirs historiques sur un grand nombre de familles qui ont honoré notre cité ; son ouvrage ne peut qu'exciter l'émulation de ceux qui consacrent leurs occupations au bonheur de leurs concitoyens.

RAPPORT

Fait au nom de la Section d'Agriculture, sur les paragrêles ;

Par M. Dugaigneau.

Séance du 22 décembre 1826.

Messieurs,

Vous avez renvoyé à votre section d'agriculture, pour vous en faire un rapport, une lettre du 6 juillet dernier, adressée à LL. Exc. les

Ministres de l'intérieur et de la maison du Roi, par la société Linnéenne. Cette lettre est accompagnée d'un rapport de ladite société à LL. Exc., pour leur démontrer la nécessité, pour le gouvernement, d'accorder sa protection à l'établissement général en France des paratonnerres économiques, et particulièrement des machines paragrêles.

Vous lui avez également renvoyé un extrait du journal de la Somme, du 2 septembre, sur le même objet.

Lorsque M. Lapostole, professeur de physique à Amiens, publia, en 1820, son Traité sur les parafoudres et paragrêles en cordes de paille, l'Institut de France fut appelé à donner son avis sur la découverte du physicien d'Amiens; il ne lui fut pas favorable. La société Linnéenne, au contraire, en prit une opinion avantageuse.

Elle invita donc un de ses membres correspondans, M. Thollard, « professeur de physique à Tarbes, homme rempli de lumières et d'un zèle ardent pour le bien de son pays, à répéter les expériences de M. Lapostole, et à lui en faire connaître le résultat.

« Ce n'était pas arbitrairement que la Société avait jeté les yeux sur ce savant, sur lequel elle fondait les plus hautes espérances. Il habite depuis de longues années le département des

Hautes-Pyrénées, dont les communes avaient été sept fois dévastées par la grêle dans l'espace de dix ans. »

C'est sur le rapport non-seulement de M. Thollard, mais encore sur la lettre qui lui fut adressée par M. Beltromi, archiprêtre curé de Rivolta, près Lodi, correspondant de la Société, et sur le rapport de M. Grud, également correspondant, consigné dans sa lettre datée de Genève le 25 décembre 1825, qu'est fondé le rapport de la société Linnéenne à LL. Exc. les Ministres de l'intérieur et de la maison du Roi.

M. Thollard ayant reconnu que « le lin écru « conduisait mieux l'électricité que la paille, a « imaginé d'envelopper un cordon composé de « dix ou douze fils de lin dans la tresse de « paille, et de plus il a ajouté un conducteur « métallique qui s'engage dans cette tresse par « son extrémité supérieure, qu'il dépasse de dix « à douze pouces : de cette sorte il est facile « de saisir que si l'on n'accorde à la paille « qu'une conductibilité assez lente, le conduc- « teur métallique qui lui est superposé suffira « pour soutirer l'électricité des nuages fulmi- « nans, et conséquemment éviter l'explosion « de la foudre, en même temps qu'il soustraira « au nuage orageux le fluide électrique que

« l'on croit pouvoir considérer, après le froid,
« comme la cause secondaire de la grêle. »

Nous allons mettre sous vos yeux, Messieurs, les expériences faites par M. Thollard à l'aide de cette nouvelle machine.

Ce savant, secondé par M. le maire de Tarbes et par M. His, conseiller de préfecture, a commencé ses opérations vers la fin de mars 1821.
« Des paragrêles en cordes de paille, rectifiés
« d'après sa méthode, furent placés à 200 mètres
« les uns des autres dans vingt et une com-
« munes des environs de Tarbes, formant une
« superficie d'environ 3,000 hectares (1). »

« Ces communes, qui avaient été grêlées pen-
« dant sept années consécutives, ne l'ont pas
« été celle-ci ; il y a plus, la commune d'Ibos,
« située à 5 kilomètres de Tarbes, fut ravagée

(1) Le rapport de M. Thollard est accompagné d'une carte des communes du département des Hautes-Pyrénées, sur laquelle sont marquées d'un P les vingt et une communes paragrêlées, et d'un G les communes qui, n'ayant pas été armées de paragrêles, ont été grêlées.

Cette carte offre un double intérêt; l'auteur n'y a pas seulement indiqué la situation respective des communes qui ont été grêlées et de celles qui, armées de paragrêles, ont été préservées; il y a de plus tracé d'une manière sensible les différentes marches des nuages fulminans.

« vers le mois de juin 1821, par un nuage ora-
« geux qui apporta en petite quantité de la
« grêle à Tarbes et dans la première ligne des
« paragrêles de la commune d'Aureillars; la se-
« conde ligne fut à peine touchée, et la troisième
« ne le fut point du tout; l'eau tombait avec
« plus d'abondance à mesure que la grêle di-
« minuait.

« Pour faire suite à ses premiers essais,
« M. Thollard publia en 1824 une Notice sur
« les effets produits par la grêle en 1823. Mal-
« heureusement pour ce département, les pluies
« fréquentes de la fin de l'hiver ne permirent
« pas de faire à temps les labours pour les
« semailles du printemps, et les premiers beaux
« jours de mars furent consacrés aux travaux
« agricoles au lieu d'être employés à élever des
« paragrêles. Il n'y eut qu'un petit nombre de
« propriétaires qui trouvèrent le moyen d'exécu-
« ter tous leurs travaux; quelques communes éle-
« vèrent des paragrêles en plus ou moins grand
« nombre; mais en général le pays fut fort mal
« paragrêlé, et plusieurs communes ne le furent
« point du tout: aussi furent-elles bientôt pu-
« nies de leur négligence par quatre orages
« effroyables qui se succédèrent les 13 et 18 mai,
« 1er et 30 juin; elles furent ravagées par
« la grêle, tandis que trois communes et les

« propriétés de quelques particuliers qui avaient « été convenablement paragrêlées furent pré« servées de ce fléau.

« Ces faits, réunis à beaucoup d'autres, « constatent, dit M. Thollard, l'efficacité des « paragrêles, justifiée par trois ans d'expériences, « et que ces machines, bien construites et pla« cées en nombre suffisant, doivent nécessai« rement préserver les campagnes des funestes « effets de la grêle. »

A la même époque, 1823, l'Italie, déterminée par l'exemple de M. Thollard, exécuta en grand l'opération de dresser des paragrêles sur une vaste étendue de terrain, et M. Beltromi lui annonça, dans une lettre datée de Milan le 1er septembre 1823, « que la grêle, « cette année, avait occasionné de grands ravages « dans toutes les provinces de la Lombardie, « mais que tous les points paragrêlés avaient « été préservés comme par miracle.

« Dans la province de Boschi, le 24 juin 1825, « un orage se dirigea du côté de la commune « de Macatilare, en couvrant de grêle toutes « les terres au-dessus desquelles il passait; mais « lorsqu'il arriva sur le domaine du duché de « Galière, d'environ 5,200 hectares armés de « paragrêles, on ne vit plus tomber, à la place « des grêlons, que de petites congélations gra-

« nulées comme du sel. Parvenues ensuite sur « les paragrêles d'Altédo, les nuées se mirent « dans un mouvement assez violent, s'abais- « sèrent beaucoup, et enfin se divisèrent et s'éva- « nouirent à une petite distance, après avoir « répandu une grande quantité de pluie.

« Une grande partie du Bolonais est au- « jourd'hui couverte de paragrêles en fils métal- « liques, dont les effets sont plus satisfaisans « et moins coûteux, d'après la rareté et la « cherté de la paille en Italie. »

Ces exemples et beaucoup d'autres paraissent prouver, Messieurs, l'utilité des paragrêles.

Cependant nous ne devons pas vous dissimuler que les observations faites dans le canton de Vaud ne sont pas en faveur des conducteurs en fils métalliques.

Toutes les parties de ce canton qui étaient garnies de paragrêles à conducteurs en fils de laiton furent ravagées dans la nuit du 22 au 23 juillet dernier; les parties qui n'avaient point été paragrêlées furent au contraire épargnées.

M. Lapostole, dans une lettre insérée dans le journal de la Somme du 2 septembre dernier, a cherché à détruire la fâcheuse impression que ce funeste événement pouvait faire naître sur sa découverte; il pense qu'on ne doit attribuer le malheur du canton de Vaud qu'à

l'innovation qui a été faite à son paragrêle, en substituant un fil de laiton à sa corde en paille; il fait connaître, par un extrait de son troisième supplément à son Traité sur les parafoudres et paragrêles en corde de paille, les motifs qui l'ont déterminé à adopter de préférence les conducteurs en corde de paille à ceux faits avec d'autres substances.

« De toutes les expériences qui ont déter-
« miné mon choix, dit-il, je n'en citerai qu'une,
« et certes elle doit convaincre les plus incré-
« dules.

« Qu'on présente le bout d'une chaîne de
« fer, qui plonge au fond d'un puits, à une
« bouteille de Leyde bien chargée, ce ne sera
« qu'après avoir touché huit ou dix fois la bou-
« teille qu'on parviendra à soutirer toute la
« matière électrique qu'elle renferme.

« Si, au contraire, la bouteille de Leyde étant
« également et même plus fortement chargée
« on présente à l'armure interne un bout de
« corde de paille, n'eût-il qu'un pouce de lon-
« gueur, un seul attouchement suffira pour faire
« écouler toute la matière électrique que cette
« bouteille renferme, sans autre condition que
« la communication bien intime avec la terre
« et la personne qui opère. »

L'inventeur des paragrêles attribue donc

comme vous voyez, Messieurs, le malheur arrivé dans une partie du canton de Vaud, à la substitution d'un fil de laiton à sa corde en paille; d'un autre côté nous voyons aussi que la majeure partie des paragrêles établis en Italie, en Suisse, en Savoie, est armée de conducteurs métalliques avec le plus grand succès.

Mais ne pourrait-on pas expliquer le malheureux événement du canton de Vaud, en supposant de la maladresse de la part de celui qui y a établi les paragrêles, ou bien existerait-il quelques circonstances atmosphériques particulières, dans lesquelles les conducteurs en laiton attireraient la grêle au lieu d'en préserver? En attendant les nouvelles expériences qui nous paraissent nécessaires pour répondre à ces questions, nous essaierons, Messieurs, de fixer votre attention sur la composition des paragrêles de M. Thollard, qui ne peuvent pas manquer d'exciter votre intérêt.

Ils sont formés, « 1° d'une perche de bois « blanc de huit mètres et plus d'élévation, « écorcée et fixée solidement en terre à l'aide « d'un pieu de six pieds de long, enfoncé « de trois pieds dans le sol; 2° d'une natte en « paille traversée au centre par un cordon de « lin écru, que l'on attache à la perche au moyen « de fils de laiton, et encore mieux de cuivre

« rouge, puis on fait communiquer avec le
« cordon de lin une tige métallique terminée
« en pointe, de 5 millimètres (2 lignes) de
« diamètre, et dont la longueur doit être telle
« que, fixée verticalement et solidement au centre
« de la corde paille-lin, la partie externe sort
« d'environ 32 centimètres (1 pied). Ces ap-
« pareils veulent être placés à environ 200
« mètres les uns des autres.

« La durée d'un appareil construit suivant les
« données ci-dessus peut atteindre quinze ans,
« d'après l'auteur, sans qu'il soit besoin de le
« renouveler. » Il en évalue aussi les frais à un
franc environ. Nous pensons, Messieurs, que
cette évaluation est trop faible.

Partant de ces bases, M. Thollard donne les détails de ce qu'il en coûterait pour paragrêler le département des Hautes-Pyrénées, dont la surface, déduction faite des montagnes et des forêts, est d'environ deux cent vingt-huit mille arpens métriques; ainsi, en plaçant les appareils à 200 mètres les uns des autres, il en faudrait cinquante-sept mille, qui, à un franc, feraient pour quinze ans une somme de 57,000 fr., et pour une année celle de 3,700 fr.

L'auteur estime cependant que cette dépense pourrait être réduite d'un quart, à raison des arbres qui peuvent servir d'appuis aux

perches paragrêles; et d'après les revenus du département, dont il suppose qu'un quinzième est enlevé tous les ans par les effets de la grêle, il en résulterait au moins un bénéfice par an de 225,000 fr. Il en conclut par analogie « que « la France couverte de paragrêles augmente- « rait son revenu de cinquante millions.

« Quant à l'Italie, la Savoie et la Suisse, il est « évident qu'on y a augmenté la dépense des « paragrêles, puisqu'on y emploie uniquement « des conducteurs métalliques. »

Tel est, Messieurs, le précis du rapport de la société Linnéenne à LL. Exc. les Ministres de l'intérieur et de la maison du Roi, qu'elle a priés de déterminer le gouvernement à encourager, par tous les moyens possibles, l'établissement des paragrêles dans tout le royaume.

Votre section d'agriculture, pénétrée des avantages qui pourraient résulter de l'établissement des paragrêles dans les parties de notre département qui sont le plus exposées à ce fléau, vous engage à inviter les propriétaires à faire paragrêler leurs propriétés, et à communiquer à la société les résultats des expériences qu'ils auront faites.

EXTRAIT

Du rapport fait au nom de la section d'agriculture, sur la seconde distribution de la prime établie par M. Granger-Crignon en faveur des colons de ses terres;

Par M. Desban-Verneuil.

Séance du 22 décembre 1826.

Messieurs,

Au mois de juin dernier vous nous avez chargés, M. Mallet et moi, de remettre la prime annuelle d'encouragement offerte par M. Granger-Crignon aux colons de ses terres; notre honorable collègue n'ayant pu assister à cette distri bution, j'aurai seul l'honneur de vous en rendre compte. Deux pièces de terre d'un arpent chacune, ensemencées l'une en seigle et l'autre en froment, ont été plus particulièrement remarquées par MM. les experts. La première, quoique inférieure à l'autre par la nature et la quantité de son produit, leur a paru cependant devoir partager le prix avec elle. Les motifs qui les ont déterminés à penser ainsi m'ont paru très-fondés, et j'ai eu la satisfaction de les voir ap-

prouvés par les parties intéressées, à qui j'ai cru devoir les communiquer. Aussi ne terminerai-je point ce rapport sans rendre hommage à la sagacité et à l'esprit de justice de MM. les experts, ainsi qu'à l'émulation agricole créée à Chaingy par M. Granger-Crignon, et encouragée chaque année par le prix qu'il a fondé.

Il serait bien à désirer que son exemple généreux, et non moins profitable à lui-même qu'aux cultivateurs, fût généralement adopté dans les communes populeuses, où quelques propriétaires possèdent de vastes terrains en friche ou mal cultivés en raison de leur mauvaise qualité. Si ces terres étaient réparties entre les familles qui n'ont pas les champs nécessaires à leur nourriture et à celle de leurs bestiaux, elles recevraient certainement beaucoup plus d'engrais, elles seraient cultivées avec plus de soin, et produiraient bientôt d'aussi bonnes récoltes que celles qui ont été obtenues depuis trois ans dans les défrichemens de bruyères qu'a fait exécuter M. Granger-Crignon.

EXTRAIT du procès-verbal d'expertise pour la seconde distribution de la prime accordée par M. Granger-Crignon *aux colons de ses terres.*

Le 5 juillet 1826, accompagné de M. Cochet, adjoint de la commune de Chaingy, délégué

par M. le Maire à cet effet, nous, experts soussignés, Alexis Michaut, de Chaingy; Bezard, d'Ingré ; et Mothiron, de la Chapelle-St-Mesmin, avons parcouru les terres affermées par M. Granger-Crignon, et sises en la commune de Chaingy. Deux pièces d'un arpent chacune ont plus particulièrement attiré notre attention; la première, en blé, affermée au sieur Jacques Moreau, pourra produire, étant sciée à huit pouces de hauteur (et le quart en sus si on la fauche), trois cents gerbes de 42 à 45 pouces de tour, que nous estimons pouvoir rapporter en grains 900 kilogrammes.

Cet arpent, en terre noire, a reçu deux labours à la charrue, a été marné en 1824, ensemencé en vesce en 1825, et a été fumé très-légèrement pour 1826.

La seconde, en seigle, appartenant au sieur Etienne Hatton, de la Chapelle, pourra produire, en la sciant à la même hauteur, deux cent quarante gerbes, que nous avons estimées 800 kilogrammes.

Cet arpent, qui a partagé le prix l'année dernière pour le seigle, a reçu deux façons à la charrue et a été fumé avec des résidus de laine.

Les colons qui ont approché le plus pour le blé sont les sieurs Tenu et Alexis Vassort, dont nous avons estimé la récolte, pour chacun, à 225

gerbes, et le sieur Etienne Dumond, qui pourra récolter 200 gerbes.

Les fermiers qui récolteront le plus de seigle sont les sieurs Jacques Romain, Louis Lemaître, Bezançon, Etienne Blanchard, dont la récolte pourra s'élever à 220 gerbes pour chacun.

Les autres colons, au nombre de plus de quarante, récolteront chacun par arpent, tant en froment qu'en seigle, 100 à 200 gerbes.

Nous experts, considérant que le fonds de terre ensemencé par le sieur Hatton est très-inférieur à celui du sieur Moreau; considérant en outre que le sieur Hatton a obtenu l'année dernière, sur le même fonds, une belle récolte de seigle pour laquelle il a partagé le prix de cette même année; considérant enfin que les terres de M. Granger-Crignon sont plus propres à la nature du seigle qu'à celle du froment, et qu'il importe en conséquence d'encourager de préférence la culture de cette céréale, avons pensé à l'unanimité que la prime de la présente année 1826 devait être partagée entre les sieurs Hatton et Moreau.

De la préférence à accorder en Sologne et dans les sols d'alluvions quartzeuses, à la culture du pin maritime sur celle des pins d'Ecosse et laricio ;

Par M. le Baron de Morogues.

Séance du 2 février 1827.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale a, dans les programmes des prix qu'elle a proposés dans sa séance générale du 22 novembre 1826, avancé, pages 34 et 42, que « déjà quelques propriétaires des parties crayeuses « de la Champagne, des parties sablonneuses « de la Sologne, du Perche, etc., retirent, au « moyen de semis de pins d'Ecosse, d'impor- « tans revenus de terrains qui auparavant ne « leur donnaient qu'un pâturage extrêmement « maigre. »

Il me semble nécessaire de relever cette erreur involontaire du rédacteur des programmes, afin qu'elle n'entraîne point les agriculteurs dans des entreprises infructueuses, par suite de la confusion des espèces de pins les plus productives dans chaque sol de nature différente.

Ce n'est point le pin d'Ecosse, *pinus rubra*, qui jusqu'à ce jour a été semé en grand et est

devenu si productif dans la Sologne; c'est le pin maritime, *pinus maritima*, auquel nous devons attribuer ces avantages, et c'est aussi ce même pin maritime qui semble devoir enrichir les sables du Maine et du Perche, comme il doit le faire dans les landes de la Gascogne.

Sans doute le pin d'Ecosse offre un bois beaucoup plus précieux pour les arts, et on ne saurait trop encourager ses semis, surtout dans l'intérêt de la marine; mais avant tout, pour en tirer avantage, il doit être semé dans les lieux où sa croissance est la plus rapide et la plus certaine. Il faut aussi que l'agriculteur qui le propage fasse entrer dans ses calculs la lenteur de sa croissance en compensation de la meilleure qualité de son bois et de la plus grande valeur qu'il doit acquérir dans nos chantiers.

Ces motifs m'ont déterminé à rappeler aux planteurs de forêts que, d'après les observations que j'ai été à même de faire jusqu'à ce jour, le pin d'Ecosse réussit beaucoup mieux que le pin maritime dans les terrains humides, argileux ou calcaires, tandis que ce dernier, qui ne peut venir que très-mal dans les terrains calcaires et crayeux, affecte de préférence les sables secs, et est le seul qui résiste bien dans les terrains quartzeux et caillouteux les plus arides. Les sols calcaires sont si contraires au pin ma-

time, que M. Mallet de Chilly l'a vu manquer complètement dans des terres sablonneuses marnées, tandis qu'il réussit à merveille semé en même temps dans des champs voisins de même nature, non marnés.

C'est donc la nature du sol qui doit déterminer celle de l'espèce de pin à laquelle on doit accorder la préférence, et sûrement ce ne sera point dans les terres sablonneuses sèches qu'elle devra être donnée au pin d'Ecosse, car non-seulement il y réussirait mal, mais encore il pourrait y être suppléé avec un grand avantage par le pin maritime, qui y réussirait parfaitement.

Je dirai, à l'appui de cette opinion, que j'ai, à trois fois différentes, essayé de semer plusieurs hectares de bois en pins d'Ecosse, en semant à côté des étendues bien plus vastes en pins maritimes, et que ces derniers ont toujours levé abondamment et poussé avec vigueur, tandis que les autres ont levé en petite quantité dans les sables arides, où ils n'ont donné qu'avec lenteur des pousses rabougries et chétives.

Nonobstant cela, je suis fort éloigné de détourner les agriculteurs de faire par préférence des semis de pins d'Ecosse dans les terres crayeuses et dans les bonnes terres argileuses, ainsi que dans les terrains frais et sablonneux. J'ai même des preuves positives que dans ces

sortes de terrains leur succès est presque certain. MM. Edouard de Laage et Mallet de Chilly ont semé avec succès, il y a cinq ou six ans, plusieurs hectares chacun, en pins d'Ecosse, dans de bonnes terres fraîches et sablonneuses où ils réussissent très-bien, et même beaucoup mieux que ne pourrait le faire le pin maritime dans un sol aussi bon et surtout aussi humide. J'ai encore acquis la conviction que dans les terrains sablonneux et très-secs le pin maritime doit presque toujours être préféré; et comme la plupart des terres argileuses valent mieux dans la Sologne pour la culture des céréales que les terres quartzeuses et sablonneuses, je n'hésite point à donner le conseil de les y réserver pour entrer dans les assolemens des terres arables, et de n'y faire, autant que possible, les semis de pins que dans les terres sablonneuses sèches, où le pin maritime doit être préféré à toutes les autres espèces de pins essayées jusqu'à ce jour.

Presque toutes les espèces de pins élevées dans nos pépinières ont été transplantées dans nos parcs et jardins de la Sologne, où la plupart réussissent bien dans les bonnes terres un peu sablonneuses et fraîches sans être mouillées; mais ce ne sont point ces terres que nous sommes embarrassés de rendre productives, ce sont les

sables maigres et arides dans lesquels les pins transplantés ne viennent qu'avec lenteur, et où les semis de pins maritimes sont jusqu'à ce jour les seuls qui aient bien réussi.

J'y ai vu semer par M. le comte de Tristan le beau pin de lord Weimouth, *pinus strobus;* il en a levé quelques-uns; deux ans après il n'en restait pas un seul. M. le vicomte de Morogues a semé au moins quatre hectares en pins d'Haguenau, dont son fils avait lui-même rapporté la graine. Ce pin a aussi été semé en grand par M. le comte de Tristan, par M. Lockhart et par moi. M. de Morogues est le seul d'entre nous auquel il en reste quelques centaines. Les espèces de pins d'Amérique semées en grand ne nous ont pas mieux réussi. Les *pinus rigida* et les *pinus tæda* que je possède ont été élevés dans mes pépinières et plantés dans mon parc de la Source; il ne me reste pas un seul de ces arbres semés en plein bois. J'en dirai autant du pin de Corse, ou *pinus laricio;* mais pourtant je dois ajouter que M. de Morogues en a conservé quelques-uns de ses semis faits à sa terre de Villefalier; que M. Mallet en possède aussi à sa terre de Chilly, et que M. Edouard de Laage en a un assez grand nombre de très-jeunes dans ses bois de Maisonfort. Cependant ce serait une erreur de croire que ce pin, difficile à transplanter,

et fort délicat, les premières années, dans les terres sablonneuses, arides ou même très-maigres, ait déja été productif pour quelques-uns de nous; car je ne crois pas qu'il y ait dans nos bois de Sologne un seul pin laricio de semis sur place, qui ait plus de six pieds de hauteur, ni un seul de plantation qui en ait plus de vingt sur six pouces de diamètre.

Quant au pin d'Ecosse et à toutes les autres variétés du *pinus sylvestris*, ce sont, après les pins maritimes, ceux qui ont été le plus essayés dans nos semis de bois. M. de Montaudoin en a semé environ un hectare, il y a plus de trente ans, dans un sol sablonneux, sec et maigre, mais pourtant pas encore très-mauvais. Dix ans après il y avait au plus une centaine d'arbres de reste; depuis il s'en est resemé un plus grand nombre dans les vides; mais les plus gros de tous ces arbres, qui ne sont que d'une très-médiocre hauteur, ne porteraient pas, à deux mètres de terre, deux décimètres d'équarrissage. Si M. de Montaudoin eût semé, au lieu de pins d'Ecosse, des pins maritimes, dix ans après il y en aurait eu plus de dix mille par hectare; et aujourd'hui, s'ils eussent été suffisamment éclaircis, ils auraient déjà produit quatre milliers d'échalas, vingt cordes de bois, cinq cents toises de chevrons ou de solives, et trente

voitures de fagots, bien qu'il resterait encore sur place de cinq à six cents pieds d'arbres, portant de six à neuf pouces d'équarrissage à quinze ou dix-huit pieds d'hauteur. Qu'on compare ce résultat à celui du semis de pins d'Ecosse, qui n'a encore rien rendu, et on en appréciera aisément la différence.

Je ne veux pourtant pas que l'on renonce en Sologne à semer en grand des pins d'Ecosse; mais je veux qu'on ne le fasse que dans les bonnes terres où ils peuvent réussir, et qu'on le fasse plus dans l'intérêt public que dans l'intérêt particulier du planteur, qui, en risquant beaucoup plus à cause des moindres chances de succès, doit être prévenu par avance que l'aménagement du pin maritime, ayant lieu à cinquante ans pour dernier délai, tous ses bénéfices seront rentrés à cette époque, où la terre sera rendue libre; tandis qu'alors un semis de pin d'Ecosse n'aura produit, quelque bien venant qu'il soit, que tout au plus le dixième de la valeur des pins maritimes, en bois obtenus par éclaircis, et que l'aménagement ne sera complet que quand le semis aura cent vingt ans d'existence. Je conviens qu'alors le pied cube de bois de pin d'Ecosse, si l'arbre a acquis de belles dimensions, vaudra, pour la marine, le quadruple du pied cube du pin maritime; mais

combien y aura-t-il de pins d'Ecosse qui auront acquis d'assez belles dimensions dans nos médiocres terrains pour que la marine puisse les rechercher? Cette question est encore insoluble pour moi, et je crois que l'expérience pourra seule la résoudre dans un grand nombre d'années. Nonobstant cela, la plus grande valeur bien constatée du pied cube de pin d'Ecosse doit le faire préférer au pin maritime dans les lieux assez éloignés des débouchés pour que les frais de transport enlèvent la presque totalité de la valeur de ce dernier, parce qu'alors le premier laisserait encore un bénéfice réel à son arrivée dans le chantier de vente.

Je dois dire que, nonobstant les avantages que j'accorde à la culture du pin maritime sur celle du pin d'Ecosse dans nos cantons, j'ai planté dans mon parc de la Source un grand nombre de ces derniers, et que je me propose d'en planter encore un grand nombre comme arbres d'agrément dans ma terre de Bonhôtel; mais quant aux semis, je ne les ferai qu'avec réserve, ayant jusqu'à ce jour été peu heureux à cet égard. J'ai entrepris à trois fois différentes de faire isolément des semis de pins d'Ecosse, en voici les résultats :

J'en ai semé à deux fois de suite un hectare dans un terrain sablonneux et argileux un peu



humide, susceptible de former une bonne prairie; il n'a levé qu'un petit nombre de plants, bien que la seconde fois j'eusse fait façonner la terre à la bêche; les plants étant fort rares et fort rabougris, j'ai été contraint d'abandonner cette partie de bois et de la détruire. Il en a été de même d'environ un hectare de pins d'Ecosse que j'avais semés dans un sable caillouteux et sec, sur un coteau exposé au nord; j'ai encore été obligé d'abandonner cette partie de bois, comme improductive; je l'ai remplacée par une luzerne qui réussit au-delà de mon attente, malgré la sécheresse. Cette même luzerne recouvre aussi les terrains où j'avais inutilement essayé en grand les pins laricio, les pins d'Haguenau, les pins *tæda* et les pins résineux d'Amérique.

Il me reste pourtant, dans le milieu d'une pièce de pins maritimes de plus de cent hectares, où les arbres croissent vigoureusement et ont déjà produit des échalas en abondance, une partie de pins d'Ecosse d'environ un hectare et demi d'étendue, dans laquelle il n'y a pas cinq cents pins d'Ecosse existant; et bien que les pins voisins, semés en même temps qu'eux il y a huit ans, aient déjà neuf à dix pieds de tige et soient très-serrés, les pins d'Ecosse les plus hauts ont à peine quatre pieds

de tige. Les uns et les autres ont été semés sur des terres de même nature, un sable quartzeux, sec et un peu caillouteux.

Voilà le résultat de mes expériences sur les pins d'Ecosse semés sur place en Sologne. Les résultats des expériences faites en grand par M. de Tristan à sa terre de l'Émérillon, et par M. de Morogues à sa terre de Villefallier, ont été les mêmes. Les semis de M. Edouard de Laage à sa terre de Maisonfort, et ceux de M. Mallet à sa terre de Chilly, ont eu un peu plus de succès.

M. de Laage a cependant adopté, outre la méthode de semer la pin d'Ecosse et le pin laricio isolément, celle de les semer l'un et l'autre mélangés avec des pins maritimes; il présume que quand ces derniers auront disparu de ses bois par les éclaircis successifs, les autres les remplaceront avec avantage, et parviendront après eux à acquérir leurs dimensions gigantesques. On risque peu en suivant cet exemple, mais j'avoue que le résultat probable ne me semble pas très-brillant, car non-seulement le pin maritime croît avec une vigueur telle que les pins d'essences différentes doivent la plupart être étouffés par lui; mais encore, si un bois semé entièrement en pins d'Ecosse ou en pins laricio, reste toujours trop clair dans nos mauvaises terres de Sologne, à cause de la débilité des

plants durant les premières années, que sera-ce d'un bois dans lequel ces essences n'auront été répandues qu'en très-petite quantité, et pour ainsi dire perdues au milieu d'un bois épais, croissant avec vigueur, et absorbant, par sa nature analogue, des sucs nutritifs du même genre?

Je ne voudrais pourtant détourner personne de suivre la méthode de M. Edouard de Laage, je me propose même de l'essayer; l'exemple et l'avis d'un aussi habile agriculteur sont d'un grand poids dans ma pensée, et le peu de succès que j'ai eu dans mes semis isolés de pins d'Écosse et de pins laricio me feront préférer désormais de les semer comme mélange avec des pins maritimes. Je ne risquerai alors que les graines, car si elles manquent j'aurai toujours obtenu un bon bois de pins maritimes, sans perdre les façons du sol et sans courir les chances défavorables que la débilité des pins d'Écosse et des pins laricio pendant leurs premières années me font paraître très-redoutables. Je parviendrai aussi par là à conserver la jouissance de tous les produits que les pins maritimes procurent avant leur coupe raze, qui a lieu à 40 ou 50 ans, époques auxquelles les pins d'Écosse et les pins laricio pourront leur succéder avec avantage dans les parties de forêts où il s'en trouvera une quantité suffisante.

Si la forêt est bien gardée des bestiaux et de l'enlèvement des feuilles qui recouvrent le sol, les vides formés par les éclaircis successifs se rempliront de jeunes pins de différens âges et des diverses essences qui composeront la forêt, et cela la maintiendra en rapport pendant un laps de temps dont l'expérience seule pourra déterminer la durée. Nos sables maigres se recouvriront peu à peu de terre végétale provenant des *detritus* des arbres résineux, et quand la nécessité de les alterner arrivera, ils seront susceptibles de former de bonnes forêts de chênes, ou d'être transformés en terres arables très-productives.

Je ne terminerai point sans faire observer que le pin maritime réussit beaucoup mieux quand il est semé sur d'anciennes terres arables usées par la culture, que lorsqu'il l'est sur un sol nouvellement défriché. Les piochis de bruyère que j'ai semés en pin sans les avoir préalablement mis en culture, ont, pour l'ordinaire, été attaqués trois ou quatre ans après par l'*uredo*, ou brûlés par des coups de soleil, qui n'ont pas produit le même effet fâcheux sur les semis voisins, faits dans dans un sol analogue et à même exposition sur des terrains retirés de la culture.

Cette remarque a été faite par M. le comte

de Tristan et par M. Edouard de Laage, ainsi que par M. Mallet, dans leurs semis de pins, comme par moi-même. Je ne saurais expliquer ce fait, qui me semble constaté, que par la vigueur avec laquelle la bruyère repousse dans les terrains nouvellement défrichés, où elle étouffe les jeunes pins, rend leur croissance débile, et pompe les sucs nutritifs dont ils auraient besoin pour croître avec toute la vigueur dont ils sont susceptibles. Cette explication me semble confirmée par la remarque que j'ai aussi faite, que les pins semés sur des terrains écobués n'étaient pas moins vigoureux que ceux semés sur des terres anciennement mises en culture, parce que la bruyère s'y trouvait complètement détruite par l'action du feu, tandis que dans les simples piochis les graines et racines conservées facilitent sa reproduction.



MÉMOIRE

Sur les empoisonnemens par les émanations saturnines ;

Par M. le docteur Ranque.

Séance du 10 novembre 1826.

Faits cliniques sur l'empoisonnement par le plomb.

Nous avons traité,		
En 1820,	un potier de terre	1
1821,	un peintre en bâtimens.	1
1822,	un plombier.	1
1823,	quatre peintres en bâtimens. . . .	4
	sept ouvriers travaillant à la fabrique de blanc de céruse de M. Mathieu.	7
1824,	un potier de terre.	1
	cinquante-neuf ouvriers au blanc de céruse	59
1825,	un doreur	1
	un peintre	1
	trente-neuf ouvriers au blanc de céruse	39
1826,	trente ouvriers au blanc de céruse . .	30
	Total.	145

Ces 145 malades ont été soignés soit à l'Hôtel-Dieu, soit dans leur domicile, ainsi que le constate le tableau suivant, qui contient, comme on le verra,

Le nom de chaque individu,

La profession,

Le lieu du traitement,

La date du commencement et de la fin du traitement, et le résultat du traitement.

Ce tableau nous a paru indispensable pour fournir à nos juges les documens nécessaires à leur conviction.

TABLEAU indicateur des noms, des professions des 145 individus ci-dessus relatés, des lieux où ils ont été traités, du commencement et de la fin du traitement, de la durée de ce traitement et de son résultat.

			En 1820.			
1.	*Verdureau*,	potier, de terre,	traité à l'hôt.-dieu,	le 24 févr.,	guéri le 2 mars,	6 jours de traitem.
			En 1821.			
2.	*Christment*,	vitrier,	barrière S.-Marc,	7 décemb.,	15 décemb.,	8 j.
			En 1822.			
3.	*Dalle*,	plombier,	hôtel-dieu,	20 janvier,	26 janvier,	6 j.
			En 1823.			
4.	*Bonvallet*,	peintre,	*id.*,	19 juillet,	25 juillet,	6 j.
5.	*Lesage*,	cérusier (1),	*id.*,	3 novemb.,	10 novem.,	7 j.
6.	*Vaillant*,	*id.*,	portereau,	15 juillet,	24 juillet,	9 j.
7.	*Laborde*,	peintre,	hôtel-dieu,	17 juillet,	26 juillet,	9 j.
8.	*Bonvallet*,	*id.*,	*id.*,	12 sept.,	21 sept.,	9 j.
9.	*Lemesle*,	*id.*,	*id.*,	18 sept.,	27 sept.,	9 j.
10.	*Cazaquin*,	cérusier,	*id.*,	7 octob.	14 octob.,	7 j.
11.	*Maillard*,	*id.*,	*id.*,	24 octob.,	1er nov.,	8 j.
12.	*Fortin*,	*id.*,	*id.*,	16 octob.,	1er nov.,	16 j.
13.	*Gond* père,	*id.*,	*id.*,	18 décem.,	24 déc.,	6 j.
14.	*Gond* fils,	*id.*,	*id.*,	18 décem.,	23 déc.,	5 j.
			RÉCAPITULATION : 11 malades guéris en 1823.			
			En 1824.			
15.	*Gond* fille,	cérusière,	hôtel-dieu,	12 janvier,	19 janvier,	7 j.
16.	*Chauveau*,	cérusier,	*id.*,	4 janvier,	10 janvier,	6 j.
17.	*Lecointre*,	*id.*,	*id.*,	20 janvier,	28 janvier,	8 j.
18.	*Blanche*,	*id.*,	*id.*,	2 janvier,	17 janvier,	15 j.
19.	*Paris*,	*id.*,	*id.*,	6 février,	13 février,	7 j.
20.	*Gransard*,	*id.*,	*id.*,	17 février,	22 février,	5 j.
21	*Vaillant*,	potier,	*id.*,	14 février,	19 février,	5 j.
22.	*Paris*,	cérusier,	*id.*,	20 février,	28 février,	8 j.
23.	*Leclaire*,	*id.*,	*id.*,	23 février,	27 février,	4 j.
24.	*Cochin* mère,	*id.*,	*id.*,	15 mars,	21 mars,	6 j.
25.	*Cochin* cadette,	*id.*,	*id.*,	1er mars,	5 mars,	5 j.
26.	*Jeuslin*,	*id.*,	*id.*,	2 avril,	10 avril,	8 j.
27.	*Gilotin*,	*id.*,	*id.*,	14 avril,	23 avril,	9 j.
28.	*Transon*,	*id.*,	*id.*,	26 avril,	9 mai,	13 j.
29.	*Cochin* aînée,	*id.*,	*id.*,	7 avril,	14 avril,	7 j.

---

(1) Nous appelons *cérusier* l'ouvrier qui a travaillé à la fabrique du blanc de céruse (sous-carbonate de plomb).

0. *Leclerc*,	cérusier,	traité à l'hôtel-dieu,	le 22 avril,	guéri le 1er mai,	9 jours de traitem.
1. *Jeuslin*,	*id.*,	*id.*,	10 mai,	21 mai,	11 j.
2. *Paris*,	*id.*,	*id.*,	20 mai,	29 mai,	9 j.
3. *Leclerc*,	*id.*,	*id.*,	2 juin,	11 juin,	9 j.
4. *Paris*,	*id.*,	*id.*,	3 juin,	11 juin,	8 j.
5. *Lechant*,	*id.*,	*id.*,	10 juin,	15 juin,	5 j.
6. *Gond*,	*id.*,	*id.*,	11 juin,	19 juin,	8 j.
7. *Transon*,	*id.*,	*id.*,	20 juin,	25 juin,	5 j.
8. *Orgon*,	*id.*,	*id.*,	26 juin,	1er juillet,	5 j.
9. *Cochin* mère,	*id.*,	*id.*,	30 juin,	5 juillet,	5 j.
0. *Cochin* aînée,	*id.*,	*id.*,	4 juillet,	9 juillet,	5 j.
1. *Cochin* cad.,	*id.*,	*id.*,	1er juillet,	6 juillet,	5 j.
2. A. *Loup*,	*id.*,	*id.*,	5 juillet,	9 juillet,	4 j.
3. *Cochin* je.,	*id.*,	*id.*,	4 juillet,	10 juillet,	6 j.
4. *Maria*,	*id.*,	*id.*,	8 juillet,	14 juillet,	6 j.
5. *Transon*,	*id.*,	*id.*,	11 juillet,	18 juillet,	7 j.
6. *Orgon*,	*id.*,	*id.*,	20 juillet,	25 juillet,	5 j.
7. *Laurençon*,	*id.*,	*id.*,	20 juillet,	26 juillet,	6 j.
8. *Leclerc*,	*id.*,	*id.*,	26 juillet,	1er août,	5 j.
9. *Boucher*,	*id.*,	r. d'Anglet.,	15 août,	20 août,	5 j.
0. *Boucher* fe.,	*id.*,	*id.*,	20 août,	27 août,	7 j.
1. *Jolly* cad.,	*id.*,	hôtel-dieu,	19 août,	23 août,	4 j.
2. *Cochin* cad.,	*id.*,	*id.*,	11 août,	22 août,	11 j.
3. Julie *Baret*,	*id.*,	*id.*,	13 août,	23 août,	10 j.
4. *Jolly* aînée,	*id.*,	*id.*,	4 septemb.,	10 septem.,	6 j.
5. *Jolly* cadette,	*id.*,	*id.*,	19 septem.,	28 septem.	9 j.
6. *Cochin* mère,	*id.*,	*id.*,	1er sept.,	8 sept.,	7 j.
7. *Lechant*,	*id.*,	*id.*,	11 sept.	25 sept.,	14 j.
8. *Moisard*,	*id.*,	*id.*,	9 octobre,	15 octobre,	6 j.
9. *Verlet*,	*id.*,	*id.*,	9 octobre,	25 octobre,	16 j.
0. *Jolly* aînée,	*id.*,	*id.*,	10 octobre,	16 octobre,	6 j.
1. *Paris*,	*id.*,	*id.*,	26 octob.,	29 octobre,	3 j.
2. *Michou*,	*id.*,	*id.*,	29 octobre,	7 novemb.,	8 j.
3. *Boucher* fe.,	*id.*,	r. d'Anglet.,	20 octobre,	24 octobre,	4 j.
4. *Delaplace*,	*id.*,	hôtel-dieu,	3 novem.,	20 novemb.	17 j.
5. *Jolly* aînée,	*id.*,	*id.*,	8 novemb.,	12 novem.,	4 j.
6. *Veillé*,	*id.*,	*id.*,	9 novemb.,	17 novem.,	8 j.
7. *Jolly*,	*id.*,	rue Mazarine,	20 novemb.,	26 novem.,	6 j.
8. *Paris*, fe.,	*id.*,	hôtel-dieu,	21 novemb.,	29 novem.,	8 j.
9. *Thuillier*,	*id.*,	*id.*,	4 décemb.,	18 décemb.,	14 j.
0. *Pollez*,	*id.*,	*id.*,	5 décemb.,	14 décemb.,	9 j.
1 *Thibault*,	*id.*,	*id.*,	24 décem.,	28 décemb.,	4 j.
2. *Delaplace*,	*id.*,	*id.*,	25 décem.,	31 décemb.,	6 j.
3. *Boucher*, fe.,	*id.*,	r. d'Anglet.,	1er décemb.,	4 décemb.,	3 j.
4. *Francœur*,	*id.*,	r. des Bouch.,	10 décem.,	18 décemb.,	8 j.

Récapitulation : 60 malades guéris en 1824.

En 1825.

75.	*Marianne*,	cérus.,	traitée rue des Trois-Sonnettes,	le 12 janvier,	guérie le 20 janvier,	8 jou de traite
76.	*Veillé* cadet,	*id.*,	à l'hôtel-dieu,	1er février,	4 février,	3 j.
77.	*Veillé* jeune,	*id.*,	*id.*,	1er février,	3 février,	2 j.
78.	*Levêque*,	*id.*,	*id.*,	1er février,	4 février,	3 j.
79.	*Minet*,	*id.*,	*id.*,	6 février,	12 février,	6 j.
80.	*Le Singe*,	*id.*,	*id.*,	6 février,	20 février,	14 j.
81.	*Veillé* aîné,	*id.*,	*id.*,	28 février,	3 mars,	3 j.
82.	*Fronteau*,	*id.*,	marc. p. Ren.,	5 mars,	10 mars,	5 j.
83.	*Lesage*,	*id.*,	hôtel-dieu,	1er mars,	5 mars,	5 j.
84.	*Gobion*,	doreur,	*id.*,	15 mars,	19 mars,	4 j.
85.	*Joubert*,	cérus.,	champ S-Euverte,	11 avril,	16 avril,	5 j.
86.	*Joubert*,	*id.*,	*id.*,	21 avril,	28 avril,	7 j.
87.	*Lesage*,	*id.*,	hôtel-dieu,	10 avril,	22 avril,	12 j.
88.	*Coudier* fille,	*id*,	r. des Bouch.,	12 avril,	17 avril,	5 j.
89.	*Coudier* fille,	*id.*	*id.*,	16 mai,	29 mai,	13 j.
90.	*Marie*,	*id.*,	r. des 4 Diam.,	18 mai,	24 mai,	6 j.
91.	*Joubert*,	*id.*,	r. S-Euverte,	8 mai,	12 mai,	4 j.
92.	*Veillé* mère,	*id.*,	r. des Bouch.,	12 mai,	14 mai,	2 j.
93.	*Laplace* mère,	*id.*,	r. des 3 Sonn.,	18 mai,	23 mai,	5 j.
94.	*Thomas*,	*id.*,	port. Tudelle,	12 mai,	18 mai,	6 j.
95.	*Boucher* père,	*id.*,	hôtel-Dieu,	30 mai,	7 juin,	7 j.
96.	*Loiseleur*,	*id.*,	*id.*,	15 juin,	25 juin,	10 j.
97.	*Coudier* mère,	*id.*,	r. des Bouch.	23 juin,	28 juin,	5 j.
98.	*Thuilier*,	peintre,	hôtel-dieu,	18 juillet,	27 juillet,	9 j.
99.	*Pinard*,	cérus.,	port. du Coq,	23 juillet,	29 juillet,	6 j.
100.	*Boucher* fille,	*id.*,	r. de Meschev.,	20 juillet,	26 juillet,	6 j.
101.	*Lorion*,	*id.*,	port. Tudelle,	24 juillet,	27 juillet,	3 j.
102.	*Merez* mère,	*id.*,	r. des Images,	22 juillet,	31 juillet,	9 j.
103.	*Geli* mère,	*id.*,	*id.*,	22 juillet,	27 juillet,	5 j.
104.	*Vaillant*,	*id.*,	port. du Coq,	18 juillet,	22 juillet,	4 j.
105.	*Vaillant*,	*id.*,	*id.*,	26 juillet,	29 juillet,	3 j.
106.	*Vaillant*,	*id.*,	*id.*,	10 août,	18 août,	8 j.
107.	*Bizot* fille,	*id.*,	r. S.-Euverte,	2 août,	10 août,	8 j.
108.	*Gauthier*,	*id.*,	Saint-Pryvé,	9 août,	15 août,	6 j.
109.	*Cochin* je.,	*id.*,	r. Bourgneuf,	18 août,	25 août,	7 j.
110.	*Loiseleur*,	*id.*,	r. des Bouch.,	20 septem.,	26 septem.	6 j.
111.	*Laplace* mère,	*id.*,	r. des 3 Sonn.;	22 septem.	28 septem.,	6 j.
112.	*Marais*,	*id.*,	hôtel-dieu.	29 septem.,	9 octob.,	10 j.
113.	*Cochin* aînée,	*id.*,	r. Bourgneuf,	20 septem.,	30 septemb.	10 j.
114.	*Boucher*, m.	*id.*,	r. de Meschev.,	2 octobre,	12 octob.,	10 j.
115.	*Boucher* fille,	*id.*,	*id.*	23 octobre,	3 novem.,	10 j.

RÉCAPITULATION : 41 malades en 1825.

En 826.

16.	*Finez*,	cérusier,	traité à l'hôtel-dieu,	le 11 janvier,	guéri le 30 janvier,	19 jours de traitem.
17.	*Moreau*,	*id.*,	*id.*,	28 janvier,	4 février,	7 j.
18.	*Couvrez*,	*id.*,	*id.*,	26 janvier,	6 février,	10 j.
19.	*Lorion*,	*id.*,	*id.*,	26 janvier,	4 février,	9 j.
20.	*Bizot* mère,	*id.*,	*id.*,	28 janvier,	13 février,	15 j.
21.	*Gallot*,	*id.*,	*id.*,	1er février,	25 févr.,	25 j.
22.	*Gorlet*,	*id.*,	*id.*,	19 février,	3 mars,	12 j.
23.	*Vasseur*,	*id.*,	r. Cr.-de-Bois.	25 février,	20 mars,	25 j.
24.	*Chesneau*,	*id.*,	hôtel-dieu,	21 février,	1er mars,	8 j.
25.	*Lecomte*,	*id.*,	(avortement). *id.*	21 février,	8 mars,	17 j.
26.	*Dufour*,	*id.*,	*id.*,	3 avril,	17 avril,	14 j.
27.	*Michou*,	*id.*,	*id.*,	16 mai,	19 mai,	3 j.
28.	*Vasseur*,	*id.*,	*id.*,	3 mai,	11 mai,	8 j.
29.	*Dufour*,	*id.*,	*id.*,	6 mai,	17 mai,	11 j.
30.	*Langlois*,	*id.*,	*id.*,	24 mai,	2 juin,	9 j.
31.	*Bizot* fils,	*id.*,	*id.*,	26 mai,	2 juin,	7 j.
32.	*Patu* fille,	*id.*,	*id.*,	25 mai,	2 juin,	8 j.
33.	*Hurtot*,	*id.*,	*id.*,	24 mai,	2 juin,	9 j.
34.	*Hurtot* (1),	*id.*,	*id.*,	5 juin,	1er juillet,	25 j.
35.	*Rousseau*,	*id.*,	*id.*,	27 mai,	1er juin,	5 j.
36.	*Bizot* fille,	*id.*,	*id.*,	16 juin,	25 juin,	9 j.
37.	*Patu*,	*id.*,	*id.*,	8 juillet,	30 juillet,	22 j.
38.	*Levacher*,	*id.*,	*id.*,	6 août,	10 août,	4 j.
39.	*Louffrot*,	*id.*,	*id.*,	22 sept.,	26 septemb.,	4 j.
40.	*Belanger*,	*id.*,	*id.*,	18 juillet,	21 juillet,	3 j.
41.	*Trazy*,	*id.*,	*id.*,	30 septem.,	3 octobre,	4 j.
42.	*Delaplace*,	*id.*,	*id.*,	6 octobre,	23 octobre,	17 j.
43.	*Trazy*,	*id.*,	*id.*,	5 octobre,	15 octob.,	10 j.
44.	*Pillet*,	*id.*,	*id.*,	20 septem.,	31 sept.,	11 j.
45.	*Hurtot*,	*id.*,	*id.*,	24 octobre,	27 octob.,	3 j.

RÉCAPITULATION : 30 malades guéris en 1826.

(1) Cette fille Hurtot, le lendemain de sa sortie de l'hôtel-dieu, est retournée à la fabrique; ..eux jours après elle a été atteinte de nouveau de la colique.

EXPOSÉ général des symptômes présentés par les 145 malades désignés dans le tableau précédent.

PARMI les malades désignés dans le tableau qui précède, il n'en est pas un seul qui, au moment où il venait réclamer nos soins, ne fût atteint de vomissemens plus ou moins fréquens, plus ou moins fatigans.

Les matières rejetées étaient le plus souvent les alimens et les boissons que contenait l'estomac, mêlés à une bile tantôt jaune, tantôt verte, tantôt bleuâtre, et à quelques mucosités mousseuses.

Ces vomissemens avaient été précédés de dégoût, de nausées, d'une salivation légère, de rêves pénibles.

Tous, sans aucune exception, se plaignaient de douleurs déchirantes dans l'intérieur de l'abdomen, qu'ils rapportaient la plupart à l'ombilic, aux hypocondres, à l'épigastre, aux lombes, et quelques-uns aux fosses iliaques. Ces douleurs, rares dans le début, se rapprochaient d'autant plus que l'époque de l'empoisonnement était plus ancienne. Elles étaient plus vives la nuit que le jour.

Ces douleurs abdominales se réunissaient, chez l'infiniment plus grand nombre de malades, à des céphalalgies violentes, des douleurs aux genoux, aux mollets, aux malléoles, à la plante

des pieds et dans la profondeur des cuisses, qui alternaient avec les souffrances du ventre, et qui, sans être aussi vives qu'elles, n'en étaient pas moins intolérables.

Quelques sujets seulement ressentaient des douleurs aux coudes, aux poignets et à l'épaule.

La défécation était arrêtée depuis le développement des coliques sur la presque universalité des individus; quelques efforts qu'ils fissent, quelques besoins qu'ils en ressentissent, ils ne pouvaient remplir cette fonction. Le petit nombre de ceux chez qui elle avait lieu ne rendaient que des fèces extrêmement dures, arrondies, et sous la forme de crottes de chèvre. Sur nos 145 malades, deux seuls avaient une légère diarrhée.

Chez le plus grand nombre des sujets, les urines étaient abondantes, aqueuses, et sortaient sans douleur; elles étaient rouges, peu abondantes, douloureuses au passage chez quelques-uns. Un seul était atteint d'incontinence d'urine.

Malgré les vomissemens effrayans, malgré les douleurs atroces du ventre et de la tête, les parois abdominales n'offraient, ainsi que les tégumens du crâne, qu'une caloricité normale; le ventre offrait bien chez quelques sujets des bosselures inégales, mais il n'était point uniformément tendu; il était à peu près insensible aux

pressions les plus fortes sur les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de nos sujets. Chez aucun on ne sentait le battement du tronc cœliaque, ni des artères gastroépiploïques ; le battement des temporales était faible, la bouche était fraîche, la langue était humectée, sa surface était nette, plate, sans aucune rougeur, sans fissures, sans saburre ni développement exagéré des papilles.

Les gencives, non rouges, non saignantes, offraient, dans leur portion interdentaire, une teinte bleuâtre, analogue à celle qui se remarque chez les scorbutiques. Les malades n'avaient aucun besoin de boire, à l'exception des n°s 25, 19, 34 et 61.

Le pouls était plus habituellement au-dessous de sa fréquence normale ; le nombre ordinaire des pulsations par minute était de 58 à 64 chez les adultes.

La peau était fraîche chez tous, à l'exception de six individus qui l'avaient un peu sèche et chaude, et chez lesquels le pouls était un peu accéléré. Mais ces sujets étaient sans soif et sans sécheresse de la langue, sans insensibilité du ventre au toucher, et sans aucune affection cérébrale.

Le dégoût le plus absolu pour toute espèce de nourriture était un symptôme qu'offraient tous les malades indistinctement.

La teinte de la peau était blanche, un peu paillée chez presque tous les sujets. Cette teinte était plus prononcée, plus intense pendant les paroxysmes des douleurs; elle se développait plus promptement chez ceux qui avaient subi plusieurs empoisonnemens par le plomb.

Le *facies* avait cette expression de souffrance qu'on retrouve dans toutes les douleurs abdominales apyrétiques et vives qui se prolongent, expression qu'il suffit d'avoir observée une fois pour ne jamais la méconnaître.

Les yeux, les muscles faciaux, les ailes du nez, affectés sympathiquement, faisaient subir au caractère habituel de la physionomie une modification qui le changeait entièrement.

Le moral était aussi profondément altéré que la physionomie. Les malades du caractère le plus gai, le plus indifférent, le plus impassible, ne pouvaient s'empêcher de concevoir les plus grandes inquiétudes sur leur existence; ceux qui étaient atteints pour la première fois étaient plongés dans le plus violent désespoir.

En résumé, le dégoût le plus absolu, des vomissemens continuels, des douleurs abdominales déchirantes, atroces, se renouvelant sans cesse avec des douleurs aux lombes, aux membres, à la tête, une insomnie absolue, la défécation rare ou plutôt impossible, des urines claires,

aqueuses et plus fréquentes, des urines rouges et rares, rendues avec douleur, la teinte de la peau paillée, l'altération profonde du caractère de la physionomie, le moral livré au désespoir, et cependant la caloricité, la circulation dans l'état physiologique, descendant souvent au-dessous de cet état, tels étaient les symptômes que nous observions à quelques nuances près, à leur arrivée, sur tous les malades désignés dans le tableau précédent, et dont, à l'exception de quelques peintres en bâtimens, d'un potier de terre, d'un plombier et d'un doreur, tous étaient des ouvriers employés aux fabriques de blanc de céruse (sous-carbonate de plomb) établies depuis cinq ans à Saint-Pryvé et à Saint-Marceau, et dirigées par MM. Mathieu et Mouvet.

Ces symptômes étant exclusivement à nos yeux l'expression fidèle d'un état morbide spécial de la portion du système nerveux qui se distribue à l'estomac, au tube intestinal, au foie, aux reins, et de celle qui est propre aux membres et aux tégumens de la tête, état morbide auquel ne participait en rien le système vasculaire sanguin ; ces symptômes, disons-nous, ont été combattus par une nouvelle méthode de traitement dont nous allons donner connaissance.

Nouvelle méthode de traitement.

Elle se compose d'épithèmes qu'on applique

sur le ventre et les lombes, d'un liniment avec lequel on frictionne les parties douloureuses, d'un lavement et d'une potion.

Formulaire de l'épithème abdominal.

Diachylum gommé.	1 once 1/2.
Masse d'emplâtre ciguë.	1 once 1/2.
Thériaque.	1/2 once.
Camphre en poudre.	1 gros.
Soufre en poudre.	1/2 gros.

Faites amalgame du tout à feu doux.

Etendez sur une peau ou sur un linge de la grandeur suffisante pour couvrir l'abdomen entier, à partir de l'épigastre inclusivement, et des hypocondres jusqu'à un pouce du pénil. Faites un épithème. Avant de l'appliquer faites-le chauffer, puis couvrez-en la surface du mélange suivant :

Tartrite antimonié de potasse.	1 gros 1/2.
Camphre en poudre.	1 gros.
Fleur de soufre.	1/2 gros.

Prenez garde, en appliquant l'épithème, que les poudres ne s'en détachent et ne restent sur quelque partie de la peau autre que le ventre.

Epithème lombaire.

Masse emplastique de l'épithème abdominal, étendez sur une peau ou sur un linge de grandeur suffisante pour couvrir les lombes en

entier, à partir de l'avant-dernière vertèbre dorsale, saupoudrez-en la surface avec deux gros de camphre seulement.

Liniment antinévropathique.

Eau distillée de laurier cerise . . . . . 2 onces.
Ether sulfurique . . . . 1 once.
Extrait de belladonne bien préparé. . . 2 scrupules.

Mélangez, agitez le vase avant de vous servir du liniment.

Lavement antinévropathique.

Teinture éthérée de feuilles de belladonne (1). . . . . 20 gouttes.
Huile d'olives ou d'amandes douces. . . 4 onces.
ou décoction de graine de lin froide. . 1 setier.

Potion antinévropathique.

Eau de tilleul. . . . . 2 onces
Teinte éthérée de belladonne. . . . . 20 gouttes.
Sirop d'orgeat. . . . . 1/2 once.

Nous remplaçons quelquefois cette potion par le mélange suivant :

Teinte éthérée de belladonne. . . 6 gouttes.
Sirop d'orgeat. . . . . 1 cuillerée à café.

Mêlez pour une dose.

Cette préparation de la belladonne ne se trou-

---

(1) L'éther, mis en digestion quelque temps sur la poudre de belladonne, enlève à cette plante sa propriété vénéneuse, et lui en donne une sédative.

vant dans aucune pharmacopée, nous croyons convenable de faire connaître la formule que nous avons donnée pour l'obtenir.

Poudre de feuilles de belladonne. . . . 1 once.
Ether sulfurique de 66^d. . . . . 3 onces.

Laissez macérer trois jours.

Cataplasme antinévropathique.

Cataplasme de farine de graine de lin, assez grand pour couvrir le ventre; saupoudrez la surface avant l'application avec le mélange destiné à l'épithème abdominal.

c. a. d. tartr. antim. de potasse. . . . . 1 gros 1/2.
Camphre en poudre. . . . . 1 gros.
Fleur de soufre. . . . . 1/2 gros.

MODE D'APPLICATION SUIVI.

Premier jour.

Demi-bain d'une demi-heure (1); au sortir du bain, application sur le ventre de l'épithème abdominal, et sur les lombes de l'épithème lombaire; le tout maintenu avec un bandage de corps.

Friction sur les parties douloureuses, soit au front, aux tempes, à la nuque ou aux membres,

(1) Les malades traités chez eux n'ayant pu se procurer un demi-bain, et néanmoins ayant guéri aussi promptement, nous réservons maintenant ce moyen pour ceux chez lesquels nous trouvons le ventre sensible au toucher.

trois fois par jour, avec le liniment. La dose pour chaque friction d'une à deux cuillerées à bouche; lavement antinévropathique aux sujets constipés, un ou deux par jour, suivant l'intensité de la douleur et la durée de la constipation; potion antinévropathique par cuillerées à bouche dans les crises violentes des douleurs (1); pour boissons, eau d'orge gommée, eau de chiendent gommée, petit-lait émulsionné, données en très-petite quantité; diète absolue.

2me *jour.*

Mêmes frictions sur les parties douloureuses; même lavement répété le soir chez ceux qui n'avaient point eu de selles; même potion chez les sujets qu'elle avait calmés; cessation de cette potion chez les autres; même sévérité de régime.

3me *jour.*

On a laissé l'épithème lombaire, attendu qu'il ne produit pas d'éruption.

On a ôté l'épithème abdominal à tous ceux qui n'éprouvaient plus de coliques. On l'a remplacé par des flanelles trempées dans une décoction émolliente chaude. Les malades qui

---

(1) Nous n'avons commencé à donner cette potion qu'en 1825; nous la continuons à tous ceux qu'elle calme; nous la retranchons à ceux qui n'en éprouvent point un soulagement immédiat.

n'avaient plus la colique, et qui demandaient des alimens, recevaient un peu de lait ou une panade maigre ; on continuait néanmoins les frictions sur toutes les régions douloureuses, ainsi que le lavement, chez ceux qui n'avaient point encore eu de garderobes.

A l'égard des sujets qui n'éprouvaient encore qu'un très-faible soulagement, on s'assurait si l'épithème abdominal avait produit un peu de rougeur; dans ce cas on le laissait; s'il n'y avait aucune marque d'action de l'épithème sur les parois abdominales, on le remplaçait aussitôt par un nouveau que l'on rendait plus actif en portant à deux gros la dose du tartre stibié. On continuait la potion, le lavement et les frictions. Les boissons étaient les mêmes, et le régime alimentaire aussi sévère.

4me *jour.*

Si les douleurs étaient calmées, on enlevait l'épithème abdominal et l'épithème lombaire : on continuait encore le lavement et les frictions, dans le cas où il n'y avait pas eu de garderobes, et où les douleurs des membres existaient encore.

Quand les douleurs avaient beaucoup diminué, on laissait encore l'épithème abdominal jusqu'au lendemain, à moins que le malade n'en souffrît beaucoup.

Quand elles persistaient au même degré, chose infiniment rare, on reconnaissait, en levant l'épithème abdominal, qu'il ne s'était produit ni rougeur ni pustules ; il fallait alors appliquer trois ou quatre ventouses scarifiées sur le ventre, et faire une troisième application d'épithèmes sur le ventre, en doublant la dose du tartre stibié ; on n'était obligé d'en venir à ces moyens énergiques que chez quelques individus à peau inerte.

On continuait les frictions à ceux qui ressentaient encore des douleurs aux membres, ainsi que les lavemens à ceux qui n'avaient point eu de selles ou qui en avaient eu de très-dures.

Les individus qui demandaient à manger et qui n'avaient point été incommodés de leur nourriture de la veille, étaient mis à une portion un peu plus forte.

Ceux qui ne recouvraient pas leur appétit, et qui étaient délivrés de leurs douleurs abdominales, prenaient une infusion légère de camomille ou de chenopodium bothrys, coupée avec du lait ; on leur permettait pour nourriture un peu de bouillon gras également coupé avec du lait.

5me *jour et suivans.*

Les pustules développées sur le ventre excitaient chez quelques malades une irritation externe, passagère, qu'il fallait cependant modérer ;

le pansement s'en faisait avec un mélange de cérat et d'onguent rosat, étendu sur des feuilles de poirée dont on recouvrait les pustules. Quand elles se creusaient et quand elles offraient des bords inégaux, on ajoutait un peu de baume geneviève au cérat. Si les douleurs des genoux, des mollets ou de la plante des pieds survivaient aux souffrances abdominales, alors il fallait remplacer le liniment par l'épithème stibié, et appliquer celui-ci sur toutes les parties où se faisait sentir la douleur; plusieurs individus, en pleine convalescence, ont été atteints de nouvelles coliques, en tout semblables à celles dont ils venaient d'être guéris, quoique ces coliques n'eussent pour cause que des alimens pris en trop grande quantité; nous faisions alors appliquer les épithèmes sur le ventre et les lombes, et le plus souvent elles étaient combattues en trois jours.

On augmentait progressivement la nourriture, suivant le retour des fonctions digestives à leur état normal.

En résumé, quand il n'y avait plus de coliques, qu'il y eût ou qu'il n'y eût pas d'éruption sur le ventre, nous faisions enlever les épithèmes. Le but était rempli.

Quand les coliques persévéraient sans qu'il y eût d'éruption, nous faisions appliquer de nouveaux

épithèmes, jusqu'à ce que nous en eussions obtenu; quand les coliques continuaient, quoiqu'il se fût développé des pustules, ce qui n'est arrivé que deux fois sur nos 145 malades, nous renoncions aux épithèmes, et nous nous contentions de la potion, du liniment, des lavemens et du régime : ces moyens prolongés quelque temps ont suffi dans ces deux cas.

Nous combattions les douleurs des membres par le liniment pendant cinq à six jours; lorsqu'elles persistaient après ce temps, nous couvrions de l'épithème stibié les parties souffrantes ou les régions voisines de ces parties.

Nous augmentions progressivement la quantité des alimens, suivant l'énergie des forces digestives. Les premiers alimens étaient du lait coupé, puis du lait pur et mêlé à des fécules; enfin des œufs et d'autres nourritures faciles à digérer.

Sur quelques sujets seulement atteints de constipation rebelle à nos lavemens, nous avons eu recours à l'huile de ricin, comme purgatif doux, et nous nous en sommes félicité. . . . .

RÉSULTAT DE LA NOUVELLE MÉTHODE DE TRAITEMENT QUI VIENT D'ÊTRE DÉCRITE.

Premier jour.

Dès le soir même du premier jour de l'emploi des divers moyens qui constituent la nouvelle méthode de traitement, commencement d'allégement, vomissemens un peu moins fréquens.

2me *jour.*

Vomissemens entièrement calmés sur la presque universalité des malades, quelqu'effrayans qu'eussent été et leur fréquence et leur intensité; teinte des matières rejetées devenant jaune à mesure que les vomissemens se calmaient.

Facies un peu moins grippé, expression de la douleur moins profonde, désespoir moindre.

Intervalles plus grands entre les accès des coliques; douleurs moins déchirantes, n'affectant plus l'hypocondre droit, bien moins l'épigastre; bornées à l'ombilic chez la plupart, et aux fosses iliaques chez quelques-uns.

Douleurs de la tête un peu diminuées; douleurs des membres à peu près au même degré; urines moins abondantes chez les sujets chez lesquels elles étaient aqueuses; moins rouges chez ceux qui la rendaient ainsi colorée.

Défécation non encore rétablie; sommeil nul

pour le plus grand nombre; pouls un peu moins lent; même caloricité; même dégoût des alimens, à l'exception de trois sujets qui ont de l'appétit.

5me *jour.*

Douleurs du ventre bien moins vives, beaucoup plus rares chez les sujets sur lesquels il s'était manifesté de la rougeur à la surface de l'abdomen, sous la forme de pustules miliaires.

Douleurs, membres et tête, plus tolérables; *facies* plus calme, présentant l'expression de l'espérance; urine plus colorée chez ceux qui l'avaient aqueuse, moins rouge chez les autres. Défécation obtenue chez le plus grand nombre, sous la forme de fèces très-dures, ovillées, avec un soulagement inexprimable, et sous forme diarrhéique chez quelques malades; nulle encore chez quatre sujets; sommeil de plusieurs heures chez la plupart des malades, de quelques instans chez d'autres; rêves pendant le sommeil moins effrayans; pouls et calorique cutané de même nuance que la veille; besoin d'alimens sans appétit.

Les malades chez lesquels nous ne trouvions encore aucune diminution dans les douleurs du ventre, étaient ceux sur lesquels l'épithème abdominal n'avait excité aucune sensation, et n'avait déterminé aucune rougeur. Les vomissemens seuls étaient combattus.

4me *jour.*

Diminution plus considérable que la veille des douleurs abdominales internes; chaleur vive des tégumens du ventre ; accroissement en largeur et en hauteur des pustules de l'abdomen, forme varioloïde de ces pustules, teinte violacée des plus grosses ; douleurs des membres et de la tête moindres que la veille; fèces moins dures, moins ovillées; sommeil plus long; joie peinte sur la figure; pouls plus fréquent ; calorique plus développé, sans qu'il y ait pyrexie. Besoin plus pressant d'alimens, avec un peu d'appétit; telles ont été les améliorations que ressentaient tous ceux (et c'est la très-grande majorité) chez lesquels l'épithème abdominal avait impressionné les parois abdominales.

Dix de nos malades se sont trouvés très-soulagés à cette époque, sans qu'il y ait eu aucune apparence extérieure d'action topique de l'épithème.

Ceux auxquels on avait été obligé de faire une seconde application de l'épithème éprouvèrent pour la plupart de l'adoucissement dans leurs souffrances; c'était encore ceux chez lesquels l'épithème abdominal commençait à produire quelque effet sur les tégumens.

5me *jour.*

Affaissement des pustules, diminution de

l'irritation qu'elles avaient produite; commencement de leur dessiccation; gencives encore bleuâtres; cessation de douleurs abdominales internes chez le plus grand nombre des malades; continuation de ces douleurs, mais à un degré moindre chez ceux à qui on avait fait une seconde application d'épithèmes.

Persévérance des douleurs des membres et de la tête, malgré la cessation des coliques sur la plupart de nos sujets.

Ventre peu libre chez l'universalité des individus.

Commencement d'appétit chez la grande majorité.

6me *jour et suivans.*

Diminution progressive des symptômes qui persistent encore; retour progressif des fonctions à leur état normal, prompt chez les ouvriers atteints pour la première fois, et d'autant moins prompt chez les autres, qu'ils avaient été plus souvent empoisonnés par le plomb.

Nulle rechute chez nos malades, si ce n'est sur dix individus qui s'étaient fait apporter de la nourriture du dehors, et qui, traités par la même méthode, se virent bientôt délivrés de leurs coliques.

Ces dix faits de coliques produites par l'excès d'alimens, et cependant offrant des symptômes

en tout semblables à ceux qu'avaient déterminés les émanations saturnines, et guéris très-promptement par le traitement que nous appliquions aux affections saturnines, nous ont déterminé à l'employer chez des personnes atteintes de coliques nerveuses extrêmement intenses, de choléra-morbus, de vomissemens chroniques sans altération organique et sans fièvre.

Les avantages que nous avons obtenus de cette application, et qui feront le sujet d'un mémoire particulier, nous ont prouvé que les coliques apyrétiques, tous les vomissemens, tous les choléra-morbus *non inflammatoires*, quelle que fût la cause qui les eût produits, pouvaient très-bien être combattus avec succès par une même méthode de traitement.

RÉSUMÉ

DU RÉSULTAT DE LA NOUVELLE MÉTHODE DE TRAITEMENT MISE EN USAGE.

Cent quarante-cinq malades ont été traités par cette nouvelle méthode; cent quarante-cinq ont été complètement guéris.

On nous permettra de faire remarquer, par anticipation, que, pendant le traitement, nous n'avons vu se développer sur aucun de nos malades aucune de ces affections qui sont désignées

comme des fièvres essentielles; que nous n'avons eu à traiter chez aucun d'eux ni encéphalite, ni péripneumonie, ni gastrite, ni gastroentérite, ni hépatite, enfin aucune de ces affections qui sont signalées comme des complications très-fréquentes des empoisonnemens par le plomb.

Seulement nous avons vu la variole se développer dans nos salles, sur une de nos femmes, à la fin de son traitement (la femme Grelet, n° 117). Cette maladie était alors épidémique, et ne pouvait en rien dépendre du traitement.

On voudra bien considérer qu'aucun de nos 145 malades n'a été atteint de paralysie, ni pendant le traitement ni après.

On nous permettra de faire connaître le bon état des fonctions de nos 145 malades à l'époque de leur guérison, bon état qui se conçoit aisément en pensant qu'aucun de ces malades n'avait pu être épuisé par les sangsues, ni irrité à l'intérieur par des émétiques, des purgatifs, ou par l'opium à haute dose, puisqu'aucun de ces moyens ne constitue notre thérapeutique, et puisque cette thérapeutique, quand elle produit de l'irritation, n'en détermine qu'à l'extérieur et d'une manière passagère; puisqu'enfin cette irritation externe a constamment fait cesser l'irritation interne.

On nous permettra enfin de faire observer que les sujets chez lesquels nous avions à craindre qu'il n'y eût un commencement de phlegmasie dans l'appareil digestif, n'en ont pas moins été très-promptement guéris, quoique traités de la même manière que ceux qui ne présentaient pas ces phénomènes qu'on pourrait appeler phlegmasoïdes, et que ces guérisons prouvent d'une manière péremptoire l'influence éminemment sédative de notre méthode.

Nous croyons devoir terminer ce résumé des résultats de notre thérapeutique, par un tableau synoptique qui permettra de voir réunis le nombre des guérisons, et la durée du traitement qu'a exigée chacune de ces guérisons.

Tableau de la durée du traitement.

Nous avons obtenu la guérison

En 2 jours,	de 2 malades.
En 3	de 10.
En 4	de 12.
En 5	de 21.
En 6	de 21.
En 7	de 13.
En 8	de 17.
En 9	de 17.
En 10	de 8.
En 11	de 4.

En 12	de 2.
En 13	de 2.
En 14	de 4.
En 15	de 2.
En 16	de 2.
En 17	de 3.
En 19	de 1.
En 22	de 1.
En 25	de 3.
Total...	145.

Ces résultats, ayant été obtenus dans les années 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, ont, ce nous semble, quelque droit à fixer l'attention des praticiens qui avec raison exigent que le temps vienne sanctionner les méthodes nouvelles.

Inductions tirées des faits et des observations qui précèdent.

Si on a égard au nombre des individus inscrits dans le tableau précédent, si on médite avec attention, si on apprécie avec justesse les symptômes qu'ont offerts ces individus;

Si on réfléchit sur le caractère spécial de la thérapeutique qui leur a été appliquée;

Si enfin on tient compte des résultats qui ont été obtenus de cette thérapeutique pendant six ans consécutifs, il est difficile de penser qu'on ne

puisse pas tirer de ces diverses considérations, des inductions qui fixent d'une manière positive et rigoureuse le caractère des affections dont ces individus ont été atteints, l'appareil qui en a été le siége primitif et secondaire, et la médication qui leur est le plus appropriée.

Les symptômes qu'ont présentés les 145 sujets désignés dans le tableau sont-ils des symptômes caractéristiques d'une affection phegmasique, ou ne décèlent-ils qu'une affection névralgique?

Telle est la question à résoudre, question des plus importantes pour la science, en raison du grand nombre de points de doctrine non moins importans qui s'y attachent, question qui divise encore aujourd'hui le monde médical, et qui, nous osons en concevoir l'espérance, ne doit plus rester indécise.

Dans toutes les écoles, dans toutes les doctrines, n'est-on pas convenu de ne donner le nom de phlegmasie qu'aux affections où l'on verrait prédominer soit les signes incontestables d'une suractivité notable dans les vaisseaux sanguins qui se distribuent aux parties que l'on dit phlegmasiées, soit les effets sensibles d'un développement plus grand de calorique, non-seulement dans ces parties et dans celles qui les avoisinent, mais encore dans des régions qui en sont souvent éloignées. L'expérience n'a-t-elle pas fait connaître aussi

qu'on pouvait mesurer le degré d'intensité de la phlegmasie par l'étendue de cette sur-activité du système vasculaire sanguin, et l'étendue des surfaces où s'est développé ce calorique exubérant, ainsi que par le caractère de l'impression que produit ce calorique.

La phlegmasie s'exprime donc à nos sens et ne peut s'exprimer que par l'un ou l'autre ou la réunion de ces trois phénomènes :

Plus grand développement de calorique que dans l'état normal, soit local, soit général ; caractère désagréable de ce calorique au toucher; suractivité des contractions et du mouvement de l'appareil vasculaire sanguin, soit locale, soit universelle.

Dès lors, dans toutes les affections où nous ne pourrons retrouver réunis l'un ou l'autre de ces trois phénomènes que nous venons de désigner, nous sommes en droit d'affirmer qu'il n'existe rien dans ce cas qui indique le caractère phlegmasique, puisqu'alors la calorification et la circulation sanguine sont dans leur état normal.

On trouve à peu près la même unanimité dans la manière d'envisager et de reconnaître les maladies qu'on appelle nervales.

Dans toutes les doctrines on leur donne pour caractère pathognomonique :

L'exaltation de la sensibilité jusqu'à la douleur la plus atroce et la plus intolérable, l'affaiblisse-

ment jusqu'à la syncope, la contraction permanente ou passagère des fibres musculaires, enfin le trouble notable non-seulement des fonctions auxquelles les parties de l'arbre nerveux qui sont atteintes, mais le trouble également sensible d'un plus ou moins grand nombre d'autres fonctions qui sont également sous la dépendance de l'appareil nerval, à l'exception des fonctions de l'appareil vasculaire sanguin, qui, dans ces maladies, restent dans l'intégrité physiologique.

Ainsi les affections nerveuses, c'est-à-dire celles qui ont leur siége exclusif sur l'appareil nerval, ou en d'autres termes plus rigoureux, les modifications imprimées aux fonctions de l'appareil nerval, ne s'expriment, ne se peignent à nos sens, ou ne peuvent s'exprimer et se peindre à nos sens qu'avec ce double phénomène réuni : *trouble des fonctions de l'appareil nerval plus ou moins étendu, plus ou moins intense, et simultanément état régulier des fonctions de l'appareil vasculaire sanguin.*

Dès lors, dans tous les cas pathologiques où nous verrons l'appareil sanguin s'éloigner quelque temps de son état normal, et offrir une suractivité plus ou moins considérable, ce trouble, cet état morbide du système vasculaire, fussent-ils réunis aux troubles qui caractérisent le mieux les affections du système nerval, suffisent à nos yeux pour

nous donner le droit d'affirmer que ces cas ne doivent pas être considérés comme des affections exclusivement nervales, mais bien comme une réunion de névropathies et de phlegmasies.

Les principes que nous venons de poser nous semblent incontestables, puisqu'ils sont avoués, professés dans toutes les écoles, dans toutes les doctrines, et reconnus pour tels par l'unanimité des praticiens.

Faisons l'application de ces principes aux cas que nous avons exposés, et qui font l'objet de notre mémoire.

Chez nos malades, pouvons-nous croire à l'existence d'une phlegmasie, lorsqu'à l'exception de six individus le système vasculaire sanguin, au lieu de présenter cette exubérance d'action qui lui est propre dans ce genre d'affections, et qui le caractérise éminemment, est resté chez tous les autres au-dessous de son activité normale, du moins dans les artères que nos sens peuvent explorer, et ne s'est élevé chez les individus qui sont cités comme exception qu'à une fréquence un peu plus considérable que dans l'état physiologique ?

Lorsqu'enfin la chaleur naturelle, qui, comme nous l'avons dit, d'après notre expérience et celle de tous les praticiens, est souvent augmentée et souvent exagérée dans la plus faible phlegmasie,

n'a présenté une légère modification en plus dans son intensité que sur les individus dont il vient d'être parlé ?

Peut-on, doit-on regarder comme signes réels de phlegmasie des viscères abdominaux, tels que l'estomac, les intestins, le foie, ces douleurs déchirantes de l'intérieur de l'abdomen et des lombes, ces vomissemens presque continuels des ingesta, mêlés à une bile plus ou moins altérée dans sa couleur, qui ont lieu chez la presqu'universalité de nos malades, sans augmentation de sensibilité et de calorique aux parois abdominales, sans battement plus fort et plus fréquent soit du tronc cœliaque ou des gastro-épiploïques et de la coronaire stomachique, sans soif, sans le plus petit changement de la surface de la langue; enfin, sans la manifestation d'aucun des signes que nous sommes convenu de considérer comme caractéristiques d'une fièvre même symptomatique?

Serait-on autorisé à admettre la phlegmasie des gros intestins, en raison de la douleur que détermine le besoin de la défécation et l'impossibilité de satisfaire à cette fonction, quand une expérience journalière nous démontre que la diarrhée est au contraire l'effet des phlegmasies de cette portion intestinale, et quand à l'absence de ce symptôme se réunissent l'absence de la fièvre et de la chaleur exubérante?

Pourrait-on croire qu'il ait y eu phlegmasie cérébrale ou meningo-cérébrale chez nos malades qui ont éprouvé des céphalalgies intolérables, et par le seul fait de ces céphalalgies, lorsque dans d'autres circonstances nous regardons ce symptôme comme nerval (ainsi que cela a lieu à l'égard de la migraine), et surtout lorsque nos malades n'ont offert aucune altération des fonctions attribuées au cerveau, lorsque leurs temporales n'avaient pas des battemens plus fréquens, lorsque les tégumens de la tête n'étaient pas plus chauds que dans l'état physiologique; enfin, lorsque les yeux n'étaient pas plus sensibles à la lumière que dans l'état sain, et leurs vaisseaux pas plus injectés qu'à l'ordinaire.

Serait-il rationnel de penser que les douleurs intolérables qu'éprouvent les malades à la plante des pieds, dans les mollets, dans les genoux, dans la profondeur des muscles de la cuisse, dans le coude, le dos et les lombes, fussent l'effet de phlegmasies de ces parties, quand la peau qui les recouvre et les tissus sous-cutanés n'offrent aucune altération perceptible à nos sens; quand les régions douloureuses ne présentent pas la moindre augmentation de calorique, quand les vaisseaux qui parcourent ces régions semblent plutôt oblitérés que plus développés? Pourrions-nous les regarder comme l'effet sympathique d'une

phlegmasie abdominale, lorsque nous venons de démontrer que cette maladie n'existait pas chez nos sujets?

Aucun des symptômes présentés par nos malades n'était donc l'indicateur d'une phlegmasie, en les appréciant tous d'après les principes que nous venons de rappeler, principes avoués par tout ce qu'il y a de sage, d'éclairé, d'impartial parmi les praticiens.

S'il pouvait y avoir quelque doute à ce sujet, il ne pourrait concerner que les individus chez qui nous avons observé un peu de fréquence dans le pouls et un développement plus considérable de calorique; et nous le disons ici par anticipation, ce doute ne serait-il pas levé par le fait de la guérison de ces individus, obtenue par le même traitement que celui mis en usage pour les autres qui n'avaient pas offert ces symptômes?

La justesse et la certitude de notre appréciation seméiologique sont démontrées par le raisonnement.

Prouvons qu'elles le sont aussi par la nature et le résultat du traitement qui a été employé.

Quant à la nature du traitement, demandons à quelle classe d'agens thérapeutiques appartient notre masse emplastique, composée de tous les élemens qui constituent l'emplâtre de ciguë, de diachylum gommé, et la thériaque.

Dans quelle classe rangerons-nous le camphre, l'extrait de belladonne, et sa préparation éthérée nouvellement introduite par nous dans la matière médicale ?

Toutes ces substances ne sont-elles pas exclusivement affectées au traitement des affections nervales; ne sont-elles pas réputées contraires aux affections inflammatoires, et propres à les aggraver?

Personne ne peut contester la certitude de cette proposition, que professent d'ailleurs les classiques indistinctement.

Le soufre, et surtout le tartre stibié, sont les seules substances qui n'ont pas encore été classées parmi les moyens destinés à combattre les affections nervales; cependant, appliquées à l'extérieur, elles méritent, surtout le tartrite antimonié de potasse, d'être inscrites dans cette importante famille de médicamens: témoins les heureux effets obtenus avant nous par Autenrieth dans la coqueluche, effets auxquels nous devons la pensée de l'application de cette substance concurremment avec d'autres, aux maladies produites par le plomb, et depuis plusieurs années aux coliques nerveuses (1), au choléra-morbus, au tétanos non traumatique, à l'épilepsie que nous

(1) Tout nous fait présumer que notre méthode serait appliquée avec succès à la colique de Madrid.



croyons pouvoir appeler abdominale, ainsi qu'à la catalepsie et l'aliénation mentale des femmes nouvellement accouchées, affections toutes essentiellement nervales dans le principe.

Si toutes ces substances, prises et considérées isolément, jouissent incontestablement d'une propriété anti-névropathique, la réunion que nous en avons faite n'a pu la leur enlever; nous avons au contraire quelque droit de penser qu'elle leur imprime une nouvelle énergie, et qu'elle agrandit beaucoup la sphère de leur influence dans les maladies vraiment nervales, et ayant leur siége sur l'appareil nerveux abdominal.

Ainsi il est bien démontré que notre méthode de traitement n'est point antiphlogistique, antiphlegmasique, mais bien certainement antinévropathique.

Quant au résultat du traitement employé, quel a été celui que nous avons obtenu de notre méthode?

La guérison prompte de cent quarante-cinq malades, nombre égal à celui qui a été soumis à cette méthode.

Quel a été le résultat de l'emploi des sangsues sur l'abdomen? un peu d'adoucissement dans les souffrances, point de guérison, et l'obligation de revenir à l'emploi de notre méthode.

Ainsi, d'une part, inefficacité des sangsues, c'est-à-dire du traitement antiphlogistique;

De l'autre, succès complet d'un traitement antinévropathique.

D'après ces faits, peut-on s'empêcher de conclure que les 145 malades n'étaient pas atteints de phlegmasies, même de celles qu'on voudrait rattacher à cette classe de maladies sous le nom de phlegmasie à nuance légère, mais bien de névropathies.

Si, comme nous en sommes bien convaincu, nous ne nous sommes point égaré dans l'appréciation du caractère des affections que nous avons eues à traiter chez nos 145 malades, pas même chez les six individus dont il est fait mention; si nous avons prouvé qu'elles étaient des névropathies, nous ne pouvons pas être moins heureux dans la détermination du siége qu'affectaient ces névropathies.

S'il est vrai, s'il est incontestable aujourd'hui, ainsi que le professent les plus grands physiologistes de notre époque, les Cuvier, les Duméril, les Chaussier, les Bichat, les Portal, les Magendie, les Richerand, les Broussais, les Béclard, les Lobstein, les Meckel, les Blainville, les Geoffroy de Saint-Hilaire, les Ch. Bell et les Tiédemann; s'il est vrai, disons-nous, qu'il n'est pas une fonction dans l'économie qui ne soit sous la direction

suprême du système innervateur; s'il est incontestable que l'intégrité de toutes les fonctions, leur altération, leur perversion, leur anéantissement même, tiennent à l'état sain ou morbide de ce système, n'est-on pas obligé de convenir que la plus légère modification qu'éprouvent ces fonctions dépend toujours et exclusivement (du moins en ce qui concerne les maladies qui ne sont pas l'effet de causes vulnérantes et mécaniques) des modifications qui ont été imprimées aux fonctions de l'appareil de l'innervation.

S'il est aussi incontestable que les maladies ne sont rien autre chose que l'effet des lésions des fonctions, et que cette lésion des fonctions a toujours pour cause primordiale la lésion de l'innervation, ne doit-on pas reconnaître qu'en définitive et désormais les maladies ne devraient plus être considérées comme l'effet des affections ou des membranes, ou des vaisseaux, ou des glandes, ou des muscles, mais bien comme l'effet de la lésion de la portion du système nerveux qui se rend aux vaisseaux, aux membranes, aux glandes, aux muscles, qu'on pense être malades, qu'on déclare être malades, et professer ouvertement cette doctrine éminemment physiologique, éminemment simple, éminemment positive, que le siége primordial des maladies, quelles qu'elles soient, ne peut être placé que dans la portion de

l'appareil innervateur, correspondant et présidant aux fonctions lésées.

Ainsi, dans les affections qui nous occupent, au lieu de regarder les vomissemens, les douleurs intestinales, les obstacles à la défécation, les souffrances des membres et de la tête, comme l'effet de l'état morbide de la membrane musculeuse gastro-intestinale, ou bien comme l'effet de l'état pathologique du système musculaire intestinal, pensée que repousse, ce nous semble, une physiologie éclairée et positive, il est plus dans les principes de cette science de remonter à la cause efficiente de ces phénomènes, et de n'y voir que des lésions graves des fonctions des rameaux nerveux qui dirigent les actes du foie, de l'estomac, du duodénum et des muscles abdominaux. Toute autre manière d'interpréter ces phénomènes nous paraît en opposition avec l'état actuel de la science. En effet, qu'est aux yeux d'un physiologiste impartial une membrane muqueuse? Est-elle autre chose qu'un tissu inerte, insensible par soi-même, une trame destinée seulement à loger, à soutenir soit les follicules glanduleux qui versent incessamment à leur surface un fluide muqueux, soit les dernières ramifications des vaisseaux et des nerfs?

Mais ces vaisseaux, mais ces glandes, de qui tiennent-ils leurs facultés, leurs propriétés, si-

ce n'est de ces extrémités nervales qui viennent leur apporter l'innervation, c'est-à-dire la vie?

Enlevez *ces extrémités nervales* à ces vaisseaux, à ces glandes, bientôt plus de sécrétion, plus de circulation : les glandes et les vaisseaux rentrent dans une inertie absolue, et cependant leur configuration est restée la même.

La présidence suprême du système innervateur à toutes les fonctions, dogme incontestable en physiologie, oblige donc à regarder ce système comme le siége primitif de toutes les affections.

Ainsi, en résumé, et pour être conséquent à nos principes et à ceux de nos maîtres, nous placerons le siége primitif des affections dont ont été atteints nos malades, dans les portions du pneumo-gastrique et du trisplanchnique qui se distribuent à l'estomac et au tube intestinal, au foie, aux reins et à la vessie, portions dont l'état morbide entraînerait la lésion des fonctions de l'estomac, des intestins, du foie, de l'appareil urinaire; et le siége secondaire dans les portions du système cérébro-spinal, appartenant soit aux membres douloureux soit aux tégumens de la tête.

Après avoir fixé le caractère et le siége des symptômes que nous ont offerts nos malades, il ne nous reste plus, pour compléter le travail

que nous nous sommes imposé, qu'à rechercher si les résultats que nous avons obtenus des nouveaux moyens que nous avons mis en usage pour les combattre, présentent le plus grand nombre des avantages qu'on doit désirer dans une méthode de traitement.

Mais quels sont ces avantages qu'on exige d'une bonne méthode de traitement ?

Ne consistent-ils pas dans la possibilité de faire cesser une maladie chez le plus grand nombre de sujets qui en sont atteints?

Dans le plus court espace de temps?

Avec les moyens les plus faciles à appliquer, les moins désagréables, les moins propres à faire naître, par leur propre action sur l'économie, des affections nouvelles qui ajoutent au danger de la première, soit en prolongeant sa durée, soit en affectant d'autres viscères plus importans que les premiers affectés ?

Si telles sont les conditions qu'avec raison on impose aux meilleures méthodes de traitement, nous aimons à nous flatter qu'on les trouvera remplies dans celle que nous avons appliquée à nos malades.

En effet, si on jette les yeux sur le tableau des résultats que nous avons obtenus, on y verra que sur les 145 malades qui ont été soumis à notre méthode, 145 ont été guéris.

On y verra que la guérison a été obtenue sur 129 dans l'espace de deux à douze jours;

Que les 18 restans ont été guéris dans l'intervalle de treize à vingt-cinq jours seulement.

Nous ferons remarquer que parmi les 18 se trouvaient les individus sur qui nous avions employé vainement les sangsues dans le principe, ceux qui avaient eu des rechutes par indigestion, et qui se trouvaient avoir été plusieurs fois empoisonnés.

On y verra que les vomissemens, quelque effrayans et quelque intenses qu'ils eussent été, cessaient dès le lendemain du commencement de notre traitement;

Que les douleurs atroces du bas-ventre commençaient à diminuer le second jour et disparaissaient ensuite par degrés, chez le plus grand nombre de nos malades, du quatrième au sixième jour; que ces symptômes, pendant le reste du traitement, *n'ont*, *en aucun cas*, *été remplacés par d'autres*;

On y verra que nous n'avons observé aucune de ces complications graves qu'on retrouve si fréquemment dans l'histoire des affections saturnines traitées par la méthode des purgatifs énergiques, des émétiques et des opiacés à haute dose, complication qu'on nous peint tantôt sous la forme de ces fièvres dites essen-

tielles, tantôt avec les caractères tranchés d'une phlegmasie du cerveau, des poumons, du foie, de l'estomac ou des intestins; complication qu'on ne peut raisonnablement attribuer qu'à l'action trop violente des émétiques, des purgatifs ou de l'opium sur des organes qui recelaient déjà probablement des germes de phlegmasies, ou qui étaient déjà phlegmasiés, *puisque ces complications ne se sont développées sur aucun de nos malades pendant l'emploi de notre thérapeutique*, quelque délicat qu'ait pu être leur tempérament, et en quelque état qu'aient pu se trouver les viscères d'un aussi grand nombre d'individus soumis au même traitement.

Si enfin on veut se rappeler que notre traitement n'exige que des épithèmes, des linimens et des lavemens sédatifs; qu'au lieu de tisanes dégoûtantes et irritantes il n'en est prescrit que d'agréables et adoucissantes, on ne peut, ce nous semble, se refuser à croire que notre méthode, appliquée *au groupe des symptômes que nous avons précisés dans notre tableau seméiologique*, ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'efficacité, de la promptitude de guérison, de l'*innocuité*, soit pendant son emploi, soit après, et sous le rapport de la facilité de l'emploi.

CONCLUSION.

Des faits qui ont été exposés, des tableaux qui ont été présentés, des réflexions qui y ont été jointes, des inductions qui en ont été tirées, il résulte incontestablement, du moins à nos yeux :

Que les empoisonnemens par le plomb, qui auront pour symptômes principaux des vomissemens, des douleurs plus ou moins atroces des intestins, des membres et de la tête, une difficulté insurmontable de la défécation, des urines aqueuses et abondantes et quelquefois rouges, *sans qu'il y ait accélération notable du pouls, et augmentation de calorique*, ou autrement, sans qu'il y ait pyrexie,

Ont leur siége, non sur la muqueuse gastro-intestinale, non sur l'appareil musculaire du tube intestinal, mais bien sur l'une ou l'autre des portions du pneumo-gastrique et du trisplanchnique abdominal, et sur la portion du système nerveux cérébro-spinal réparti aux membres affectés ou aux tégumens de la tête;

Que les affections qui sont la suite de ces empoisonnemens ne sont point des phlegmasies, mais bien des névropathies;

Que le groupe des symptômes relatés plus

haut ne cède point à l'emploi des sangsues même nombreuses et souvent répétées ;

Qu'ainsi la méthode antiphlogistique ne convient pas à cette nuance d'affections saturnines;

Que ce même groupe de symptômes ayant été combattu heureusement et sans aucune interruption depuis six ans par une nouvelle méthode de traitement qui, sans avoir les inconvéniens et le danger des traitemens par les drastiques et les opiacés à haute dose, en a offert tous les avantages, sous le rapport de la certitude et de la promptitude de la guérison, les praticiens amis de l'humanité et intéressés aux progrès de la science doivent se faire un devoir d'en faire eux-mêmes l'application, afin de l'adopter si les résultats qu'ils en obtiendront sont conformes aux nôtres, et la laisser dans l'oubli s'ils leur sont opposés.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce mémoire, d'inviter ceux de nos honorables confrères qui nous estimeraient assez pour vouloir bien répéter les essais que nous sollicitons de leur zèle pour les intérêts de la société, à se rappeler que si la méthode de traitement que nous venons de faire connaître a été appliquée avec un succès universel aux cas d'empoisonnemens que nous avons relatés, *il en est*, ainsi que nous le prouverons dans un mémoire ultérieur, *où elle ne doit jamais être*

mise en usage ; tels sont les empoisonnemens que nous appelons inflammatoires, où elle doit être remplacée par les sangsues en grand nombre, soit à l'abdomen, soit à l'anus, et dans lesquels nous avons obtenu de la méthode hirudinale un succès aussi universel que celui que nous avons obtenu de notre méthode dans les empoisonnemens exclusivement névropathiques, bornés à l'appareil digestif;

Qu'il en est d'autres qui, indépendamment des affections des viscères abdominaux, présentent les altérations les plus formidables des organes des sens, du cerveau, de la moëlle épinière, altérations qu'on pourrait appeler foudroyantes en certains cas, tant elles sont rapides dans les désastres qu'elles causent;

Que dans cette nuance terrible les résultats que nous avons obtenus de l'emploi de notre méthode n'ont pas été aussi complètement satisfaisans que dans la nuance d'empoisonnemens où il n'y avait d'intéressées que les fonctions de l'appareil digestif et de quelques rameaux subalternes, distribués aux membres ou à la surface de la tête.

Et quoique dans cette dernière nuance nos avantages aient de beaucoup dépassé nos pertes, nous ne devons pas dissimuler ces dernières, d'abord afin qu'on ne soit pas surpris des revers qu'on pourrait éprouver dans l'application de

notre méthode à cette nuance particulière, mais surtout afin d'exciter l'émulation des praticiens, et de leur faire sentir la nécessité de *rechercher contre ce degré effrayant de nouveaux moyens plus puissans, plus promptement énergiques que ceux dont on fait un emploi journalier*; plus prompts, plus énergiques que ceux dont nous faisons nous-même usage.

Puissent nos vœux être entendus de tous les amis de l'humanité!

Puisse bientôt la science avoir à se féliciter de la découverte importante que nous implorons pour ces cas heureusement peu fréquens!



PRIX POUR LA DESTRUCTION DE LA CHENILLE DES GRAINS.

La Société d'agriculture du département du Cher décernera un prix de mille francs à la personne qui lui fera connaître le meilleur moyen de destruction de l'insecte connu sous le nom de *chenille des grains*, et vulgairement appelé, dans le département du Cher, *papillon* et *pou volant*.

Le moyen indiqué devra être simple, peu dispendieux, à la portée des habitans de la campagne, et ne devra présenter aucun danger pour la santé des hommes et des animaux, ou pour la sûreté des bâtimens.

Chaque concurrent pourra, s'il le juge convenable, assister à l'examen de son procédé, et donner verbalement, par lui-même ou par un fondé de pouvoirs, tous les renseignemens qu'il jugera utiles.

La Société se réserve de rendre publics les procédés qui lui seront indiqués, sauf le droit pour les auteurs de prendre des brevets d'invention; et, dans le cas où telle serait leur intention, ils devront déclarer, dans leurs mémoires, quel prix ils veulent mettre à la vente

du droit pour chaque propriétaire de faire confectionner leurs machines. Ce droit, quant au brevet d'invention à prendre par l'auteur couronné, appartiendra sans rétribution et individuellement aux personnes qui ont souscrit pour la formation de la somme de mille francs, présentement donnée en prix, et dont la liste sera publiée par la Société.

Les mémoires, machines, plans ou modèles destinés à constater les droits des concurrens, seront adressés, francs de port, avant le 1er juillet 1827, *à M. le Président de la Société d'agriculture du Cher, à Bourges.*

RAPPORT

Fait au nom de la section de littérature, sur l'ouvrage de M. Colas de la Noue, *intitulé* Jurisprudence de la Cour royale d'Orléans;

Par M. Sevin.

Séance du 16 février 1827.

Chargé précédemment du rapport de l'ouvrage de M. de la Noue, intitulé *Introduction à la Jurisprudence de la Cour royale d'Orléans*, votre section, Messieurs, a cru devoir nous confier le soin de vous faire connaître son opinion sur l'ouvrage principal, publié depuis notre rapport.

Nous vous rappellerons une observation sur laquelle nous avons fixé votre attention lors de notre premier rapport; à cette époque votre section se demanda s'il ne convenait pas d'ajourner le compte que vous désiriez jusqu'à la publication de l'ouvrage principal; elle pensa qu'un semblable ouvrage, se composant de décisions judiciaires isolées, n'était guère susceptible d'analyse, et que son rapport devait surtout concerner l'introduction, qui indiquait le plan et la nature du travail de l'auteur. Cette opinion qui vous

fut alors manifestée, nous fait aujourd'hui un devoir de ne vous entretenir que sommairement de la *Jurisprudence de la Cour royale d'Orléans*; nous nous bornerons donc à vous soumettre quelques réflexions que sa lecture et son ensemble nous ont suggérées.

Ainsi qu'il l'avait annoncé, M. de la Noue publie, en suivant l'ordre alphabétique des matières, les diverses décisions de la Cour royale d'Orléans; cette méthode, comme nous l'avons fait ressortir dans notre premier rapport, offre l'avantage de faciliter les recherches, de placer à la suite toutes les décisions qui concernent une matière, ce qui en fait pour ainsi dire un traité et un corps de doctrine.

Nous devons de plus aujourd'hui vous faire connaître que, dans l'exécution du plan qu'il a adopté, M. de la Noue s'est écarté de la méthode ordinaire des arêtistes modernes.

Tous en effet présentent un exposé succinct des faits, une analyse sommaire des moyens employés par chacune des parties, et rapportent textuellement à la suite l'arrêt avec ses motifs.

M. de la Noue, au contraire, se borne presque toujours à indiquer le point de droit, la question décidée par la Cour, en faisant connaître brièvement le motif principal qui a déterminé la décision ; il consacre quelquefois plus de

développemens à des affaires qui sont d'un intérêt plus général; ainsi, par exemple, au mot *Mariage*, deux pages imprimées en petit caractère sont employées à exposer les motifs de décisions dans la cause Summaripa, qui a exercé les plus beaux talens du barreau de la capitale et du nôtre. Il s'agissait principalement dans cette affaire de savoir si un mariage contracté à Constantinople entre un Français et une femme grecque avait pu être célébré par le consul de France suivant nos nouvelles lois, ou si l'on avait dû observer les formes prescrites par le Concile de Trente. Vous sentez, Messieurs, que cette question offrait à l'éloquence et à la discussion le champ le plus vaste.

Mais dans aucun cas M. de la Noue ne cite textuellement les arrêts; son livre ainsi est toujours son propre ouvrage, et jamais celui de la Cour dont il publie les décisions: il nous a paru plutôt un dictionnaire qu'un recueil d'arrêts.

Cette méthode a des inconvéniens qu'il eût peut-être été difficile à M. de la Noue d'éviter, que la position de l'auteur rend moins grands, et elle offre d'un autre côté des avantages réels.

Les décisions des arrêts seront toujours invoquées avec avantage dans les débats judiciaires; c'est une grave autorité que l'opinion émise par une réunion de magistrats éclairés, impartiaux;

et qui ne prononcent qu'après une décision contradictoire.

Cependant il est une règle que souvent l'on oppose au palais contre une telle autorité : *les arrêts*, dit-on, *sont bons pour ceux qui les obtiennent.*

Quel est donc le fondement de cet adage? C'est que l'habitude des discussions judiciaires fait connaître que dans les causes qui paraissent avoir le plus d'analogie avec d'autres précédemment jugées, il y a souvent des différences dans les faits qui doivent conduire à des décisions contraires; il est d'ailleurs difficile de réduire à une simple proposition affirmative ou négative la discussion d'une cause, et il faut ajouter que les légistes qui se sont livrés à ce genre de travail n'ont pas toujours fait preuve d'une grande exactitude dans l'indication des questions de droit jugées par les Cours. En examinant attentivement les arrêts qu'ils citent, on reconnaît que souvent ils font dire aux corps judiciaires autre chose que ce qu'ils ont réellement pensé. Voilà ce qui, dans les recueils de jurisprudence, rend nécessaire, indispensable sous plusieurs rapports, l'exposé des faits, l'analyse des moyens, et le texte des motifs adoptés par les Cours. Les ouvrages qui ne font que donner le sommaire des questions jugées peuvent donc rarement faire auto-

rité au barreau; généralement ils ne doivent servir qu'à indiquer aux jurisconsultes les recueils où ils peuvent trouver des armes et des précédens favorables à leurs causes.

Telles sont les objections que l'on peut faire contre la méthode suivie par M. de la Noue; mais pour être juste il faut examiner si cette méthode n'était pas nécessitée par la nature de son travail, si la position de l'auteur n'affaiblit pas les inconvéniens signalés, si enfin elle n'a pas aussi ses avantages.

Nos réflexions nous ont amené à décider affirmativement chacune de ces questions.

M. de la Noue n'a point publié les arrêts de sa compagnie à mesure qu'ils étaient rendus; il n'a point eu l'intention de faire un journal, mais il voulait faire connaître les décisions émanées de la Cour d'Orléans depuis quinze ans; s'il eût adopté la marche suivie par les arêtistes ordinaires, son ouvrage eût renfermé un nombre de volumes qui n'aurait pas eu seulement l'inconvénient d'un prix d'achat très-élevé, mais qui pouvait encore arrêter les plus laborieux jurisconsultes, effrayés quelquefois par tant d'ouvrages de compilation qui surchargent nos bibliothèques de droit.

Le caractère et la position de M. de la Noue assurent aussi à son ouvrage une garantie d'exac-

titude que ne présentent pas beaucoup de travaux semblables : les décisions qu'il rapporte ont été rendues par sa compagnie; le plus souvent il y a concouru; ces décisions, ainsi qu'il l'annonce dans son introduction, sont le résumé de l'analyse des faits et moyens de chaque cause rédigés journellement sur des notes prises à l'audience, ou sur les conclusions motivées ou mémoires des parties; et lorsque le souvenir de la discussion était récent, il a eu d'ailleurs à sa disposition les arrêts dont il indique le résultat; si donc jamais travail semblable peut inspirer de la confiance par son exactitude, c'est évidemment celui de M. de la Noue.

Au moyen de la méthode concise adoptée par l'auteur, il a pu, dans deux volumes in-8°, rendre compte de près de 1400 affaires, présenter la décision de plus de 1600 questions de droit dont plusieurs sont d'un grand intérêt; un tel ouvrage ne peut être que le fruit de travaux et de veilles qui placent son auteur au rang de nos plus laborieux magistrats; il suppose des lumières en jurisprudence, de la rectitude de jugement, un véritable esprit d'analyse, et c'est sous ces rapports que votre section croit devoir le recommander à votre attention.



RAPPORT

Fait au nom de la section des Belles-Lettres, sur l'ouvrage de M. l'abbé Mérault, *intitulé* Les Apologistes involontaires, etc.;

Par M. Boscheron Desportes fils.

Séance du 4 avril 1827.

Messieurs,

Vous avez renvoyé à votre section de littérature deux ouvrages que M. l'abbé Mérault, l'un de ses membres, vous avait offerts. Le caractère de l'auteur et la nature même des sujets traités par sa plume ne pouvaient manquer de vous faire accueillir avec le plus vif intérêt un semblable hommage. La section aurait donc cru ne pas répondre à votre pensée, et encourir de votre part un reproche mérité d'indifférence, si elle n'avait vu dans l'envoi que vous lui avez adressé une invitation de se rendre d'abord à elle-même et de vous présenter ensuite un compte motivé de son opinion à l'égard de deux productions aussi remarquables.

Celle qui est intitulée *Les Apologistes involontaires, ou la Religion chrétienne prouvée et défendue par les objections même des incrédules*, est la plus ancienne en date par l'époque de sa publication. Nous ne craindrons pas de

tomber ici dans l'abus d'une formule d'éloge que certaines ruses de librairie ont fini même par rendre suspecte, en vous faisant remarquer que les *Apologistes involontaires* en sont à leur troisième édition. Il est des ouvrages qui n'ont pu réussir qu'en surmontant des obstacles tout-à-fait particuliers. Il y a des succès littéraires qui méritent d'être notés comme de piquans contrastes avec le plus grand nombre des succès contemporains, ou comme le prix d'une courageuse résistance à l'empire des idées et des affections dominantes. L'honneur d'une exception de ce genre appartient sans doute à un livre dont l'auteur, s'occupant peu de plaire, n'a voulu qu'éclairer. Mais il faut avouer aussi que le sujet adopté par M. l'abbé Mérault suffisait pour exciter la curiosité et multiplier les lecteurs. Dans toute espèce de discussion, en effet, c'est un moyen infaillible de captiver l'attention que d'annoncer qu'on puisera toutes ses preuves dans les aveux de ceux-là même que l'on combat. L'auteur des *Apologistes* s'est assuré cet avantage lorsqu'il a pris l'engagement de faire servir les critiques dont la religion a été l'objet à la démonstration et au triomphe de ses vérités. Deux routes parallèles s'offraient à lui pour arriver à ce but. Il pouvait, d'un côté, choisir, dans les nombreux écrivains qui, sous prétexte de philosophie, ont disserté dogmatique-

ment sur les rapports de l'homme avec Dieu, une foule de passages où ils ont formellement reconnu l'excellence du christianisme, en comparaison de tous les autres cultes. Sous un autre point de vue, celui qui embrassait la noble tâche de prouver cette supériorité pouvait retirer encore beaucoup de fruits de ces reproches puérils prodigués à la religion avec un aveuglement qui la défend peut-être mieux encore que la plus éloquente justification. Habile à profiter de toutes les fautes de ses adversaires, M. l'abbé Mérault n'a négligé aucun des moyens capables d'assurer leur défaite : c'est dire qu'il a eu recours également aux deux voies d'argumentation que nous venons d'indiquer.

Son ouvrage se divise en trois parties. Dans la première, il s'est proposé d'écarter les objections dont aucune ne va droit au but, ces subterfuges imaginés pour se soustraire à l'obligation d'aborder ouvertement la question d'un grand procès : tactique bien connue que celle qui consiste à fuir tout engagement sérieux pour recourir à une guerre de chicane. Ainsi, attaquer avec les armes de l'ironie et du sarcasme ce qu'il y a de plus grave dans les destinées humaines; se jeter dans de pompeuses déclamations sur un sujet dont la grandeur même impose la simplicité du langage; parler beaucoup des hommes et fort peu des

choses, et rendre l'immuable sagesse de celles-ci responsable des faiblesses et des erreurs de ceux-là, c'étaient ou des disparates si choquantes ou des imputations si peu loyales, qu'il devait suffire de quelques mots pour en faire justice.

Mais, c'est dans la seconde partie des *Apologistes involontaires* que l'écrivain a principalement tenu toutes les promesses du titre de son livre. Ici le défenseur des vérités religieuses n'a plus à repousser les atteintes de leurs ennemis; ce sont, au contraire, des alliés qu'il range sous ses propres étendards, des auxiliaires dont l'utile coopération vient lui assurer la victoire. Désormais, loin d'arrêter leur zèle, il n'a plus qu'à en seconder l'ardeur. Leur éloquente indignation s'élève-t-elle contre les abus qui souillèrent quelquefois l'autel et le sacerdoce, il en partage toute la chaleur. A leurs côtés, il combat l'ignorance qui défigure la religion, la superstition qui la déshonore. C'est par leur bouche enfin qu'il prononce anathème à l'hypocrisie et voue au désespoir l'incrédulité. Faut-il donc s'étonner si, au lieu de reproches, il ne fait entendre que les accens d'une juste reconnaissance pour des hommes qui sont ainsi venus lui prêter le précieux secours de leur talent et de leur opinion conforme à la sienne? Et quel lecteur ne sera surpris de voir que les auteurs dont le nom avait été jus-

que-là à ses yeux le synonyme de détracteur de la révélation, furent au contraire, dans plusieurs circonstances, ses meilleurs panégyristes?

La troisième partie est toute polémique. Cessant d'emprunter des hommages involontaires rendus à la bonté de sa cause par des ennemis enfin démasqués, M. l'abbé Mérault n'hésite point à reproduire leurs plus fortes attaques contre une institution divine. Il lutte avec eux corps à corps, et il ose cette fois les combattre avec les armes qui lui appartiennent. Cependant, il n'est point pour cela sorti de son sujet, ni du plan qu'il s'était tracé; car, nous l'avons déjà remarqué, faire retomber sur celui qui a eu l'imprudence de s'en servir tout le poids d'un maladroit argument, est d'une aussi bonne dialectique que de tirer avantage des concessions échappées à un adversaire. Dans l'un comme dans l'autre cas, le trait retourne avec une vigueur nouvelle contre la main qui l'a lancé.

Après avoir ainsi donné l'exemple de l'emploi de cette pressante logique, M. l'abbé Mérault l'a réduite en préceptes à l'usage de ceux qui voudront la pratiquer. A l'école d'un tel maître, ils apprendront surtout l'art si estimé chez un peuple renommé par son exquise urbanité, de conserver au milieu de la controverse ces formes polies qui la tempèrent sans l'énerver. On avait droit, sans doute, de compter sur la modération du mi-

nistre des autels qui prenait la plume pour leur soutien, mais vous concevrez mieux encore que l'homme dont la vie entière rend un si beau témoignage à la charité évangélique, ne soit jamais tombé, même en défendant les intérêts les plus chers à sa conscience, dans les écarts d'une dispute entachée d'aigreur ou d'animosité. Vous reconnaîtrez aussi l'auteur des *Apologistes* à ces observations empreintes d'une spirituelle et innocente malice, à ces traits légèrement acérés, qui aiguillonnent sans blesser et pénètrent jusqu'à la raison, en évitant d'effleurer l'amour-propre. Vous penserez enfin comme nous, que de tous les membres de la société chrétienne qui applaudiront aux efforts de notre vénérable collègue, nuls ne lui en devront de plus sincères actions de grâces que la jeunesse en général, et surtout que ce jeune clergé, objet constant de sa paternelle et inaltérable sollicitude. Dans cet âge où la mémoire rassemble si facilement les trésors que l'esprit et le jugement mettront plus tard à profit, il importe à l'ecclésiastique comme à l'homme du monde d'étudier les aveux des incrédules en faveur de la religion. L'un et l'autre ont besoin de les connaître, celui-ci pour se fortifier dans la foi, celui-là pour la défendre. Une pareille étude nous paraît surtout le complément nécessaire de l'éducation théologique.

Lorsque de courageux imitateurs des premiers apôtres vont porter à des peuples idolâtres les lumières de l'Evangile, il faut bien non-seulement qu'ils apprennent leur idiôme, mais encore qu'ils se fassent initier aux mystères de leur culte, afin de pouvoir en détruire les erreurs. Ainsi, le prêtre qui, dans la carrière militante à laquelle il s'est voué, rencontrera plus d'un partisan de la fausse philosophie, ne doit pas rester étranger à cette science dont il sera si souvent appelé à réfuter les paradoxes. Cependant l'avantage d'opposer aux dénégations des disciples les aveux des maîtres, eût peut-être disparu à ses yeux devant l'inconvénient d'aller rechercher ces aveux aux sources même où ils existent. On ne peut se dissimuler en effet qu'ils s'y trouvent confondus avec des assertions d'une nature bien opposée, et faites pour rebuter quiconque cherche dans un écrit tout autre chose que la perfection du style ou les brillantes créations de l'imagination. Il fallait donc qu'une main exercée se chargeât du soin d'opérer sur une masse d'élémens hétérogènes la division du bien d'avec le mal, entreprise trop délicate pour être confiée à la jeunesse, et qui exigeait au contraire toute la maturité de l'expérience. On y est éminemment propre lorsque l'on réunit, comme M. l'abbé Mérault, l'esprit à l'érudition et la finesse du tact à la solidité du jugement. C'est

au rare assemblage de ces qualités qu'il aura dû la pensée et l'exécution d'un ouvrage où l'austérité du sujet n'exclut pourtant pas l'agrément des détails. Tout homme de bonne foi éprouvera, en le parcourant, pour certains philosophes, ce sentiment qui nous a toujours semblé être une garantie infaillible de succès pour l'écrivain polémique qui a trouvé le secret de le faire naître : c'est celui dont on ne peut se défendre en voyant dans une discussion quelconque l'un des athlètes battu avec ses propres armes.

De tous les incrédules qui ont livré à la religion chrétienne une guerre opiniâtre, le plus persévérant comme le plus dangereux dans ses attaques, parce qu'il les a variées sous mille formes, c'est sans contredit Voltaire. Peu de personnes se douteraient néanmoins que parmi les membres de la secte qui le reconnaît pour son chef, il est aussi celui qui a dit le plus de bien de cette même religion. Un homme d'esprit, et qui certainement l'avait lu tout entier, avait déjà fait cette découverte. « Voltaire, dit le prince de Ligne, a « été beaucoup plus du parti de la religion que « de celui de l'impiété. Il a paru incrédule sans « l'être, et souvent pour dire des plaisanteries « qu'on a prises au pied de la lettre. Sans le con« sidérer comme un père de l'Eglise, je parie « tirer de lui de quoi faire un livre de dévotion

« et presque un catéchisme. » M. l'abbé Mérault a prouvé que cette gageure du prince de Ligne n'avait rien de téméraire, et qu'il l'eût gagnée fort aisément contre quiconque eût voulu la soutenir. Voici un volume de plus de 400 pages, où, à l'exception de quelques réflexions très-rares, de quelques phrases servant de transition, tout est de Voltaire. Eh bien, ce volume est d'un bout à l'autre l'apologie complète du christianisme. Nous ne rechercherons pas les causes de cette grande contradiction d'un homme de génie. Il vaudrait mieux sans doute, pour sa gloire et pour le bien de la société, que son langage eût toujours été le même que celui qu'il tient dans ces pages si différentes de tant d'autres que l'on voudrait pouvoir retrancher de ses œuvres. Mais si la constance d'opinion est d'un exemple d'autant plus beau qu'il est rare, le contraste entre les discours de la veille et les paroles du lendemain renferme aussi une leçon salutaire. Nous n'éprouvons, au reste, aucune peine à nous expliquer comment Voltaire lui-même a pu être l'apologiste de la religion. Il était impossible que l'homme doué au plus haut degré de ce qu'on a appelé *le goût*, c'est-à-dire de ce sentiment exquis du vrai et du beau, ne fût pas frappé de tout ce qu'il y a de juste à la fois et de sublime dans ce dogme expliqué par une bouche divine aux peuples étonnés d'avoir

cru jusque-là qu'ils connaissaient la sagesse. Comment, encore une fois, la rectitude parfaite de cet esprit si heureusement organisé ne lui eût-elle pas fait sentir les immenses bienfaits dont l'humanité était redevable à la morale de l'Evangile? Et pourtant (que l'on nous permette cette réflexion) une intelligence aussi supérieure, une aussi haute capacité n'ont eu d'autre résultat que d'amener le génie qui en fut favorisé au même but où peut atteindre sans efforts l'esprit le plus borné; et les hardies spéculations du philosophe qui, dédaignant de s'en rapporter à tout autre qu'à lui-même, marchait par des routes inconnues à la découverte de cette vérité qu'il poursuivait, ont abouti justement au même point que l'humble circonspection du chrétien soumis qui avait cru sur la foi des traditions et dans la simplicité de son cœur! On n'avait jamais douté que les préceptes du christianisme ne fussent, selon la parole de son fondateur, *le lait de l'enfance :* Voltaire aura ajouté son nom à la liste des grands hommes dont l'exemple a prouvé que ces mêmes préceptes ont pu être définis avec autant de justesse, *le pain des forts.*

Ces considérations, Messieurs, démontrent combien a été heureuse l'idée du recueil publié par M. l'abbé Mérault. Il est fort peu de livres, sans doute, dont on puisse faire un éloge aussi

complet que sérieux en disant que leur mérite est tout entier dans leur titre, quand ce titre renferme à lui seul et révèle suffisamment tout le dessein de l'auteur. Personne, nous osons le croire, ne pourra refuser un semblable suffrage à celui dont nous avons essayé de vous faire apprécier les utiles travaux. Grâces à cette conception également ingénieuse et profonde, par laquelle le bon grain a été séparé de l'ivraie, une sorte de problème se sera trouvé résolu, puisque désormais, lorsque l'on voudra consulter un excellent livre de piété, on pourra lire Voltaire.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

La Société s'étant réunie, conformément à ses statuts, pour le renouvellement des membres de son bureau, a nommé, dans sa séance du 29 décembre 1826, pour les années 1827, 1828 et 1829,

MM. Delaplace, *Président.*
Jollois, *Vice-Président.*
Pelletier, *Secrétaire général.*
Lacave, *Secrétaire particulier.*
Gay-Miron, *Trésorier.*

RAPPORT

Fait au nom de la section d'agriculture, sur les résultats comparés du battage des grains au fléau et avec des machines;

Par M. le comte J. de Bradi.

Séance du 17 août 1827.

Messieurs,

L'agriculture, qui, pendant trop longtemps, semblait n'offrir en France qu'un travail obscur, n'en est pas moins demeurée une science ayant ses règles et ses principes comme toutes les autres sciences, et compte aujourd'hui parmi ses propagateurs les noms les plus recommandables en Europe. Il est en effet aisé de sentir que c'est surtout à l'agriculture que les empires doivent leur véritable richesse, l'accroissement de leur population, la force de leurs armées, et cette facilité de réparer les plus longs revers, que l'on ne peut pas toujours attendre du commerce et de l'industrie.

Pourquoi faut-il avouer que la France, avec le sol le plus fertile de l'Europe, si féconde en hommes éclairés et laborieux, au lieu d'avoir

servi de modèle en ce genre, ait en quelque sorte reçu d'un peuple voisin, si ce ne sont ses connaissances agricoles, du moins ses méthodes perfectionnées, comme les Grecs les reçurent des Egyptiens? et s'il fallait un exemple de la supériorité de la culture anglaise sur celle que l'on suivait encore il y a peu d'années dans une grande partie de la France, il suffirait de comparer les améliorations agricoles que la Belgique et la Flandre ont imitées de l'Angleterre, avec celles qui se remarquent dans nos provinces limitrophes; on découvrirait que jusqu'à présent nous n'avons tiré presqu'aucun parti de nos avantages. Mais comme la législation, si influente sur l'agriculture, tend à lui donner l'impulsion la plus favorable; que la science de l'observation, qui conduit à celle des améliorations, fait tous les jours des progrès, on ne peut plus douter que la routine et les préjugés, qui en sont inséparables, ne disparaissent de partout, comme les efforts et les succès de nos nombreux agronomes les ont fait disparaître d'une partie de nos départemens.

Si de la culture nous passons aux instrumens aratoires et aux machines appliquées à l'agriculture, nous verrons encore que l'Angleterre s'est montrée notre devancière, et jusqu'à présent, il faut le dire, nous est supérieure dans ces deux

parties importantes de l'économie rurale. C'est sur ces machines nommées *Batteries mécaniques*, sur leurs résultats comparés au battage par le fléau, ou au dépiquage, que la Société royale d'agriculture vous a adressé une série de questions, au nombre de quarante.

N'ayant point à vous occuper du procédé nommé *dépiquage*, usité seulement dans le midi de la France et quelques provinces de l'ouest, et qui consiste à séparer le grain de son épi au moyen d'un travail exécuté par les animaux, votre attention se fixa sur un rapport fait à la Société royale d'agriculture, dont un exemplaire était joint à la lettre et aux questions qu'elle vous adressait. Vous renvoyâtes le tout à l'examen de votre section d'agriculture, qui me chargea d'en rendre compte.

L'auteur de ce rapport (M. Darblay, de Paris), qui réunit, à n'en pas douter, des connaissances éminentes en agriculture théorique et pratique, tout en avouant que les batteries mécaniques rendent les pailles invendables, voit avec raison une grande compensation à cet inconvénient dans la préférence marquée que les bestiaux donnent à la paille brisée par les machines, sur celle que le fléau laisse doite et roide, et finit par trouver désirable, d'après ses propres calculs et ceux qu'il a recueillis dans le mémoire

d'un des deux inventeurs qu'il désigne, que l'on substitue l'usage des machines à celui du fléau, bien que selon lui ces machines soient susceptibles de perfectionnement; d'accord en cela avec M. de Villelongue lui-même, inventeur d'une batterie mécanique, mais si consciencieux qu'il ne craint pas, tout en démontrant l'avantage d'employer des machines, de dire que l'on a exagéré les bénéfices qu'elles pouvaient procurer.

Pendant un instant votre section d'agriculture crut qu'elle demeurait étrangère au travail que se propose la Société royale d'agriculture, et qu'elle ne pourrait lui fournir aucun renseignement sur la comparaison qu'elle veut établir entre l'égrenage par le moyen des batteries mécaniques, du piétinement des animaux ou du fléau, seul procédé employé à sa connaissance jusqu'alors dans le département du Loiret; mais deux batteries mécaniques, en activité depuis peu, lui furent indiquées par deux de vos membres : l'une est celle de M. Darblay, à Chevilly; l'autre celle de M. Verdier, au château des Gaschetières.

Les informations que, pour me conformer aux intentions de la Société, je pris auprès de M. Darblay, eurent pour objet de savoir :

Si l'inconvénient qu'a la machine de rendre les pailles invendables en les brisant, est com-

pensé par la préférence que leur donnent les bestiaux, comme l'indique le rapport fait à la Société royale d'agriculture ;

S'il fait usage de cette machine pour toute espèce de grains ;

Je le priai en même temps de me marquer le prix de sa machine, la dépense à laquelle il évalue son moteur par jour, et quelle différence il estime qu'il y a entre le prix commun du battage d'un muid de grain au fléau, et celui de la machine qu'il emploie.

La réponse que me fit M. Darblay est de la teneur suivante :

« Monsieur,

« Puisque vos occupations me privent de « l'honneur de vous voir, je vais tâcher de vous « mettre à même de répondre à la Société d'a- « griculture, en vous donnant les renseigne- « mens que vous désirez.

« La machine à battre toute espèce de grains, « que j'ai chez moi, me coûte, toute posée, « 1,500 fr. La dépense par jour est à peu près « de 5 fr., et voici comment j'établis cette dé- « pense :

Nourriture de deux chevaux aveugles. .	2 fr.	c.
Homme employé à lier la paille. . . .	1	35
Idem employé à la batterie.	1	50
Par jour, ci.	4	85

« Chaque jour l'on peut battre un muid de « bon blé ; si le blé est inférieur, cela peut faire « une petite différence. Je vous fais observer que « la paille est battue au dernier grain, point « gâtée, seulement aplatie. Je puis avoir porté « la dépense du cheval un peu bas, mais sup- « posez un franc de plus, et vous n'aurez de dé- « pense pour battre un muid de blé que 6 fr.

« La différence du battage au fléau est de « moitié, comme vous le savez, et il s'en faut « de beaucoup que la paille soit aussi nette « de grains. Le battage d'avoine est encore plus « avantageux.

« La machine à battre n'est bonne que dans « une grande exploitation ; elle a l'avantage de « pouvoir y employer la première personne ve- « nue ; tout le monde sait lier de la paille ; tout « le monde peut présenter une gerbe sur une « table. »

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

D'après cette lettre, Messieurs, il ne me paraissait pas rester de doute sur l'économie provenant de l'égrenage par les batteries mécaniques ; et, en comparant les résultats obtenus par M. Darblay, de Chevilly, aux observations que m'a fournies une longue expérience en agriculture, j'affirmais avec M. Darblay, rapporteur de la Société royale de Paris, que ce procédé

ne pouvait être employé avantageusement que dans les grandes exploitations, à moins que les machines à battre les grains ne devinssent communes, ainsi que le sont les moulins, et dans plusieurs pays les pressoirs et les fours.

Les renseignemens obtenus de M. Darblay, de Chevilly, se sont augmentés de ceux que M. Verdier, propriétaire de la terre de Monçay ou des Gaschetières, a fourni dans un mémoire renvoyé par la Société à la section d'agriculture, et qui me fut communiqué comme immédiatement relatif au travail qu'elle m'avait confié, par son secrétaire, M. d'Illiers, dont nous avons à tant de titres déploré la perte, et dont les connaissances, les manières distinguées, et la vie tout honorable, exciteront long-temps nos regrets.

Dans son mémoire, divisé en trois parties, M. Verdier, après quelques considérations générales sur l'agriculture, annonce le dessein de faire connaître plus tard le système d'agriculture qu'il a suivi pour l'exploitation de ses terres, en faveur duquel il présentera des *résultats immenses*, et, ajoute-t-il, « parmi les objets nouvellement in-
« troduits en France pour l'économie et l'avan-
« tage d'une exploitation rurale, il en est un qui
« par son importance doit occuper le premier
« rang, et que l'on ne peut trop tôt faire con-

« naître, *c'est la machine à battre les grains.* »

Ce témoignage d'un homme instruit, et dont le succès a déjà justifié les méthodes, mérite d'être remarqué, ainsi que les soins que M. Verdier a donnés à l'établissement de la batterie mécanique qu'il a perfectionnée.

Une description très-claire et très-détaillée de cette machine (1), dont le vent est le moteur, compose la première partie du mémoire de M. Verdier, et la seule qu'il ait encore rédigée; les détails dans lesquels il entre, relatifs à l'art mécanique, ne pouvaient nous occuper que sous le rapport des frais et des produits, mais il est important d'observer que cette machine ne peut pas se considérer uniquement comme une machine à égrenage, puisqu'elle sert en même temps à moudre les grains. Les différentes pièces dont elle se compose, et sa construction, sont évaluées par M. Verdier à 4,336 fr. Il suppose que la moitié de cette somme doit avoir pour objet le battage; sa batterie mécanique lui a donc coûté 2,168 fr.

M. Verdier a calculé que les journées des trois hommes et de l'enfant qu'il emploie coûtent 4 fr. 50 c.;

Que l'intérêt de son capital et l'entretien de

(1) Construite par M. Hoffmann, mécanicien à Nancy.

sa machine (somme qu'il regarde comme exagérée) sont d'une égale valeur ; en tout il fixe sa dépense par jour à 9 fr., et n'en persiste pas moins à affirmer qu'il y a économie de moitié dans ses frais de battage ; que le battage est plus parfait, et que les pailles ont été mangées par ses bestiaux avec une avidité remarquable.

Une partie fort intéressante de ce mémoire est celle où M. Verdier rend compte d'une invention au moyen de laquelle il garantit de la poussière l'ouvrier qui présente les gerbes aux cylindres. Jusqu'à présent ce travail était pénible, dangereux ; M. Verdier est parvenu à le rendre facile et à en neutraliser l'inconvénient ; c'était ce que l'on n'avait encore pu obtenir par les moyens ni des masques ni des cheminées. Je transcris ici la description donnée, par M. Verdier lui-même, de son ingénieuse invention.

« Ayant remarqué que l'homme qui alimente
« doit rester constamment à la même place de-
« vant la table alimentaire, de manière qu'il
« n'a absolument à faire qu'un mouvement de
« corps et de tête d'environ un pied en tous
« sens, à gauche pour prendre la poignée de
« blé, à droite pour la présenter aux cylindres
« alimentaires, en avant pour s'en rapprocher
« lorsque la paille est courte, et en arrière pour
« s'en éloigner lorsqu'elle est longue ;

« Ayant ainsi reconnu qu'un espace d'environ « deux pieds carrés pouvait lui permettre de « faire aisément et sans gêne le mouvement né- « cessaire, je lui ai placé la tête dans une boîte « à laquelle j'ai donné trois pieds pour plus de « facilité, et seulement deux de hauteur. Le « devant et les deux côtés sont en vitrages, à « travers lesquels il peut parfaitement voir son « ouvrage; le dessus et le derrière sont clos de « planches; quant au fond, il est en toile; au « milieu de cette toile est une ouverture ronde « pouvant se serrer à volonté au moyen d'un « cordon à coulisse passé dans son bord. L'ou- « verture est destinée au passage de la tête de « l'homme, de telle sorte que le fond s'arrête « sur ses épaules, et qu'il peut en le serrant « convenablement empêcher la poussière de pé- « nétrer jusqu'à sa tête; du reste les bras sont « parfaitement libres sous la toile, laquelle est « taillée assez large pour permettre à l'homme « de faire un mouvement de 18 pouces en « avant, en arrière, à droite et à gauche.

« Cette boîte est suspendue à deux poteaux « qui sont derrière l'homme; elle se monte et « se baisse à volonté, en raison de la taille de « celui-ci, au moyen de quatre clefs qui la retien- « nent dans une coulisse pratiquée dans les po- « teaux. Un carreau dans le vitrage de droite,

« et un autre dans le vitrage de gauche, s'ouvrent au dehors et lui donnent la facilité de porter ses mains à sa figure, de parler à l'enfant qui dépose les gerbes, de nettoyer lui-même les vitrages, etc.

« Mon projet (continue M. Verdier) était de faire ajuster une espèce de cheminée pour établir un courant d'air de la boîte à l'extérieur; mais avant qu'elle fût commencée, l'essai qu'on a fait de la boîte a été tellement satisfaisant que la cheminée a été jugée entièrement inutile. La capacité de la boîte, dans le derrière de laquelle j'ai seulement fait pratiquer une petite ouverture, est suffisante pour la circulation de l'air.

« L'aspect de la boîte est sans doute original, mais assurément son indispensable utilité surpasse son originalité; dans tous les cas je laisse à d'autres le soin de perfectionner et de rendre plus agréable la forme de cette œuvre de mon invention, qu'en usant du privilége d'inventeur je nommerai *parapoussière*. »

J'ajouterai, Messieurs, qu'ayant été moi-même aux Gaschetières, j'ai pu juger de l'extrême justesse des expressions employées par M. Verdier, et je crois que MM. Pelletier, secrétaire général de la Société, et Guyot, un de ses membres titulaires, qui ont ainsi que moi visité la bat-

terie mécanique établie dans cette exploitation, rendront le même témoignage à son propriétaire.

Soit persuasion de possesseur, soit différence de calcul, M. Verdier est convaincu que les machines mues par les chevaux, ainsi que l'est celle de M. Darblay, de Chevilly, sont loin de présenter les mêmes bénéfices que celles dont le vent est le moteur; nous ne lui contesterons pas cette opinion, mais il y a aussi quelques avantages à ne pas dépendre de la situation de l'atmosphère, et à cet égard les batteries qui ne doivent leur mouvement qu'aux chevaux en offrent beaucoup.

Tout considéré, il a paru, Messieurs, à votre section d'agriculture, qu'elle n'avait rien à répondre à la série de questions relatives au *dépiquage* que vous a adressée la Société royale d'agriculture, puisque ce procédé n'est point usité dans le département du Loiret, mais qu'elle pouvait lui offrir quelques renseignemens sur la comparaison qui peut s'établir entre le battage au fléau et le battage au moyen des machines.

D'après les informations prises chez les deux propriétaires employant des batteries mécaniques dans ce département, il résulte :

Que le battage par machine, quel que soit son moteur, est préférable au battage par le fléau,

puisqu'il offre moins de frais, plus de perfection, et une plus avantageuse consommation des pailles par les bestiaux;

Que votre section d'agriculture est d'accord en cela avec M. de Villelongue, auteur du mémoire des résultats comparés du battage des grains, et avec M. Darblay, rapporteur dudit mémoire à la Société royale et centrale d'agriculture;

Qu'elle forme des vœux pour que cette méthode s'établisse, et que bien que jusqu'à présent elle ne semble pouvoir être mise en usage avec profit que dans les grandes exploitations, il n'est pas impossible que son utilité ne devienne générale, les batteries mécaniques présentant assez d'avantages pour que les petits propriétaires y aient recours, et fassent égrener leurs grains ainsi qu'ils le font moudre.



QUELQUES RÉFLEXIONS

Sur une rougeole épidémique qui a régné en 1824 aux environs de Gien; présentées à la Société le 16 juin 1826,

Par M. Ballot, *D. M. à Gien, et membre correspondant.*

La rougeole commença à régner vers la fin de l'automne de 1823 à Ouzouer-sur-Loire et à Dampierre. En décembre elle prit dans cette dernière commune un caractère grave; sur huit individus qui moururent durant ce mois, six en périrent.

En janvier 1824 il y avait encore dans cette commune six individus affectés de rougeole; un seul en mourut. Je n'ai vu qu'un de ces six malades. L'application de huit sangsues sur les côtés du cou, puis celle de cataplasmes émolliens, les boissons adoucissantes, et l'attention de préserver le malade du froid, sans l'accabler sous le poids des couvertures, furent les seuls moyens employés pour cet enfant, qui guérit en huit à dix jours.

D'après les détails qui m'ont été donnés sur la marche de la maladie chez ceux qui, tant

à Ouzouer qu'à Dampierre, ont succombé ou ont été en grand danger, il paraît qu'en général l'inflammation de la gorge a fait des progrès rapides, que la langue est devenue sèche et noire, et que l'éruption a disparu presque subitement. Quant au traitement employé, il paraît avoir été aussi en général stimulant et perturbateur.

Durant le mois de février et jusqu'à la mi-mars on n'entendit plus parler de rougeole; du reste elle ne se montra presque plus à Dampierre. Mais dans les derniers jours de mars et surtout en avril et mai, elle sévit avec assez de violence dans plusieurs petites communes situées entre Dampierre et Gien, et sur la rive droite de la Loire.

A Arcol et au Montoir, deux hameaux formant ensemble 25 à 26 feux, il y eut à ma connaissance 15 enfans (dont 3 moururent) atteints de l'éruption, et 4 femmes de 30 à 56 ans affectées d'angine sans éruption, et toutes mères d'enfans qui avaient en même temps la rougeole.

A Nevoi, petite commune de 16 à 18 feux, et distante d'un quart à une demi-lieue des hameaux précédens, j'ai vu dans l'espace d'environ un mois 12 individus affectés soit de rougeole avec éruption, soit d'angine (que je

crois pouvoir regarder comme une véritable rougeole sans éruption, puisque les accidens actuels et consécutifs sont les mêmes), sans compter ici, comme dans les hameaux précédens, ceux en grand nombre dont la maladie n'est pas venue à ma connaissance.

La rougeole avec éruption n'a attaqué que de jeunes sujets depuis la première enfance jusqu'à quatorze ou quinze ans; je ne connais qu'une seule exception chez un homme de trente ans environ. Quant à l'angine sans éruption, elle ne s'est montrée que chez des individus de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus, dont plusieurs assuraient avoir eu autrefois la rougeole, et qui tous passaient les jours ou les nuits avec des personnes atteintes de l'éruption.

C'est ainsi qu'une femme du Montoir, donnant des soins à ses deux très-jeunes enfans qui couchaient habituellement avec elle, et dont l'un mourut à ses côtés, fut prise d'une forte angine qui lui ôta presque tout-à-coup la faculté d'avaler, de parler, et presque de respirer.

Une autre femme d'Arcol, qui avait soigné pendant quelques jours son fils âgé de dix ans, fut prise aussi d'une angine très-grave; trois de ses filles, âgées de quatre, six et neuf ans, présentaient en même temps les prodrômes d'une éruption morbilleuse qui devint bientôt confluente.

Trois autres individus de Nevoi furent encore affectés d'angine, le premier pour avoir passé la nuit auprès de plusieurs personnes de sa famille atteintes de l'éruption, et dont une, enfant très-jeune, mourut presque entre ses bras ; et les deux autres (mari et femme), pour avoir couché constamment avec leur enfant, qui n'eut pourtant qu'une rougeole légère.

Ce qui me paraît bien propre à faire regarder la maladie comme essentiellement la même, que l'éruption existe ou non, c'est que, les prodrômes propres à cette dernière exceptés, la marche des symptômes n'est pas différente dans les deux cas.

Mais ces prodrômes prouvent-ils rien autre chose que les rapports sympathiques de la peau avec l'estomac ? Tous les jours, en effet, nous voyons la peau frappée par le froid *déranger* le travail de l'estomac après le repas ; tous les jours on voit des gastrites et des entérites produites par un refroidissement subit de la surface du corps. Pourquoi, les fonctions de l'organe cutané étant troublées, perverties par le travail préparatoire de l'éruption morbilleuse, n'y aurait-il point de la part de la peau sur l'estomac une réaction capable de produire l'irritation de ce viscère et celle du foie, irritation qui disparaîtrait dès que le travail de l'éruption n'existerait plus ? Remarquons d'ailleurs que l'irrita-

tion dont toute la surface de la peau devient le siége, peut servir à expliquer pourquoi, chez les malades affectés de l'éruption, l'angine est généralement moins intense.

Une femme de Nevoi, qui n'avait pas eu d'éruption, a eu de la toux pendant plus de deux mois, et durant tout ce temps a eu aussi les jambes et les pieds infiltrés. Une autre femme du Montoir, deux autres femmes d'Arcol, un homme et une femme de Nevoi, ont éprouvé consécutivement, comme les individus chez lesquels l'éruption s'était manifestée, tantôt une toux opiniâtre et très-pénible, tantôt l'œdême des pieds, des mains et de la face, quelquefois un véritable anasarque; d'autres fois des abcès dans le tissu cellulaire sous-cutané, des engorgemens glanduleux (rarement très-aigus), et toujours une susceptibilité extrême de la peau et de la membrane muqueuse gastro-pulmonaire.

Bien que Nevoi ne soit qu'à une lieue de Gien et sur la même rive de la Loire, cependant cette dernière ville ne fut point alors atteinte par la rougeole, qui au contraire se manifesta brusquement et avec une grande intensité à St-Gondon, bourg d'environ 400 âmes, situé sur la rive gauche de la Loire, en face du hameau d'Arcol. Depuis la mi-mai, époque de l'apparition de la maladie à St-Gondon, jusque vers

la fin de juillet, on compta trente-huit personnes atteintes de la rougeole avec éruption, savoir, vingt-six durant le premier mois et douze durant le dernier. En outre il existait dans cette commune, à la même époque, trente individus affectés du mal de gorge sans éruption. La maladie sous ces deux formes a saisi indifféremment les enfans et les adultes, mais elle a épargné les vieillards : le plus âgé des malades a été, à ma connaissance, une femme de cinquante ans.

Poly, bourg moins considérable que St-Gondon, à une forte lieue duquel il est situé, devint vers le même temps, ainsi que les hameaux qui l'environnent, le siége de la maladie régnante ; elle y fut cependant moins grave et moins répandue.

Enfin Gien, qui n'est distant de Poly que d'une demi-lieue, fut frappé à son tour; mais la maladie, qui avait déjà perdu la plus grande partie de sa force, ne s'y montra que comme sporadique, et n'attaqua plus que les enfans; j'en ai même vu quelques-uns dont un frère ou une sœur avaient la rougeole, et qui ne l'ont point contractée, quoique l'isolement du malade fût loin d'être exact.

On a pu remarquer, d'après ce qui précède, que la rougeole, après avoir sévi avec assez de violence à Dampierre en décembre 1823 et dans le commencement de janvier 1824, diminua à

la fin de ce mois et ne parut plus ni à Dampierre ni dans le voisinage pendant le mois de février et le commencement de mars ; que, vers la fin de ce dernier mois, et surtout en avril et mai, elle se montra avec assez d'intensité dans les hameaux d'Arcol et du Montoir, dont le premier n'est distant de Dampierre que d'une lieue et demie, puis à Nevoi, petite commune de laquelle dépendent ces deux hameaux ; qu'ensuite, au lieu de continuer la même direction en se manifestant alors à Gien, la maladie sembla traverser la Loire pour se montrer inopinément à St-Gondon, c'est-à-dire exactement en face du hameau d'Arcol, qui communique avec ce bourg à l'aide d'une barque pour le service public ; et il ne sera pas indifférent, pour se rendre compte de cette marche singulière de la maladie, de savoir qu'il existait, chez l'individu préposé au service de la barque, quatre enfans gravement malades de la rougeole, et avec lesquels les parens, qui furent eux-mêmes atteints d'angine, restaient constamment en contact. Enfin, la maladie parut s'éteindre vers le mois d'août, après lequel on n'en entendit presque plus parler.

Pour terminer ce qui a rapport à la marche générale de l'épidémie, je rappellerai qu'elle se montra d'abord presque exclusivement chez les enfans ; qu'ensuite, à St-Gondon, par exemple,

où elle parut être dans sa plus grande violence, elle attaqua indifféremment l'âge adulte et l'enfance, tandis que plus tard elle n'atteignit plus que les enfans. J'ajouterai que parmi les adultes qui communiquaient avec les malades durant la période d'intensité de l'épidémie, ceux qui déjà avaient eu la rougeole ne présentaient en général que l'angine; qu'en général aussi les malades chez lesquels se manifestait l'éruption, éprouvaient une angine moins intense que ceux dont la peau restait intacte. Enfin, abstraction faite des périodes durant lesquelles l'épidémie n'attaquait que l'enfance, époque de la vie où, comme on sait, l'influence du sexe est bien peu sensible, j'ai rencontré un plus grand nombre de malades parmi les femmes que parmi les hommes.

Je me permettrai d'exprimer ici mon opinion sur la nature de la rougeole. Cette maladie est-elle une simple inflammation de la peau? n'est-elle qu'un mode de lésion primitif et particulier de cet organe? ou bien faut-il admettre qu'elle n'est qu'une variété de la gastrite ou de la gastro-entérite? J'avancerai qu'aucune de ces deux hypothèses ne me paraît satisfaisante.

Il me semble bien plus exact de considérer la rougeole comme une maladie produite par une lésion simultanée des membranes muqueuses gastro-pulmonaires et de la peau, avec prédo-

minance de l'affection tantôt sur l'une et tantôt sur l'autre de ces deux enveloppes.

Quant à sa propriété contagieuse, il me paraît difficile, lorsqu'on a observé une épidémie de rougeole, de pouvoir nier la contagion de cette maladie dans des circonstances données. Les faits nombreux que j'ai eus sous les yeux m'ont paru presqu'aussi concluans que les travaux de Home sur l'inoculation de cette maladie, inoculation pratiquée, comme on sait, avec succès.

Je ne rappellerai pas ce que j'ai laissé entrevoir plus haut sur la manière remarquable dont la maladie a passé d'Arcol à St-Gondon; je me bornerai à citer le fait suivant : une fille de quinze à seize ans, domestique dans une ferme isolée, jouissait d'une bonne santé lorsqu'elle apprend que sa mère, qui demeurait à quelque distance de là, est atteinte d'un mal de gorge, et que ses deux jeunes frères ont la rougeole; elle se rend un soir auprès d'eux pour leur donner ses soins pendant la nuit; dans cette même nuit un de ses frères meurt entre ses bras; le lendemain cette fille retourne chez son maître, et dans la journée elle est prise de frissons vagues, de fièvre vive et de vomissemens violens qui durent toute la nuit suivante. Appelé le second jour auprès d'elle, je la trouvai couverte d'une éruption morbilleuse abondante avec angine intense.

Cette rougeole, qui s'est bien terminée, a été assez grave, et cependant aucune des personnes de la ferme n'a contracté la maladie. Cette observation m'a fourni plusieurs remarques importantes : d'abord elle m'a donné une nouvelle occasion de constater l'identité de l'affection, que l'éruption se manifestât ou non. C'est ainsi que la mère de la jeune fille dont je viens de parler, qui se trouvait dans un foyer actif de contagion, fut atteinte d'une angine violente avec toux opiniâtre et œdême consécutifs, bien qu'il y ait eu absence d'éruption ; d'un autre côté j'ai pu m'assurer que c'était à la violence de l'angine qu'avait succombé l'enfant après la mort duquel j'avais été appelé.

Enfin, la maladie, qui avait paru contagieuse pour cette jeune fille, ne le fut pas pour les personnes de la ferme où elle servait. Relativement à cette dernière circonstance, il m'a semblé, à quelques exceptions près, que la contagion n'avait lieu que lorsqu'on était en contact, durant la période d'intensité de l'épidémie, avec un certain nombre de personnes affectées ; il m'a paru aussi que la cohabitation avec les malades dans des lieux resserrés et dans lesquels on n'avait pas le soin de renouveler l'air, la malpropreté, le séjour longtemps prolongé dans l'appartement de linges humectés par le produit de l'expuition et des

sueurs des malades, ont favorisé singulièrement son action. Hors de ces circonstances la rougeole cessait en général d'être contagieuse, ou l'était à un bien moindre degré.

Je crois avoir fourni quelques preuves en faveur de l'identité des deux affections que j'ai désignées sous le nom de rougeole avec ou sans éruption; j'en trouverai une nouvelle dans le mode de traitement que j'ai employé, et qui a été absolument le même dans les deux cas.

Ce traitement, qui m'a parfaitement réussi, a été constamment anti-phlogistique, et pourrait, sous le rapport de son activité, se diviser en trois degrés.

Lorsque j'étais appelé dès l'invasion de la maladie, il était rare que des boissons délayantes et légèrement acidulées, comme les limonades gommées, le bouillon de poulet et d'oseille, aidés de cataplasmes émolliens autour du cou, et de collutoires de même nature (je dis collutoires et non gargarismes, car j'ai remarqué que l'action de se gargariser augmente constamment l'inflammation du larynx), la diète et le repos du lit, où les malades étaient tenus plus ou moins couverts suivant la température, mais toujours de manière à éviter une chaleur incommode; il était rare, dis-je, que ces moyens ne fussent pas suffisans pour conduire la maladie à sa fin sans aucune espèce d'accident.

Lorsque l'inflammation de la gorge était très-considérable; lorsque la rougeur et la sécheresse de la langue coïncidant avec une vive sensibilité de l'épigastre, indiquaient l'inflammation de l'estomac; lorsqu'à la toux se joignait un point pleurétique, toutes circonstances qui ne se rencontraient guère que chez les malades qui avaient usé de toniques et de cordiaux, outre les moyens précédemment indiqués j'avais recours à une saignée locale proportionnée à l'intensité du mal.

Enfin, lorsqu'aux symptômes inflammatoires locaux se joignait une réaction générale très-vive; lorsqu'une congestion violente paraissait vouloir s'opérer vers le cerveau ou les poumons, ce qui surtout avait lieu chez les sujets jeunes et robustes qui avaient usé de moyens excitans au début de la maladie, je me trouvais bien de commencer par une saignée générale après laquelle j'avais recours, suivant l'occurrence, ou aux saignées locales ou seulement au traitement délayant.

Un moyen perturbateur qui m'a été fort utile dans certaines angines très-graves, est l'emploi d'un vomitif immédiatement après une saignée copieuse locale ou générale, ou même après l'une et l'autre, comme dans le cas suivant : une femme d'environ vingt-cinq ans, d'une force musculaire

athlétique, est prise d'un mal de gorge si violent qu'en peu de temps elle est menacée d'asphyxie. Appelé auprès d'elle, je reconnais un gonflement énorme des amygdales et de la luette, qui présentaient, outre une rougeur et une sécheresse extrêmes, de véritables phlyctènes sur plusieurs points, et notamment à l'extrémité libre de la luette : la face était d'un rouge violâcé, le pouls concentré et dur, et l'agitation extrême. Je pratique sur-le-champ et par une large ouverture une copieuse saignée du bras, puis je place immédiatement vingt sangsues sur les côtés du cou, et pendant que le sang coule des piqûres, je fais prendre par cuillerées à la malade une solution de deux grains d'émétique qui procure d'abondans vomissemens. Au bout de deux heures il ne restait plus de l'angine qu'un léger malaise local qui ne tarda pas à se dissiper.

Je me suis bien trouvé aussi de l'application d'un vésicatoire à la nuque, lorsque l'angine prenait une marche chronique.

Quant aux symptômes consécutifs, j'ai été beaucoup moins heureux dans leur traitement, ce que j'attribue à la difficulté de pouvoir obtenir des gens de la campagne l'observation exacte des précautions hygiéniques qui sont ici les moyens les plus efficaces. Aussi ai-je vu plusieurs malades languir long-temps et quelques-uns même

succomber sous l'influence des leuco-phlegmasies et des gastro-entérites consécutives; chez les uns la toux a persisté pendant plusieurs mois; chez d'autres des abcès formés dans le tissu cellulaire ou dans les ganglions lymphatiques du cou particulièrement, n'ayant pas été tenus à l'abri du contact de l'air frais et humide, ni ouverts à temps, ont donné lieu plus tard à des ulcères de mauvais aspect. Du reste, chez les malades qui ont consenti à se soigner, j'ai tiré quelque avantage des fumigations et des frictions avec la vapeur de baies de genièvre concassées, contre les infiltrations séreuses; de même que de l'extrait de belladone à petite dose et du lait de vache récemment trait dans le cas de toux opiniâtre. Mais ce qui m'a paru le plus efficace contre les accidens consécutifs, a été l'usage d'alimens sains pris avec modération, les soins de propreté, l'insolation et l'attention d'éviter le froid et l'humidité.

D'après ce que j'ai dit de l'extrême disposition de la membrane muqueuse gastro-intestinale à s'irriter, je me crois dispensé de donner les raisons qui m'ont empêché de recourir, durant la convalescence, aux purgatifs, si préconisés par les anciens à cette époque de la maladie.

RAPPORT

Sur le mémoire de M. Jollois, intitulé : Recherches sur les antiquités de l'ancien grand cimetière d'Orléans;

Par M. Alex. Jacob.

Séance du 21 décembre 1827.

Messieurs,

Les fouilles entreprises pour la construction de la halle aux grains ont mis à découvert des antiquités romaines. Ce fait, qui eût pu attirer les regards de quelques curieux sans être remarqué d'une manière utile, a fixé heureusement l'attention d'un observateur éclairé, de notre collègue M. Jollois, dont le nom, uni déjà aux souvenirs glorieux du *Voyage en Égypte*, mérite aussi d'être placé au premier rang des écrivains qui se sont occupés avec fruit des antiquités de l'Orléanais.

Tel est l'objet du mémoire de M. Jollois, dont votre section des arts est chargée de vous faire le rapport.

L'archéologie, Messieurs, peut être regardée

comme la science exacte de l'histoire. Cependant ce n'est que du concours des faits nombreux qu'elle observe que ressort pour ainsi dire la vérité. L'auteur devait ainsi commencer son mémoire par une description exacte du monument objet de ses explorations; mais des souvenirs encore récens nous dispenseront de le suivre dans l'enceinte religieuse consacrée pendant tant de siècles à la sépulture de nos pères.

Ami trop éclairé de l'antiquité pour ne la pas aimer dans ses rapports avec l'art des modernes, M. Jollois, après avoir décrit le monument ancien, était appelé à l'examen du monument utile qui le remplace, et son jugement ne pouvait être qu'un hommage de plus aux talens de l'architecte qui en a conçu le plan.

C'est dans les déblaiemens devenus nécessaires pour la construction nouvelle, qu'ont été trouvés, au niveau du sol primitif, des débris de vases antiques et les vestiges d'une manufacture de poterie romaine.

Ce n'est pas de récits empruntés que M. Jollois entretient ses lecteurs. On l'a vu, suspendu à la corde du mineur, suivre les filons d'où le potier romain tirait l'argile employée à la fabrication de ces vases.

De l'examen attentif du sol, l'auteur passe à celui des antiquités trouvées dans les fouilles.

Une riche collection de vases, la plupart de forme étrusque, devient alors l'objet de ses recherches. D'une fidélité scrupuleuse dans les détails, sans s'éloigner cependant d'une concision que les règles du goût prescrivent, M. Jollois a su jeter beaucoup d'intérêt dans cette partie descriptive de son mémoire, que complètent si bien les dessins très-remarquables de M. Pensée.

Tout est digne d'observation dans les élémens d'un art qui fut tellement estimé par les premiers Romains, qu'au rapport de Pline, un certain Céponius crut assez payer d'une amphore la voix d'un citoyen dont il briguait le suffrage. On sait quelle excessive recherche le luxe amena par la suite. La prodigalité de Vitellius, qui, pour un plat de terre, dépensa 10,000 sesterces, peut en être un exemple (1).

Nous regretterons donc avec M. Jollois qu'on n'ait pas donné à cette découverte une attention plus sérieuse. Le hasard ayant fait rencontrer un carrelage formé de briques romaines et un moulin à bras destiné probablement à la préparation des terres, on eût, en étendant les fouilles, découvert sans doute les fragmens précieux de quelques moules ou les ruines des anciens fours,

(1) Pline, liv. 35.

Nous regretterons encore qu'on n'ait pas assez remarqué une masse de glaise préparée et malaxée, et une certaine quantité d'argile, trouvée dans une carrière humide où elle semblait avoir été mise en réserve. Soumises à des expériences réitérées, ces terres eussent pu révéler à l'art des perfectionnemens nouveaux.

De l'ensemble de ces faits, de leur analogie parfaite avec ceux observés par M. de Caylus lors de la construction de Sainte-Geneviève, et de leur rapprochement avec d'autres qui l'ont été à Nîmes, à Alichamps et à Saint-Nicolas près Nancy, il n'est pas permis de douter qu'il ait existé à Orléans, dans l'emplacement de l'ancien grand cimetière, et à la partie nord de l'enceinte d'Aurélien, une manufacture de poterie romaine, où l'on fabriquait non-seulement des vases à l'imitation des Étrusques, qui étaient les vases de luxe de l'époque, mais encore des amphores et des vases de poterie commune. C'est ce que M. Jollois, Messieurs, s'était proposé de vous démontrer.

Des médailles romaines ont été également trouvées, et toujours fort avant dans les terres. Les plus récentes de ces médailles étant du règne de Constantin, on en peut conclure avec assurance que la poterie d'Orléans a subsisté jusqu'à ce règne. Il n'est pas aussi facile d'indiquer

l'époque de son commencement; mais il est assez probable qu'il doit dater des premiers temps de l'invasion des Romains dans les Gaules.

Cette conjecture acquerra un nouveau degré de certitude dans un ouvrage sur les antiquités romaines de cette ville, que le zèle de l'auteur nous permet de vous faire espérer. C'est à M. Jollois qu'il appartient de prouver par nos monumens ce qui est démontré d'ailleurs dans la savante dissertation de Danville, qu'Orléans est l'ancienne *Genabum*.

Ainsi, Messieurs, votre ville, fière à bon droit d'avoir été sous Charles VII le rempart de la monarchie, pourra désormais prétendre avec non moins de confiance à l'honneur d'avoir succombé sous César en faisant un dernier effort pour reconquérir les libertés gauloises, et Orléans en devra quelque reconnaissance à M. Jollois.

Votre section des arts croirait n'avoir pas achevé sa tâche, si elle ne vous proposait l'insertion entière à vos Annales du mémoire sur les antiquités de l'ancien grand cimetière; et voulant, autant qu'il est en elle, créer une distinction honorable pour son auteur, elle vous engage, Messieurs, à voter des remercîmens à M. Jollois, et à l'inviter, par l'organe de M. votre secrétaire-général, à continuer des travaux qui

seront, à n'en point douter, de nouveaux gages de son érudition, et des titres de plus pour l'histoire de votre ville.

RAPPORT

Fait au nom de la section de médecine, sur le passe-mèche du docteur JACQUEMYNS;

Par M. le docteur THION.

Séance du 25 janvier 1828.

MESSIEURS,

DANS une notice de huit pages in-16 d'impression qu'il vous a adressée, et à laquelle il joint un nouvel instrument de chirurgie qu'il nomme *passe-mèche*, de son invention, M. le docteur Jacquemyns examine rapidement l'utilité du séton sous-cutané, ainsi que les motifs qui rendent cette opération ou trop rare ou trop tardive. Il décrit ensuite l'instrument et le procédé opératoire qu'il croit propres à diminuer ces inconvéniens, et cette description est suivie de celle des instrumens et des procédés généralement en usage pour cette opération. Enfin, ayant à cœur de vous prouver qu'il ne s'est pas borné

à des spéculations théoriques, M. Jacquemyns vous soumet les détails de deux opérations du séton, entre autres, exécutées par lui-même, d'après ses vues nouvelles, sur des malades précédemment opérés par les moyens ordinaires, et tellement aigris contre ces moyens, qu'ils étaient résolus à ne pas s'y soumettre une seconde fois.

Il n'est pas de praticien qui élève des doutes sur les avantages attachés à l'opération du séton en temps opportun, et nous pensons qu'il en est peu qui ne puissent citer des malades renonçant aux bienfaits de l'opération, soit en se fondant sur le tableau redoutable qui leur en a été indiscrètement présenté, soit en invoquant leur propre souvenir.

Sans discuter ici la question de savoir si les reproches faits à l'opération du séton sont bien ou mal fondés, si la répugnance des malades tient à la maladresse ou à l'imprévoyance de quelques opérateurs, à l'imperfection des instrumens, à celle des procédés, ou même ensemble aux unes et aux autres causes, etc., etc., nous nous bornerons à examiner si M. Jacquemyns a rendu l'opération du séton plus simple, plus prompte, plus sûre, moins douloureuse, et dès lors moins effrayante pour les malades; et, dans le but de mieux éclairer cette question que nous nous sommes faite, nous allons emprunter à l'auteur

lui-même la description de son instrument et celle de son procédé.

Description de l'instrument (p. 2).

« Cet instrument, nommé par l'inventeur « *passe-mèche* (*veeck-steecker* en hollandais), « consiste en une aiguille et un porte-aiguille. « La première est une lame qui représente la « pointe de l'aiguille à séton ordinaire, et qui « a la longueur d'un pouce et demi; elle offre « à sa base deux ouvertures, dont l'une reçoit « la mèche, et l'autre, qui est dans son épaisseur, « le bout du porte-aiguille. Celui-ci n'est qu'une « tige aplatie de deux pouces et demi de lon- « gueur, qui n'a que la moitié de la largeur de « l'aiguille, laquelle, après l'opération, se loge dans « le manche dont il est garni. »

Procédé opératoire (p. 3 et 4).

« On garnit d'abord, à l'insu du malade, l'ai- « guille d'une bandelette dont le bout sort d'un « bon pouce par le dessus de l'instrument; on « la met sur le porte-aiguille, et l'on enduit le « tout d'un peu de graisse ou d'huile..... L'in- « strument ainsi préparé, on le met à côté du « malade, sous une compresse, un mouchoir plié « en cravate, ou un bandage de corps, qui suffisent « pour le pansement..... Le pli des tégumens

« formé et tenu par la main d'un aide et de « l'opérateur, celui-ci remet au premier la com- « presse, et, pendant qu'il s'entretient avec le « malade sur le lieu convenable pour le séton, « il l'établit tout à l'improviste, en perçant la « base du pli avec le passe-mèche qu'il a saisi, « sans tenir la bandelette, laquelle doit flotter « en dessous. Avant de percer il ajuste l'instru- « ment devant le pli, puis il l'enfonce avec rapi- « dité et le retire aussitôt par une action non « interrompue : l'aiguille qui s'en est séparée reste « pendante à la mèche, qui forme le séton. Cette « perforation faite, on lâche le pli, et l'on couvre « promptement les deux ouvertures avec la com- « presse, que l'on fixe par le mouchoir ou le « bandage de corps après avoir dégagé l'aiguille. « Par ce procédé le malade est pansé à l'instant « même où il se sent blessé. La durée de l'opé- « ration est si courte, que l'instrument n'est « jamais teint de sang. »

M. Jacquemyns compare ensuite son instrument et son procédé à ceux qui sont recommandés dans nos auteurs les plus modernes ; mais les termes de cette comparaison obligée sont trop élémentaires, Messieurs, pour que nous ne soyons pas dispensés d'en présenter textuellement les détails à votre savante compagnie ; cependant, et pour la forme, nous vous rappellerons

sommairement que deux procédés sont admis aujourd'hui à l'exclusion de tous autres, pour l'établissement du séton sous-cutané; l'un plus chirurgical, l'autre plus mécanique : le premier s'exécute à l'aide d'un bistouri droit et aigu et d'un stylet-aiguille; le second avec l'aiguille à séton proprement dite. Quand on emploie le premier, il faut plonger le bistouri à travers le pli de la peau, en appuyant un peu sur la pointe et relevant le talon, afin de faire la plaie de sortie aussi large que celle d'entrée; retirer ensuite le bistouri en évitant d'inciser davantage les parties; enfin porter le stylet-aiguille dans la plaie et le retirer par le côté opposé, en entraînant à sa suite le corps étranger qui doit entretenir la suppuration, ce qui donne quatre temps plus ou moins compliqués. Lorsqu'on préfère le second procédé, l'aiguille à séton perce la peau à l'aide de son tranchant myrtiforme, et, dans un second temps, l'opérateur saisit ce même tranchant pour entraîner au dehors de la plaie la queue de l'instrument porteur de la mèche.

La plaie doit être la même dans les deux cas; mais le premier procédé comporte plus de détails, il peut dès lors entraîner plus de complications imprévues, et, ce qui est le grand point de la question, il doit surtout causer plus de douleur. Le second, pour être plus simple, plus expéditif

et réellement moins douloureux, n'en présente pas moins deux inconvéniens graves, qui peuvent ouvrir la porte aux complications imprévues : ces deux inconvéniens tiennent à la forme de l'instrument, à la difficulté de bien saisir et d'appuyer solidement dans la paume de la main sa queue mince et étroite, et principalement au risque de se blesser, lorsque dans le second temps on le saisit par son tranchant pour terminer l'opération.

D'après le parallèle que nous venons d'établir, il est évident pour nous que les deux procédés en usage ont à la fois leurs avantages et leurs inconvéniens, mais que le moins défectueux est sans contredit l'aiguille à séton.

Partant de cette conclusion comme d'un principe démontré, M. le docteur Jacquemyns a coupé en deux l'aiguille à séton, fixé sa tige sur un manche facile à manier, transporté le chas de la tige sur la lame tranchante, enfin disposé la base de celle-ci de manière à être portée solidement sur la tige et à s'en séparer au besoin sans le moindre effort.

Ces corrections et ces améliorations imposées à l'aiguille à séton des modernes, l'ont métamorphosée en un instrument nouveau qui ne saurait déguiser son origine, ainsi que M. le docteur Jacquemyns en convient franchement dans sa description.

Vous savez déjà, Messieurs, par le texte que nous avons mis sous vos yeux, avec quelle promptitude et quelle facilité ce fer mobile perce la peau, quitte sa tige et dépose un séton dans le tissu cellulaire : tout cela se passe dans un temps unique et presque indécomposable ; et, suivant l'expression de l'inventeur, le malade est pansé à l'instant même où il se sent blessé. Il nous est agréable de pouvoir ajouter que la pratique répond fidèlement à la théorie, et que nous avons exécuté cette petite opération sur le cadavre et sur le vivant avec le plus grand succès.

Sans discourir plus longuement sur un fait qui nous paraît suffisamment établi, nous croyons exprimer une vérité incontestable en disant que *M. le docteur Jacquemyns a rendu l'opération du séton plus simple, plus prompte, plus sûre, moins effrayante, et surtout moins douloureuse.* Il nous semble même que ce modeste instrument se distinguera parmi les plus parfaits, et à la tête de ceux qui doivent rendre les plus grands services à l'humanité souffrante, désormais réconciliée avec la chirurgie, et n'ayant plus à lui reprocher de procédés inutilement barbares. En effet, Messieurs, vous savez que dans l'enfance de l'art cette opération s'exécutait à l'aide de fortes tenailles, d'un poinçon rougi à blanc et d'une aiguille porte-mèche. Ce ne fut que dans le 15e siècle

que l'immortel Paré substitua l'aiguille d'emballeur à ce procédé cruel : cette aiguille indiquait déjà l'aiguille à séton des modernes. Mais, le croira-t-on ? il ne fallut guère moins de trois siècles à l'esprit de perfectionnement pour rendre plate et myrtiforme cette pointe triangulaire figurée à la page 289 de notre Hippocrate français (1).

Nous ne craignons pas, Messieurs, qu'attachant une importance trop exclusive aux avantages inappréciables de l'habileté de la main, de bons esprits viennent reprocher à M. Jacquemyns d'avoir rendu cette opération purement mécanique ; car l'illustre auteur de ce blâme ne l'adressait qu'aux instrumens plus ingénieux qu'utiles, qui pouvaient tomber aux mains des ignorans, enhardis par la facilité de l'application, et les exciter à pratiquer témérairement ces grandes opérations qui n'appartiennent qu'aux hommes d'élite.

Le nom de *passe-mèche* nous a paru peu convenable, car il est synonyme de porte-mèche, et l'un et l'autre ne sauraient exprimer dans notre idiome que l'action de passer ou de porter une

---

(1) L'ouverture (du séton) se doit faire en long et non en travers ; car par ce moyen l'évacuation des matières se fera mieux pour la rectitude des fibres. (*Ambroise Paré*, p. 288.)



mèche dans un trajet préalablement établi; or, cet instrument étant en même temps passe-mèche et facteur du trajet, il nous a semblé que l'auteur pourrait comprendre ces deux actions dans le mot *sétacteur* ou *sétacéteur*, de *seta* ou *setaceum*, ou dans tout autre mot plus euphonique, mais analogue.

RAPPORT

Fait au nom de la section d'agriculture, sur la troisième distribution de la prime établie par M. Granger-Crignon *en faveur de ses fermiers;*

Par M. Mallet.

Séance du 25 janvier 1828.

Messieurs,

Le prix fondé par M. Granger-Crignon a été décerné pour la troisième fois. Le rapport des experts prouve que l'émulation va toujours en croissant parmi les nombreux colons de ses terres.

Je pourrais sans doute blâmer cette constance à cultiver toujours des céréales sur le même

terrain, sans les alterner avec des racines ou des plantes fourrageuses; mais ce résultat est précisément dû aux termes mêmes du programme de M. Granger-Crignon, et je ne fais cette remarque que pour rectifier, dans d'autres temps, des propositions qui pourraient être semblables.

Il résulte de ce qui se passe dans la commune de Chaingy, que des prix modérés excitent le développement de l'industrie, l'accroissement des produits du sol, l'amélioration du sort des fermiers. Pourquoi donc ne verrions-nous pas adopter un jour par nos conseils-généraux de département la marche indiquée par un de nos concitoyens? Elle conduirait certainement la France vers une grande prospérité. Le bas prix des productions du sol n'est jamais à craindre *quand c'est la perfection de la culture qui donne l'abondance*. Ce bas prix du produit ferait accepter par l'étranger notre superflu, et les barrières élevées à si grands frais entre des nations rivales, par des lois de représailles, disparaîtraient, parce qu'elles deviendraient inutiles; nous n'aurions plus à craindre de concurrence; notre population, moins incertaine sur ses moyens d'existence et d'entretien, s'accroîtrait; les travaux seraient moins chers; et l'industrie manufacturière, profitant de cette nouvelle position, trouverait plus de facilité à se procurer les débouchés du dehors

en livrant au commerce extérieur, à plus bas prix, les objets qu'elle exporterait.

Cet état de choses, dans lequel nous ne sommes pas encore entrés, me paraît, Messieurs, devoir exciter toute votre attention.

EXTRAIT *du procès-verbal d'expertise dressé le 4 janvier 1827, pour la remise de la prime d'encouragement proposée par* M. Granger-Crignon *aux colons de ses terres.*

Nous, experts chargés de désigner celui ou ceux des fermiers de M. Granger-Crignon qui ont obtenu cette année les plus belles récoltes en blé et en seigle, après avoir parcouru et examiné avec attention les nombreux morceaux de terre qu'il nous a indiqués, et qui sont loués à plus de cent trente colons, presque tous vignerons des communes de Chaingy, la Chapelle-St-Mesmin et Ingré, avons reconnu que la culture de ces terres est en général excellente. Chaque fermier semble avoir voulu rivaliser de soins, de façons et d'engrais avec ceux qui avaient le mieux cultivé les années précédentes. Les produits que la plupart ont obtenus le disputent à ceux des meilleures terres de la Beauce, quoi-

qu'ils aient ensemencé leurs champs tous les ans.

Nous mettons cependant au premier rang le sieur Jean Moreau-Deparday, vigneron à Chaingy, dont nous avons estimé la récolte en froment à douze hectolitres par arpent (42 ares 20 centiares). La terre qui a donné ce blé est noire, profonde de sept à huit pieds, et repose sur un banc de marne blanche et sèche; elle a reçu deux labours à la houe et a été fumée avec un mélange de fumier de vache et de fumier de cheval.

Nous mettrons encore au même rang le sieur Hatton, fermier à Haute-Vallée, qui nous a présenté environ trente arpens de seigle d'une égale beauté, que nous avons estimés pouvoir donner aussi douze hectolitres de grains par arpent. Le sol qui les a produits a reçu deux labours à la charrue. Il est formé d'un sable marneux de douze à quinze pieds de profondeur, et repose sur un banc de glaise mêlé de sable. Ce fermier, qui fume habituellement ses terres avec des résidus de laine provenant de la manufacture de M. Benoist-Latour, mêlés avec des fumiers d'écurie et de bergerie, a parqué cette année celles qui ont fourni les beaux seigles dont nous venons de parler.

Après les sieurs Moreau et Etienne Hatton, nous citerons les sieurs Besançon, de la Chapelle, François Lamoureux et Jacques Moreau, de Chaingy;

leur récolte en seigle sera de 11 hectolitres environ, pour le premier, par arpent; de 10 et demi pour le second, et de 9 hectolitres pour le dernier.

Les sieurs Louis Letrosne, Jean Sougy et Charles Grossier pourront avoir, en seigle et blé, huit hectolitres et demi par arpent.

Beaucoup de fermiers obtiendront huit hectolitres; quelques-uns n'en auront que sept à huit, et très-peu en récolteront moins.



PROJET DE SOCIÉTÉ

Pour la plantation de 20,000 hectares de bois en pins de Riga et mélèzes;

Par M. Mallet.

Séance du 8 février 1828.

Considérations et observations générales.

La marine royale, la marine marchande, les constructions civiles et particulières voient tous les jours tarir les sources de leurs approvisionnemens. Les forêts disparaissent, et personne ne songe à en rétablir; trop d'obstacles sont à vaincre de la part des propriétaires pour qu'ils se livrent à cette opération. Des sociétés plus ou moins puissantes sauraient seules résister à toutes les séductions, pour ne point abattre, avant le temps, des bois qui n'atteignent jamais leur haute valeur que lorsqu'ils sont parvenus à leur complète maturité. L'anéantissement des forêts est aussi préjudiciable au commerce qu'à la marine, car celle-ci est la protectrice du premier et en même temps son plus grand véhicule. Les constructions civiles ne sauraient répondre à leur destination, si les matières nécessaires manquent de proportions;

des prix trop élevés forcent à une économie qui nuit toujours à la majesté des bâtimens. Une société qui se formerait pour fournir toujours les bois de construction convenables à tous les services, en combinant l'intérêt public avec le sien, devrait préférer la création de bois de pins de Riga et de mélèzes à ceux de chêne, parce que les produits des premiers sont plus rapprochés. Le plan de M. Bonard, fondé sur la méthode allemande, d'ailleurs recommandée par Buffon, Duhamel et de Perthuis, serait adopté par elle. Les Anglais, qui toujours veillent à leurs intérêts, se sont déjà engagés dans une pareille entreprise.

La société qui se formerait n'aurait rien de commun avec ces tontines décevantes qui sont le fléau de la société : elle présenterait toute espèce de garantie aux particuliers qui craignent l'administration des biens de campagne ; elle leur assurerait un revenu parfaitement certain, et dans l'avenir une augmentation considérable, soit de capital, soit de revenu. Son administration ne saurait leur inspirer aucune crainte pour la sûreté de leurs capitaux, parce qu'elle n'aurait jamais en maniement qu'une légère fraction des fonds.

En se proposant uniquement la création de bois de marine à portée de la Loire, afin de pouvoir les expédier par ce fleuve à Nantes, Brest, et

autres ports de l'Océan, elle aurait toute assurance de vendre bien et facilement.

Les bois qui ne seraient pas convenables à la marine, auraient pour débouchés Paris et le vignoble.

Les charniers de pins de Riga étant de la même qualité que ceux de chêne, seraient promptement appréciés et conséquemment recherchés.

La valeur des bois de pins de Riga et mélèzes serait d'autant plus élevée à l'époque de leur maturité, que les bois de chêne maintenant existans seraient plus rares et plus chers.

L'exploitation et la création des bois de pin de la société seraient fondées sur ce système : 1° de ne jamais avancer les coupes, à moins d'un besoin de guerre; 2° de rétablir l'ordre des coupes après la fin des guerres, pour rétablir l'ordre naturel et faire tourner à profit toutes les circonstances favorables; 3° de créer ces bois de manière à engager la moindre superficie du sol pour obtenir la plus grande quantité d'arbres de haute tige, sans nuire au revenu intermédiaire.

On obtiendrait ces résultats en semant les pins de Riga suivant l'usage ordinaire (1) pour les

(1) Dans les sols que l'on croirait moins favorables au pin de Riga, on pourrait semer demi-semence de pin maritime pour l'abriter dans ses jeunes années.



semis de pins, en éclaircissant de quinze ans en quinze ans pour espacer convenablement chaque brin d'arbre : on trouverait dans cette pratique l'avantage de voir le sol se repeupler par les semences que jetteraient les arbres restans.

Les éclaircis porteraient toujours sur les arbres les moins bien conformés ; avec le temps on obtiendrait ainsi une élite de bois de construction : la quantité d'arbres réservés serait aussi plus grande qu'ailleurs, parce qu'étant espacés par système et non par hasard, ils occuperaient moins de place et ne se gêneraient nullement ; d'ailleurs les éclaircis abrégent le temps nécessaire pour former de belles pièces de construction, et procurent, à superficie égale, deux fois autant de matières qu'une futaie non soignée.

Le département du Loiret offrirait, du côté de la Sologne, le sol convenable pour les semis de pins de Riga. Le méléze devrait se cultiver sur les montagnes de l'Allier ou de l'Auvergne, dans la proximité de la Loire ou de l'Allier.

On placerait ces forêts sous la protection de la marine, afin d'assurer leur perpétuelle intégrité.

La vente des futaies propres à l'usage de la marine royale aurait lieu d'une manière facile, à raison de l'avantage qu'elle trouverait à traiter pour des quantités considérables, ce qui lui épargnerait d'ailleurs des frais de recherche

très-dispendieux pour ne se procurer que quelques parcelles de ses besoins.

La quantité de deux cents hectares, exploitables chaque année, ne serait pas au-dessus des besoins annuels de la marine; car l'administration forestière, par l'organe d'un de ses administrateurs, prétend qu'elle doit peser sur une masse de cent vingt mille hectares pour trouver son approvisionnement.

D'ailleurs les besoins de la marine étant satisfaits, la société livrerait au commerce ce qui lui resterait à vendre.

Tous les ingénieurs de la marine admettent le pin de Riga et le mélèze comme propres à la mâture, aux bordages des ponts, aux barreaux de batterie et au revêtement d'une partie de la coque des vaisseaux. M. Dupin dit, dans son *Voyage en Angleterre*, avoir vu lancer à la mer des navires de deux cents tonneaux, construits en totalité, excepté la coque, en bois de mélèze qui n'avait pas plus de soixante-dix ans.

Il n'y a pas le moindre doute que ces bois, réunissant les qualités du chêne, ne soient employés dans les constructions civiles. On les emploie à cet usage dans le Valais et à Trieste.

La société porterait d'autant plus ses vues sur les pins de Riga et le mélèze, que la culture de ces arbres ne peut convenir aux particuliers, qui

recherchent toujours une jouissance prompte, quoique cette jouissance ne puisse procurer le haut prix qu'on doit obtenir d'arbres de meilleure qualité, parvenus à toute leur maturité.

La société obtiendrait les moyens d'atteindre la maturité de ses plantations et semis, en créant des actions, lesquelles seraient susceptibles d'être vendues comme toute autre propriété.

La société, en adoptant un plan fixe, invariable, sanctionné par l'autorité royale, se garantirait de l'incurie, de l'apathie, de la négligence, de l'avidité, du défaut de connaissances qui nuisent si souvent au succès des meilleures opérations.

Certitude de la réussite des pins de Riga et mélèzes.

Le pin de Riga a été semé il y a soixante ans près de Brest, et y a réussi, je ne sais sur quel sol.

En 1780, dans les landes de Bordeaux, dans ce sol si sablonneux qui abonde en pins maritimes, un particulier en a semé, qui, à l'âge de dix-sept à dix-huit ans, avaient quarante à cinquante pieds d'élévation et annonçaient de belles proportions. Ils ont été abattus ces années dernières après la mort du propriétaire.

En 1807, dans les environs de Bergerac, un autre particulier en a semé trente à quarante arpens sur un sol mélangé, humide, sec et même

crayeux ; ils ont réussi partout, mieux dans le terrain passablement bon, plus rapidement dans le sablonneux. Les sujets avaient acquis à douze ans trente-cinq à quarante pieds de haut, sur dix-huit à vingt-trois pouces de circonférence. Leur pousse, depuis l'âge de cinq ans, était de cinq à six pieds par an ; à huit ans, ils ont donné des graines. Leur semis à demeure a été facile et peu coûteux. En 1820, le propriétaire est mort, et ces arbres s'étouffent par l'excès de leur végétation.

Quelques pieds de pin de Riga existent sur la terre de Boisgibault, commune d'Ardon. Ils ont été plantés il y a quarante ans : la graine de ces arbres, hauts de quarante-cinq à cinquante pieds, vient fort bien au milieu des gazons.

J'en ai planté, il y a sept ans, quatorze à quinze arpens sur des terres nouvellement défrichées ; ils y ont réussi. L'an dernier ils ont fait des pousses de deux pieds ; ils doivent dorénavant mieux profiter, car ils ont vaincu la bruyère, qui a ralenti la végétation des premières années.

Le mélèze ne se sème pas. Le duc d'Atholl, en Angleterre, a créé, de 1774 à 1820, un bois de deux millions huit cent quatre-vingt-quinze milles mélèzes : il a été plus que couvert de tous ses déboursés de plantations, y compris ses intérêts, par la vente des coupes d'éclaircis. Le résultat de son opération est la création gratuite d'un énorme capital.

Le comte de Rambutaut, dans le département de Saône-et-Loire, a planté d'abord huit à dix mille pieds de mélèzes dans des sols détestables de montagnes; à l'âge de quinze ans ils avaient trente pieds de haut et sept à huit pouces de diamètre. La réussite de cette plantation l'a excité à en planter soixante-dix mille autres; il doit en porter le nombre à deux cent mille sur des terrains incultes et sans valeur. (Voyez *Traité des arbres résineux*, par M. Dralet; l'ouvrage de M. Bonard sur les bois de marine, et les *Annales d'agriculture*, mars 1827.)

En 1817, on a semé au bois de Boulogne, près de Paris, des pins de Riga qui ont prospéré. Feu M. Delamarre en a semé en 1823, d'une manière toute rustique, sur des terres serrées et caillouteuses, d'une pauvre qualité, dans sa terre près de Brionne en Normandie, et ils ont parfaitement supporté la sécheresse de l'été de 1825. Il dit, dans son Traité sur les pins, que la hâtivité des pins de Riga est telle qu'elle peut acquérir sa maturité à soixante-dix ans. Cela arrivant, les actionnaires trouveraient un avantage que je ne leur fais pas espérer, dans les produits plus prochains des éclaircis et des arbres en maturité.

Réglemens principaux de la société.

Deux cents hectares de bois seraient formés

chaque année pendant cent ans ; il serait créé 700 actions de 10,000 fr.

L'appel des fonds serait annuel, à raison des frais de chaque année.

Les fonds versés produiraient aux actionnaires un revenu de 4 p. °/₀.

Les actionnaires pourraient anticiper l'appel des fonds jusqu'à concurrence des sommes suffisantes pour les dépenses d'une année. Ceux qui en auraient été dispensés par cette anticipation de quelques-uns, seraient appelés en leur temps à fournir un contingent égal.

Les actionnaires qui ne se rendraient pas à l'appel de fonds perdraient leurs droits à la société, et leurs actions seraient vendues avec recours contre eux en cas de perte.

Les biens acquis pour les semis de bois seraient hypothéqués à la masse de la société après libération de la superficie.

La société pourrait emprunter à 4 pour °/₀ sur le gage des actions ; mais dans ce cas elle ne ferait point d'appel de fonds aux actionnaires, qui resteraient obligés, en temps et lieu, au remboursement des capitaux empruntés.

La société nommerait des administrateurs pour suivre ses opérations, lesquels ne pourraient s'écarter du mode d'exploitation indiqué par M. Bonard, qu'après avis unanimes d'officiers ingénieurs de la marine.

Tous les ans il y aurait une convocation générale des actionnaires pour écouter la reddition des comptes et entendre le rapport de la situation de l'entreprise.

En tout temps les dix plus forts actionnaires pourraient demander une convocation générale.

A l'expiration de la société, elle aurait la faculté de se reformer ou de se dissoudre.

Aperçu de la dépense.

200 hectares coûteraient, à raison de 250 fr. l'un	50,000 fr.
La plantation et le semis coûteraient, à raison de 100 fr. l'un. . . .	20,000
Les frais d'administration, gardes, impositions, pépinières, etc., coûteraient.	10,000
Total.	80,000

Les terres ne coûteraient pas plus qu'on ne les cote, parce que leur prix se trouve réduit de toute la valeur et intérêt du cheptel, des bois, des hors-haies, des prairies, qui seraient contenus dans le prix général des masses qu'on acquerrait.

Les frais de semis deviendraient moindres dès que l'on récolterait des graines, c'est-à-dire à huit ou neuf ans.

M. Rambutaut ne porte la dépense des semis de pins qu'à 60 fr. par hectare.

Aperçu de la recette.

Le premier éclaircis aurait lieu à quinze ans. L'espacement de chaque brin serait de deux pieds six pouces en tous sens; le semis donnerait un brin pour deux pieds carrés, ou cinquante mille sujets par hectare.

Le second éclaircis aurait lieu à trente ans, et les arbres seraient tenus à la distancede cinq pieds les uns des autres.

Le troisième éclaircis se ferait à l'âge de quarante-cinq ans; on mettrait alors un espacement de dix pieds entre chaque arbre.

Les arbres qui resteraient après ces opérations croîtraient en grosseur et en longueur pendant cinquante-cinq ans, sans autres soins que ceux de conservation; ils répandraient autour d'eux leur semence, qui repeuplerait les vides; mais lors de l'abattage définitif on se garderait, autant que possible, de les détruire, pour maintenir la forêt en une belle prospérité.

Cependant il y aurait des éclaircis à faire dans la recrue, afin de ménager leur meilleure végétation, de sorte que, les gros arbres abattus, la forêt n'aurait plus une période aussi longue à parcourir pour pouvoir produire des arbres à maturité et propres à la marine, ce qui amènerait aussi un revenu plus prochain.

Je n'ai point donné de valeur aux arbres de

cent ans, parce que l'opinion est fort partagée sur celle qu'ils pourraient obtenir. Je dois dire ce que je sais : c'est que, quelque prix qu'on leur donne, il est impossible de ne pas trouver une somme très-considérable. La marine royale a acheté des pins de Riga au prix de 2200 à 2400 fr. Dans le département du Jura, on a vendu 50,000 f. un hectare de pins moins convenables à la marine, quoique la méthode de leur exploitation fût inférieure à celle que je propose.

L'élévation des pins de Riga et leur diamètre n'est point hypothétique ; plusieurs exemples cités ci-dessus en font foi.

Quel que soit d'ailleurs le prix que chacun attribuerait aux produits divers qui se pourraient exploiter dans une forêt telle que celle que je postule, il n'en serait pas moins vrai que le produit serait assez élevé pour encourager à la former.

Je ne demande pas autre chose aux calculateurs que de prendre en considération la position de ces arbres entre eux, la facilité qu'ils ont de vivre bien plus rapprochés que le chêne, leur élévation et la promptitude de leur croissance. J'observe aussi qu'il faut donner au pin de Riga plus de valeur qu'au pin maritime, parce que sa qualité est supérieure (1).

---

(1) J'ai omis à dessein les 38,400 pieds de mélèzes qui

Les états simulés que je donne pourront servir de régulateur à toutes les combinaisons. J'y indique les revenus de la quinzième, de la trentième et de la quarante-cinquième année. Je termine en montrant, dans l'avenir, un revenu immense fondé sur 153,600 pieds d'arbres à couper annuellement, indépendant de la valeur des fonds.

---

seraient plantés sur 40 hectares, afin de justifier la modération de mon estimation.

État simulé.

ÉTAT simulé des produits en matières que donnerait un hectare de pins de Riga.

Age des coupes ou éclaircis.	A peu près du nombre d'arbres existans sur chaque hectare.	Distance moyenne entre les arbres.	Nombre d'arbres à abattre par chaque éclaircis et par hectare.	Totaux des arbres à couper sur 160 hect. par éclaircis.	Diamètre des arbres à couper.	Equarrissage des pièces qu'ils fourniraient. Moyenne.
15 ans.	50,000	2 pieds 6 p.	54,125	5,300,000	5 pouces.	
30 ans.	15,875	5 »	11,900	1,904,000	10 pouces.	5 pouces.
45 ans.	3,975	10 »	3,015	482,400	15	7 pouces.
100 ans.	960			153,600	33	20 pouces.

ÉTAT simulé des produits en matières et en argent.

Age des éclaircis.	Nombre d'arbres à abattre par éclaircis sur les 160 hectares.	Longueur des arbres.	Echalas produits par 160 hectares.	Valeur des échalas, 1250 échalas estimés 12 fr.	Chevrons, 2 toises par arbre.	Valeur des chevrons, la toise estimée 4 s.	Solives, 5 toises par arbre.	Valeur de la solive, la toise estimée 15 s.	Totaux des produits en argent.
15 ans.	5,300,000	15 pieds.	15,900,000	152,640 fr.					152,640f
30 ans.	1,904,000	30 pieds.	5,712,000	54 835	3,808,000	953,000 fr.			1,006,835
45 ans.	482,400	45 pieds.	1,447,200	138,931(1)	964,800	192,960	1,447,200	1,085,400f	1,417,291
100 ans.	153,600	80 pieds.							

(1) Ce revenu est consenti par M. le baron de Morogues et M. Edouard de Meux. Le premier porte le revenu annuel à 50 fr. l'hectare, et le second à 80 fr. M. Hubert a estimé le domaine de Courteil à raison de 1,400 fr. l'hectare, à l'âge de 20 ans après les éclaircis.

Position probable des actions pendant la durée de la société.

Il y a lieu de croire qu'un appel de 26 p. °/₀ suffirait dans les quinze premières années pour faire les acquisitions de trois mille hectares de terre et pour payer tous les frais de création de bois. Il y a aussi lieu de penser qu'aucun appel de fonds ne devrait être nécessaire pour payer toutes les dépenses et acquisitions à faire de la seizième à la trentième année; on est fondé à présumer que le remboursement complet de la première et seule mise de fonds aurait lieu depuis la trentième année jusqu'à la trente-cinquième, et qu'après ce remboursement chaque action recevrait annuellement un dividende de 1000 fr.; que ce dividende annuel s'éleverait, de la quarante-cinquième à la centième année, à 30,000 fr., et qu'à cette époque il existerait la possibilité, si les bois acquéraient de plus en plus de la valeur, que chaque action obtiendrait par la vente des futaies une valeur de 10,000 fr. de rente pendant un laps de temps très-long.

Il n'est pas dans mon esprit d'offrir une illusion. Quoique le résultat que j'annonce provienne des tableaux précédemment esquissés, et soit fondé sur des observations faites par des savans dans

l'art forestier, tels que MM. Baudrillart, employé dans l'administration forestière, et Lemarchand-Foulogne, propriétaire au Mans, je sollicite à penser qu'on ne pourrait réaliser que la moitié des dividendes que je viens de présenter. La part de ces spéculations est assez belle pour encourager les propriétaires et les capitalistes à favoriser cette entreprise.

Comparaison entre la dépense et les revenus avec intérêts composés.

En offrant un intérêt de 4 p. % pour les capitaux employés dans cette entreprise, on a craint que les revenus ne fussent pas en état de représenter cette charge. On a même été plus loin; on a craint que la valeur totale du produit ne représentât pas le capital avec les intérêts composés. Je joins ici le tableau des dépenses avec les intérêts composés, pour répondre à l'objection.

ETAT présumé de la dépense avec intérêts composés, jusqu'à la 54e année.

Capital.	Capital et intérêts composés à 18 ans.	Capital et intérêts composés à 36 ans.	Capital et intérêts composés à 54 ans.
80,000	160,000	320,000	640,000

ÉTAT présumé de la recette, avec intérêts composés, depuis la 15e année jusqu'à la 45e et 51e.

Année du revenu.	Capital du revenu.	Capital et intérêts composés, jusqu'à la 53e année.	Capital et intérêts composés, jusqu'à la 51e année.
15	152,640		610,560
30	1,006,835	305,280	2,013,670
45	1,417,291		1,417,291

Pour les produits de la trentième année, je néglige les intérêts depuis l'année 48 jusqu'à 51, de la même manière que je passe sous silence les intérêts des revenus de la quarante-cinquième année jusqu'à la cinquante-quatrième, que j'ai fixée pour les intérêts composés de la dépense.

Réponse à quelques objections.

Est-il bien possible d'obtenir des pièces propres à la marine par la culture du pin de Riga en Sologne, dont le sol est si misérable? La réponse est facile. Le chêne, bien autrement difficile sur la qualité du sol, y existait autrefois avec de belles dimensions; on en rencontre encore sur quelques propriétés. Le pin maritime, quand il n'est pas dégradé par des ébranchages, y prend une grosseur énorme, comme celui qui se trouve à la Porte. Il en existait à la Motte-Beuvron, de soixante pieds d'élévation, de huit pieds de tour; il s'en

voit encore à Pont-Long, commune de Marcilly, de huit pieds de tour, de cinquante-cinq ans d'âge et de quarante-cinq pieds d'élévation. Ils seraient plus élevés s'ils étaient venus en forêts. Le pin de Riga n'est pas plus difficile sur la qualité du sol que le pin d'Ecosse, et le pin d'Ecosse a réussi partout où il a été bien semé avec de bonnes graines.

La difficulté de rencontrer vingt mille hectares de terre à acheter pour former la forêt n'est rien. La société pourrait acheter en une année la majeure partie de ce qui lui conviendrait, ou retarder ses achats suivant sa convenance. Il se trouvera toujours des vendeurs qui préféreront traiter avec elle plutôt qu'avec de simples particuliers. On ne ferait, dans aucun cas, la loi à la société, parce qu'elle porterait ses achats sur les points qui lui conviendraient. D'ailleurs, il lui serait utile de former diverses masses, afin de pouvoir n'être ni à la discrétion des ouvriers ni à celle des acquéreurs de ses bois.

La quantité d'arbres estimée sur chaque hectare paraît aussi trop considérable pour produire des bois de marine. Tous les auteurs pratiques et théoriques sur les pins ont adopté l'espacement que je recommande. Mais s'il était reconnu nuisible, il serait toujours libre à la société de faire changer cet état de choses, et alors le produit des

revenus augmenterait de l'excédant des bois que je propose de maintenir sur chaque hectare.

La certitude de la réussite de mon plan ne paraît pas acquise à quelques personnes. Serait-ce une raison, parce qu'il s'élève, à ce sujet, dans leur esprit quelques nuages, pour ne point former la société? cela ne me paraît pas raisonnable. L'esprit humain n'avancerait certainement pas vers de nouvelles découvertes avec une semblable opinion. On resterait continuellement dans le *statu quo*. La Société d'encouragement, qui donne des primes tous les ans aux cultivateurs du pin de Riga, nous indique assez la possibilité de cette entreprise. Et quand même, si, malgré toutes les espérances fondées de réussite, on venait à échouer, la société ne perdrait ni ses capitaux ni ses espérances. Elle cultiverait les pins maritimes et d'Ecosse en grand, et elle n'éprouverait d'échecs que dans la moindre importance de son revenu.

Des moyens de payer l'annuité dès capitaux dont la société aurait fait l'appel.

La société, en accordant 4 p. % d'intérêt aux fonds qui lui auraient été fournis, offrirait une prime d'encouragement aux capitalistes, aux rentiers. Quoique sans revenu pendant quinze ans, elle saurait les gratifier ainsi sur les bénéfices futurs de

son opération. Au moyen des appels annuels de fonds, elle fournirait à son service les fonds nécessaires pour les achats de terre, les frais de semis et les intérêts.

En accordant 4 p. % d'intérêt, elle s'accommoderait avec cette impatience de jouissance qui nous est si ordinaire, sans se grever d'une charge incommode.

M. Delamarre, dans son ouvrage sur les pins, affirme que les capitaux et les intérêts sont payés par les éclaircis vers la seizième année; M. Edouard de Meux est de la même opinion. On a vu plus haut que le duc d'Atholl avait été payé, par les éclaircis, de ses dépenses et de leurs intérêts.

Les revenus des quinzième, trentième et quarante-cinquième année sont plus que suffisans pour fournir au paiement des intérêts.

Rapport *fait au nom de la section d'agriculture, sur le mémoire précédent;*

Par M. Edouard de Laage.

Séance du 21 mars 1828.

Le mémoire que M. Mallet, notre collègue, vous a fait connaître, que vous avez renvoyé à votre section d'agriculture, et dont aujourd'hui je viens vous entretenir, méritait par son impor-

tance d'être confié à un rapporteur plus capable de le soutenir et d'en faire ressortir les avantages. J'essaierai cependant de suivre l'auteur dans les développemens que son projet renferme, et, si quelquefois j'entrevois des difficultés dans l'exécution des moyens qu'il propose, toujours je regretterai que des idées aussi heureuses rencontrent des entraves dans leur application.

Une considération préliminaire aura frappé vos esprits, Messieurs. Ce mémoire n'appartient pas seulement à l'agriculture; l'auteur, dans le premier chapitre, intitulé *Considérations et observations générales*, et dans les suivans, fait sentir tous les avantages que le gouvernement pourrait trouver pour la marine dans l'exécution de son projet; vous n'attendez pas de votre rapporteur qu'il les soutienne ou les combatte. Je n'envisagerai point le mémoire sous ce point de vue, et ici je n'exprimerai qu'un vœu, qui deviendra celui de vous tous, Messieurs, c'est que l'ouvrage de notre collègue acquière de la publicité, soit connu et apprécié, s'il présente des vues utiles à notre marine.

La culture des arbres verts est totalement changée depuis quelques années; leurs variétés, l'élégance de leurs formes, la bizarrerie de leurs feuilles, les faisaient rechercher comme arbres d'agrément; et, malgré leurs avantages tant vantés

par les Buffon, les Duhamel, et les botanistes les plus distingués, toujours est-il vrai qu'à quelques exceptions près on ne les cultivait guère dans l'intérieur de la France que pour l'ornement de nos jardins. Ce n'est que de nos jours que le bénéfice qui résulte de leur culture en grands massifs a été reconnu. L'auteur du mémoire, depuis qu'il habite notre département, s'est toujours livré sans relâche, et avec succès, à toutes les améliorations agricoles qui lui ont paru compatibles avec le sol de ses propriétés; devenu à la fois l'émule et l'imitateur de quelques autres propriétaires, bientôt il lui a été démontré que la Sologne, où on ne rencontrait que de loin en loin quelques arbres verts de l'espèce connue sous la désignation de pin maritime (*pinus maritima*), pouvait donner d'immenses produits; il s'est empressé d'en couvrir une partie de sa terre de Chilly.

M. Mallet n'a pas seulement semé avec succès le pin maritime; s'il n'était question que de cette espèce, nous viendrions tous affirmer que sa réussite est indubitable. Il a fait d'autres essais: le pin de Riga a réussi chez lui; ce succès l'a engagé à faire des recherches sur le bénéfice qu'on pourrait en espérer. Il ne vous cite que des auteurs connus ou des faits qu'on ne peut contester; il associe le mélèze au pin de Riga, et vient proposer à une société de se former pour partager

les bénéfices que doit procurer la culture de ces deux espèces d'arbres, en les laissant parvenir jusqu'à l'âge de cent ans. Ce long laps de temps effraiera des actionnaires; l'auteur n'a pu se le dissimuler : aussi s'empresse-t-il de les rassurer en leur parlant des avantages qu'ils trouveront dans des éclaircis successifs, toujours nécessaires lorsque les semis d'arbres verts ont atteint quelques années.

Ici, Messieurs, une remarque est indispensable, et prouve que M. Mallet, loin de chercher à exagérer les bénéfices de l'association qu'il propose, est toujours porté à les diminuer. Il parle d'éclaircir pour la première fois à quinze ans; pour obtenir des échalas; s'il avait pris pour modèle le pin maritime, il vous aurait dit avec vérité qu'à l'âge de huit à neuf ans ce revenu commence, et doit être compté; en convenant que le pin de Riga croît un peu plus lentement, nous persistons à penser que c'est montrer beaucoup de modération que de ne calculer le premier produit qu'à quinze ans.

Rien ne me paraît plus fondé que les réflexions faites sur la presque impossibilité que des propriétaires isolés puissent se livrer à une spéculation aussi vaste; ainsi, point ou peu de concurrence à redouter pour la société, lorsqu'il s'agira surtout de la vente de ses bois de construction.

Les statuts de l'association projetée, la surveillance des opérations, la sûreté des prêteurs, tout paraît combiné avec talent. Il en est de même du chapitre de la dépense; nul doute qu'en prenant pour base le prix le plus élevé des biens en Sologne, on ne trouve facilement à acquérir des terres à deux cents francs l'hectare, et que, pour les mettre en valeur de manière à être semées en pins, on ne dépensera pas les cent cinquante francs calculés par l'auteur, frais de semis, d'administration, de gardes, d'impositions, etc., compris.

Deux objections cependant peuvent être faites:

1°. Aujourd'hui vous trouverez encore des terres au prix que vous indiquez; plus tard, lorsque les propriétaires profiteront des améliorations déjà faites dans la Sologne, et, encouragés par leurs succès, viendront en essayer de nouvelles, obtiendrez-vous la terre dans ce pays à deux cents francs l'hectare?

2°. Dans un moment où les capitaux sont abondans, où tout ce qui touche à l'agriculture excite un intérêt général, ne réuniriez-vous pas plus facilement en quelques années les fonds nécessaires pour compléter l'opération projetée, qu'un nombre suffisant d'actionnaires à qui vous demandez de prendre des engagemens annuels non-seulement pour leur vie, mais souvent pour deux ou trois générations après eux?

C'est à M. Mallet lui-même que nous renvoyons ces observations, qui, loin d'être dictées par un esprit de critique, n'ont d'autre motif que le désir de voir se réaliser son projet avec plus de certitude et de célérité. Le chapitre des *recettes*, qui paraît être le plus susceptible de controverse, et qui déjà a excité quelques réclamations lors de la réunion de votre section d'agriculture, est un des plus intéressans du mémoire, et sera certainement le plus étudié sous le rapport financier par ceux qui voudront devenir actionnaires. On ne paraît pas d'accord sur le nombre d'arbres que doit contenir un hectare bien semé en pins de Riga, sur l'espacement qu'il convient de laisser après les éclaircis aux sujets réservés pour qu'ils puissent parvenir à toute leur croissance. Enfin, on objecte encore que les intérêts composés depuis le moment où on versera les capitaux jusqu'à l'âge où les semis de pins seront en plein rapport, absorberont une partie de leurs produits. M. Mallet a déjà répondu victorieusement à plusieurs de ces observations; nous croyons entrer dans vos vues, Messieurs, en ne le suivant pas dans tous les calculs de chiffres auxquels il est obligé de se livrer pour résoudre les objections qui lui sont faites; et, pour nous résumer, nous ne doutons pas que si les pins de Riga et les mélèzes réussissent dans notre département

aussi bien que les pins maritimes, et que si la société projetée parvient à réunir le nombre d'actionnaires nécessaire à sa formation, elle obtiendra un jour les bénéfices immenses que l'auteur du mémoire fait envisager.

Vous penserez comme nous, Messieurs, que, sans rien préjuger sur la réussite de ce que propose M. Mallet, le but de son mémoire peut être utile à l'agriculture, intéresser la marine, augmenter la valeur des terres dans une partie de notre département, en engageant à y cultiver les pins de Riga et les mélèzes. Ces divers motifs vous détermineront, nous en avons l'espoir, à accueillir favorablement ce mémoire, et à en ordonner l'insertion dans vos Annales.



RAPPORT

Fait au nom de la section de médecine, sur l'ouvrage du docteur MELI, *intitulé*: Nuove esperienze e osservationi sul modo di ottenere del pepe nero il piperino e l'olio acre, e su l'azione di queste sostanze;

Par M. le docteur LATOUR neveu.

Séance du 27 avril 1828.

MESSIEURS,

M. le docteur Meli, chirurgien en chef de l'hôpital de Ravenne, vous a adressé un ouvrage dont j'ai été chargé de vous rendre compte. Cette brochure, écrite en italien, et ayant pour titre : *Nouvelles expériences et observations sur la manière d'extraire du poivre noir le piperin et une huile âcre, et sur l'action fébrifuge de ces substances*, comprend deux parties bien distinctes : l'une est entièrement chimique, et l'autre purement médicale.

Avant d'entrer en matière, l'auteur annonce, dans une courte introduction, que, depuis 1820, époque à laquelle le docteur Louis Frank, médecin de l'archiduchesse Marie-Louise, chercha

à rappeler l'attention des gens de l'art sur l'emploi du poivre noir dans les fièvres intermittentes, il répétait avec succès les essais de ce célèbre médecin, lorsque Oerstaedt, chimiste danois, publia la découverte qu'il venait de faire d'un principe alcalin dans le poivre noir. Ayant appris bientôt après que cette découverte venait d'être confirmée par les expériences de MM. Pelletier et Poutet, chimistes français, il soupçonna dès lors que c'était à cette base salifiable, à laquelle ils avaient donné le nom de *piperin*, que le poivre noir devait sa vertu fébrifuge, et il ne tarda pas à s'en convaincre, car il parvint à la composer lui-même.

Après cet exposé, il arrive à la première partie de son ouvrage, dans laquelle il donne d'abord l'histoire de la découverte du piperin d'après les mémoires des chimistes déjà cités. Il s'attache ensuite à décrire les procédés qu'ils ont suivis et celui dont lui-même s'est servi. Enfin il rapporte longuement un travail inédit sur cet objet, qui lui a été communiqué par le comte Paoli, son ami. Je ne le suivrai pas dans ces détails, attendu que les nouveaux procédés chimiques qu'il donne se rapprochent plus ou moins de celui d'Oerstaedt, inséré dans le Journal de physique du mois de février 1821, de celui que M. Pelletier a fait connaître à l'Académie royale

de médecine de Paris, et de celui que M. Poutet a consigné dans l'*Observateur des sciences médicales de Marseille*, première année, n° 3.

La seconde partie offre plus d'intérêt. L'auteur s'y est livré à un grand nombre de recherches curieuses relativement à l'usage qu'on a fait du poivre en médecine, tant parmi les anciens que parmi les modernes. De tous temps on a recherché le poivre comme assaisonnement. Ainsi que nous, les Grecs et les Romains en faisaient une grande consommation dans l'art culinaire; mais chez ces peuples on l'administrait avec une égale profusion dans un grand nombre de maladies. Telle était leur confiance en ce remède, qu'on le préconisait dans les cas les plus divers. En effet, Hippocrate lui reconnaît une grande vertu carminative, et de son temps on le faisait entrer comme ingrédient principal et infaillible dans des remèdes employés contre presque toutes les affections des parties sexuelles de la femme; c'était aussi un sédatif puissant dans les odontalgies. Théophraste l'indique comme l'antidote de la ciguë, et comme pouvant être administré avec le plus grand succès dans les maux de gorge. Dioscoride, dans sa Matière-médicale, en fait pour ainsi dire un remède universel. Mais, parmi les nombreux effets qu'il lui attribue, le suivant m'a paru tellement extraordinaire, qu'il suffirait pour faire douter de

tous les autres. Suivant cet auteur, non-seulement le poivre guérit presque tous les maux, mais encore, *fœtus ex utero trahit, creditur et sterilitatem facere post coitum muliebri vulvæ subditum et appositum.* Galien, Oribase, Alexandre de Tralles, Paul d'Egine, en font mention, et le donnaient, soit seul, soit combiné avec d'autres médicamens, dans les affections vermineuses, les piqûres d'animaux venimeux, les céphalalgies, les vertiges, les maladies de poitrine, les squirrhes, les fièvres intermittentes surtout, et dans beaucoup d'autres cas.

Les auteurs latins et les Arabes ont copié les Grecs, et avaient encore étendu la réputation du poivre. Elle passa ensuite, mais en s'affaiblissant, en Allemagne et à l'école de Montpellier. Les ouvrages de Lobel, de Rivière, de Lémery, de Geoffroy, d'Ettmuller, d'Hoffmann en font foi. Il était enfin complètement tombé en désuétude, et il aurait totalement disparu de la matière médicale, si dans son temps de vogue on ne l'avait introduit dans la composition de la thériaque, du diascordium, et d'autres amalgames pharmaceutiques qui ont eu plus ou moins de célébrité, lorsqu'il y a peu d'années on a voulu faire d'une des trois espèces de poivre, le cubèbe, une sorte de spécifique contre la gonorrhée, vertu qui ne lui avait été encore concédée par

aucun médecin. Mais il est fort douteux qu'il se soutienne comme tel, malgré les essais qui lui paraissaient favorables, faits par Crowfort et Henri Jeffreys en Angleterre, MM. Dupuytren et Desmond à Paris, Lallemand et Delpech à Montpellier.

Mais, à l'exemple de notre auteur, nous ne nous occuperons plus du poivre que sous le rapport de son action fébrifuge, qui a été généralement reconnue. Il affirme que le peuple de plusieurs parties de l'Allemagne et de l'Italie n'a jamais cessé d'y recourir pour les fièvres d'accès. S'il faut en croire quelques propriétaires de Sologne, des paysans de cette contrée se traitent encore aujourd'hui avec du poivre dans du vin. M. Meli le donne en pilules avec le mucilage de gomme arabique ou toute autre substance analogue; il en fait prendre de huit à douze grains deux ou trois fois dans l'intervalle des accès; ou si l'apyrexie est de courte durée, il donne la même quantité en une ou deux fois. Il affirme avoir porté la dose à vingt grains, répétée six fois dans les vingt-quatre heures, sans avoir produit d'autre accident qu'un peu de chaleur à la gorge.

Ici l'auteur se demande comment le poivre agit dans les fièvres intermittentes, s'il est doué d'une vertu stimulante ou bien débilitante, s'il

faut l'appliquer aux intermittentes sténiques ou asténiques,

Dans l'état actuel de la science, il est impossible de répondre à ces questions d'une manière satisfaisante. En effet, ainsi qu'il l'observe avec raison, pour résoudre la première il faudrait connaître la nature de la fièvre intermittente, et nous n'en sommes pas encore arrivés à ce point, malgré tant d'écrits remplis de savantes méditations. Du reste la même remarque est applicable à tous les autres fébrifuges.

Quant au mode d'action du poivre, on n'est pas plus d'accord. Si beaucoup d'auteurs l'ont considéré comme excitant, d'autres lui ont attribué une propriété contraire. Gaubius, le grand fauteur de la pathologie humorale, assure que loin d'être échauffant il rafraîchit; il se fonde sur ce que l'ayant pris à haute dose, son pouls ne fut nullement accéléré, et qu'il éprouva dans son estomac un sentiment de froid. D'ailleurs, nous avons vu que des médecins recommandables l'ont récemment administré avec succès dans la phlegmasie urétrale, qui constitue la blennorrhagie.

Les efforts que fait l'auteur pour établir dans les fièvres intermittentes une diathèse sténique et une asténique nous semblent vains et sans résultat. Cette distinction est purement systématique. Naguère on regardait, d'après le réformateur écossais,

toutes les fièvres d'accès comme provenant de faiblesse, et dans cette opinion les fébrifuges devaient être nécessairement des remèdes toniques, corroborans; tandis que, d'après la doctrine de M. Broussais, par exemple, ils doivent être débilitans.

Abandonnons enfin ces données plus ou moins hypothétiques pour arriver aux faits pratiques qui concernent le piperin : c'est la partie neuve de l'ouvrage. L'auteur rapporte quatorze observations : huit lui sont propres; quatre lui ont été communiquées par le docteur Coatti, médecin en chef du même hôpital, et deux par le docteur Brandolini, qu'il avait invité à essayer le remède. Dans ce nombre de malades, cinq avaient des fièvres doubles tierces, quatre des fièvres tierces simples, cinq des fièvres quotidiennes. La dose ordinaire de piperin donnée entre les deux accès a été d'un scrupule en dix pilules, et les jours suivans les malades en prenaient de dix à douze grains; ils sont tous guéris. La dose totale du remède a varié depuis un demi-scrupule jusqu'à un gros. La guérison a été produite très-promptement, et l'on n'a jamais remarqué qu'il eût occasionné rien de fâcheux qu'un peu de chaleur au gosier. Quelquefois, lorsque la langue annonçait un état saburral, M. Meli débutait par un émético ou un éméto cathartique. Il conclut de ce

faits, 1° que le piperin agit d'une manière prompte, énergique et sûre; 2° que son action surpasse de beaucoup celle du quinquina, et par conséquent de tout autre fébrifuge connu; 3° qu'il est incomparablement moins incommode, parce que sous un petit volume il a beaucoup d'action; 4° qu'il ne détermine aucun effet fâcheux, ni directement sur le canal digestif, ni sympathiquement sur les autres organes.

Il ne reconnaît pas les mêmes avantages à un autre principe huileux, très-âcre, qu'on sépare également dans la préparation chimique du piperin; il l'a essayé comparativement dans huit cas analogues, et il a trouvé que la propriété fébrifuge de cette substance était bien inférieure à celle de l'autre.

J'ai employé moi-même, cet automne, le piperin sur quatre malades, et voici le résultat que j'ai obtenu. Le premier, atteint de fièvre tierce, avait été guéri déjà deux fois par le sulfate de quinine, à la distance de cinq à six semaines. A la seconde rechute je lui administrai six pilules de deux grains de piperin chaque, et les deux jours suivans trois chaque jour. Les accès diminuèrent d'intensité, mais ne cessèrent point. Il fallut revenir au sulfate de quinine. Le deuxième malade se trouvait à peu près dans les mêmes circonstances. la fièvre fut arrêtée pendant une

semaine avec dix-huit pilules ; elle revint, et j'administrai vainement dix-huit grains de piperin en potion. Le malade voulut reprendre du sulfate de quinine, qui n'a pas empêché qu'il ait eu encore plusieurs rechutes. Le troisième était un jeune homme de l'Hôtel-Dieu, sur lequel tous les moyens ordinaires avaient échoué, et qui ne retira guère plus d'avantage du nouveau remède. Mais le quatrième, également malade à l'Hôtel-Dieu, fut guéri, avec 36 grains de piperin, d'une fièvre tierce qui avait résisté au quinquina, sulfate de quinine, aux épithèmes dont M. Ranque se sert comme de puissans fébrifuges. Des observations en plus grand nombre ont été insérées dernièrement dans la Gazette de Santé par un médecin de Toulouse, qui se loue beaucoup du piperin.

On demandera peut-être à quoi bon recourir à un remède nouveau, puisqu'on en connaît un autre qui a tant de succès en sa faveur? A cette objection l'auteur répond qu'aux avantages déjà signalés il ajoutera 1° que le piperin n'est pas moins efficace que le sulfate de quinine; 2° qu'il est plus agréable à prendre et plus doux dans son effet; 3° que son action sur l'économie animale est plus prompte, et qu'il suffit qu'on puisse l'administrer trois ou quatre heures avant l'accès; 4° enfin que le prix doit en être de beaucoup inférieur.

Quoi qu'il en soit de ces assertions, que nous ne pouvons actuellement ni soutenir ni infirmer, le travail de M. Meli annonce dans l'auteur beaucoup d'érudition et de zèle pour les progrès de la science. Il forme une monographie complète, fort instructive, qui contribuera à enrichir la matière médicale d'un nouveau remède qui peut devenir très-utile.

LISTE

Des principaux ouvrages que la Société a reçus en 1826 *et* 1827.

Album du département du Loiret, par MM. *Vergnaud-Romagnési*, *Romagnési* et *Pensée*, 4e livraison.

Anatomie du cerveau, traduit de l'allemand de Frédéric Tiedemann, par M. *Jourdan*.

Annales de l'agriculture française, par MM. *Tessier* et *Bosc*, 1826 et 1827.

Annales de la société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente, 1826 et 1827.

Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, numéros d'octobre, novembre, décembre 1825; janvier, février, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, décembre 1826; février, mars, avril, mai, juin, septembre 1827.

Bulletin de la société d'agriculture du département du Cher, numéros 9 et 10.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce de Saint-Étienne, 1826 et 1827.

Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1826 et 1827.

Bulletin des sciences naturelles et de géologie, 1826 et 1827.

Compte rendu des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 1er semestre de 1823; 2e semestre de 1825; 1er et 2e semestres de 1826.

Compte rendu des travaux de la société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon, 1825 et 1826.

Compte rendu des travaux de la société linnéenne de Paris, 1826 et 1827.

Compte rendu des travaux de la société de médecine de Lyon, de 1824 à 1826.

Compte rendu des travaux de la société des sciences médicales du département de la Moselle (séance générale de 1827).

Corps de droit français, annoté par M. *Galisset*, 2e, 3e, 4e, 5e, 9e, 11e, 12e, 13e livraisons * (1).

Cours de littérature, par M. *Boucharlat*. *

Esprit du siècle, par M. *A. Jullien*. *

Etrennes orléanaises de 1827. *

Extrait de l'Annuaire du département des Vosges de 1823. *

Itinéraire géognostique de Fontainebleau à Château-Landon, par M. *Héricart-Ferrand*. *

Journal d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires du département de l'Eure, 1826 et 1827.

Journal d'agriculture et des arts du département de l'Ariége, 1826 et les trois premiers trimestres de 1827.

Journal de la section de médecine de la société acadé-

(1) Le signe * indique un hommage d'auteur.

mique du département de la Loire-Inférieure, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e livraisons.

Journal de la société d'émulation du département des Vosges, 1826, 1er et 2e trimestres de 1827.

Journal de médecine, des sciences et des arts du département du Cher, nos 1 et 2.

Journal des propriétaires ruraux pour le midi de la France, onze numéros de 1826 et onze numéros de 1827.

Journal du comice agricole de Châlons-sur-Marne, nos 1, 2, 3, 8, 9 de 1826, et no 9 de 1827.

Jurisprudence de la cour royale d'Orléans, par M. *Colas de la Noue*.*

Manuel des ateliers dangereux, par M. *Macarel*.*

Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube, 1826 et 1827.

Mémoires de la société d'émulation de Cambrai, 1825.

Mémoires de la société royale et centrale d'agriculture, 1826.

Mémoires de la société royale de Caen.

Mémoire géologique sur quelques terrains de la Normandie occidentale, par M. *de Caumont*. *

Mémoire sur le houblon, par MM. *Payen*, *Chevallier* et *Chappelet*.

Mémoire sur la machine écossaise à battre les grains, et description d'une machine inventée en Russie en 1825 pour le même objet.

Mémoire sur les bitumes, par M. *Payen*.

Notice historique sur Jenner, par M. *Valentin*, docteur en médecine. *

Précis des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1826 et 1827.

Préparation à l'enseignement du petit catéchisme, par madame la comtesse *de Bradi*. *

Procès-verbal des séances publiques de la société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, 1826 et 1827.

Rapport fait à l'académie de Dijon sur les annales du moyen âge.

Rapport sur le procédé Brard pour reconnaître les pierres gelives.

Recueil agronomique de la société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne, 11 numéros de 1826 et les 12 numéros de 1827.

Recueil des arrêts du conseil d'état, par M. *Macarel*, tomes 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Recherches sur l'enlèvement et l'emploi des chevaux morts, par M. *Parent du Châtelet.* *

Réflexions sur la non-existence du virus rabique, par M. *Girard*, docteur en médecine. *

Résumé des expériences faites pour constater la bonté du procédé Dejean pour la conservation des grains.

Revue encyclopédique, 1826 et 1827.

Riflessioni pratiche su i danni dei sistemi in medicina. *

Séances générales de la société des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz, 1826 et 1827.

Séances publiques de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1826 et 1827.

Séance publique de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1827.

Séance publique de la société royale d'agriculture du département de la Haute-Garonne, 1826.

Sul modo di ottenere del pepe nero il piperino e l'olio acre, di domenico Meli. *

TABLE

Des matières contenues dans le Tome huitième des Annales.

A.

Pages.

Acupuncture (observations sur l'), par M. Thion. 5

Agriculture (observations sur l'agriculture en France, et sur les capitaux et les bras qu'elle réclame), par M. de la Giraudière. 30

Apologistes involontaires (rapport sur les), par M. Boscheron-Desportes fils. 203

B.

Battage des grains (rapport sur les résultats comparés du), par M. de Bradi. 214

C.

Chenille des grains (prix pour la destruction de la). 195

Croup (observation sur un croup suivi d'emphysème), par M. Lanoix fils. 41

—— (rapport sur l'observation du), par M. Latour neveu. 47

D.

Discours prononcé à l'ouverture du cours de géométrie, par M. Lacave. 71

E.

Effluves terrestres (rapport sur cet ouvrage), par M. Lockhart. 82

Emanations saturnines (mémoire sur les empoisonnemens par les), par M. Ranque. 149

I.

Introduction à la jurisprudence de la Cour royale d'Orléans (rapport sur l'), par M. Sevin. 57

J.

Jurisprudence de la Cour royale d'Orléans (rapport sur la), par M. Sevin. 197

L.

Liste des principaux ouvrages que la Société a reçus en 1826 et 1827. 295

M.

Manuscrit du 16e siècle (rapport sur un), par M. le président Boscheron-Desportes. 89
Mémoire sur les empoisonnemens par les émanations saturnines, par M. Ranque. 149

N.

Notice biographique sur M. L. G. Mérat, par M. Benoist-Latour. 115
—— historique sur les cimetières d'Orléans (rapport sur cet ouvrage), par M. Pagot. 117
—— sur les ossemens fossiles d'Avaray, par M. Lockhart. 105

O.

Ossemens fossiles d'Avaray (notice sur les), par M. Lockhart. 105

P.

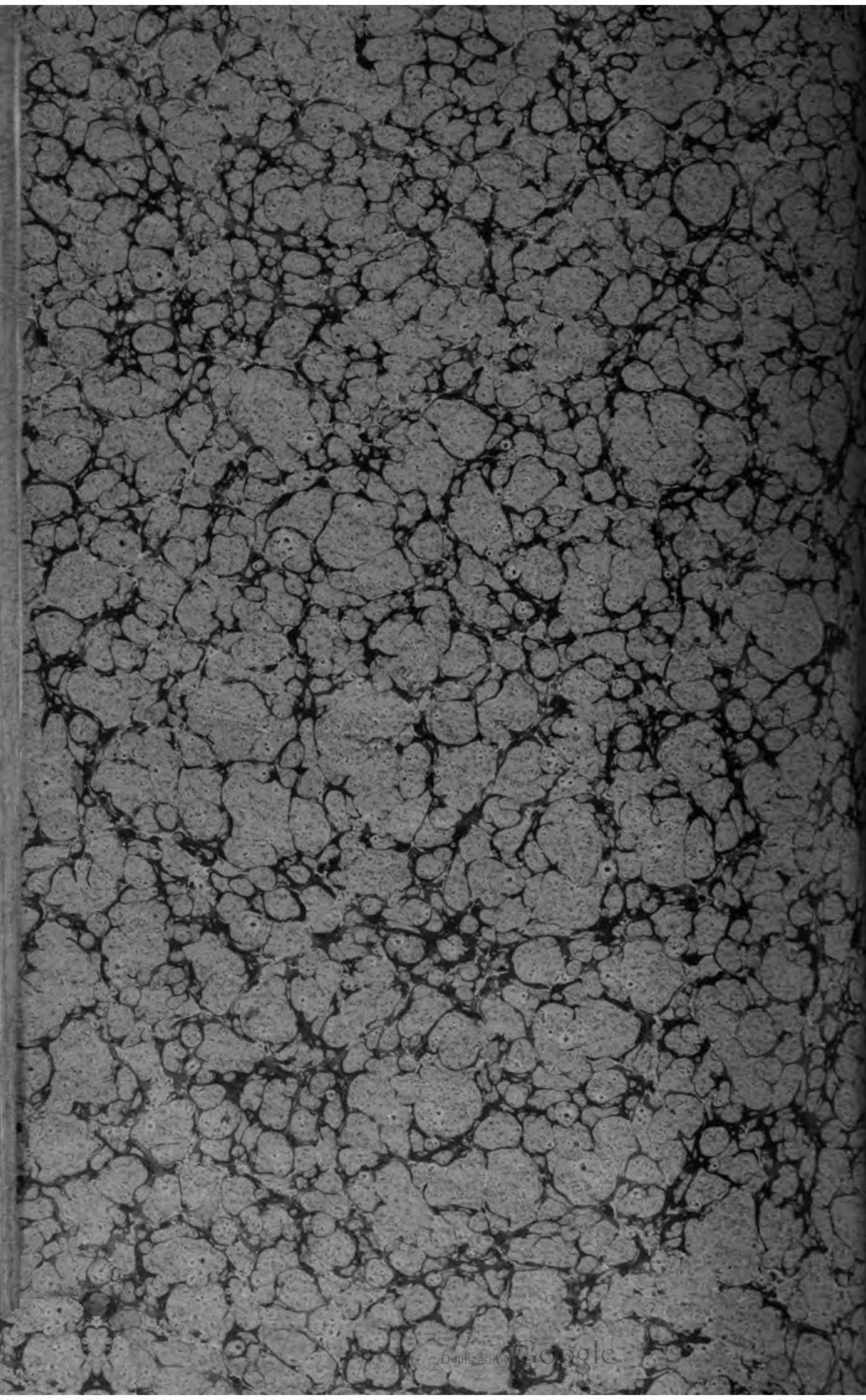
Paragrêles (rapport sur les), par M. Dugaigneau. 121
Passe-mèche (rapport sur le), par M. Thion. 246
Pins maritimes (de la préférence à accorder à leur culture), par M. de Morogues. 136
Prime établie par M. Granger-Crignon (rapport sur la distribution de la). 132 et 255
Prix proposé par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. 56
—— pour la destruction de la chenille des grains. 195
Projet de société pour la plantation de bois en pins de Riga et mélèzes, par M. Mallet. 259
—— Rapport sur ce projet, par M. Edouard de Laage. 279

R.

Rapport sur la deuxième distribution de la prime établie par M. Granger-Crignon, par M. Desbau-Verneuil. 132

Rapport sur la troisième distribution, par M. Mallet. 255
—— sur un manuscrit du 16e siècle, par M. le président Desportes. 89
—— sur un mémoire intitulé : *Projet de société pour la plantation de bois*, par M. Edouard de Laage. 279
—— sur un mémoire intitulé ; *Recherches sur les antiquités de l'ancien grand-cimetière d'Orléans*, par M. Alex. Jacob. 241
—— sur une observation de croup, par M. Latour. 47
—— sur un ouvrage intitulé : *Introduction à la jurisprudence de la Cour royale d'Orléans*, par M. Sevin. 57
—— sur un ouvrage intitulé : *Jurisprudence de la Cour royale d'Orléans*, par M. Sevin. 197
—— sur un ouvrage intitulé : *les Apologistes involontaires*, par M. Boscheron-Desportes fils. 203
—— sur un ouvrage intitulé : *Notices historiques sur les cimetières d'Orléans*, par M. Pagot. 117
—— sur un ouvrage intitulé : *Recherches sur quelques effluves terrestres*, par M. Lockhart. 82
—— sur un ouvrage intitulé : *Sul il piperino, etc.*, par M. Latour. 285
—— sur les paragrêles, par M. Dugaigneau. 121
—— sur le passe-mèche, par M. Thion. 246
—— sur les résultats comparés du battage des grains au fléau et avec des machines, par M. de Bradi. 214
Réflexions sur une rougeole épidémique, par M. Ballot. 227
Renouvellement du bureau. 213
Rougeole épidémique (réflexions sur une), par M. Ballot. 227

FIN DE LA TABLE.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 8113

